



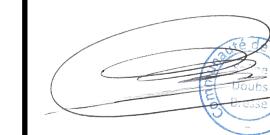
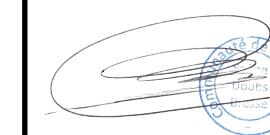
Décembre 2025

Élaboration du PLUi APPROBATION

1abis – RAPPORT DE PRÉSENTATION – Tome 1 - Diagnostic socio-économique et paysager
Annexe -Diagnostic agricole

CC Saône Doubs Bresse



PROCEDURE	DATE	POUR COPIE CONFORME
ÉLABORATION DU PLUi PRESCRITE LE	21 NOVEMBRE 2017	B.BEAL PRESIDENTE CCSDB
APPROBATION EN DATE DU	9 DECEMBRE 2025	 

Diagnostic agricole PLUi Saône Doubs Bresse



**SAÔNE
DOUBS
BRESSE**
Communauté
de communes

Rapport final
Décembre 2020

Contacts : Julie SEEGERS
Mathilde BETTE

Table des matières

Diagnostic agricole

1. Introduction : méthodologie et contexte territorial d'élaboration du PLUi.....	Page 5
2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures.....	Page 12
3. Analyse socio-économique de l'agriculture : les filières agricoles.....	Page 21
3. Analyse socio-économique de l'agriculture : les exploitations.....	Page 41
4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles.....	Page 54
5. L'agriculture et l'environnement.....	Page 61
6. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : les enjeux.....	Page 70
7. Scénarii d'évolution argumentés.....	Page 74
8. Propositions d'actions.....	Page 77

Glossaire

- BDNI : la base de données nationale de l'identification est la base de référence pour les informations relatives à l'identification des bovins en France.
- COP : Céréales Oléo-Protéagineux
- EA : Exploitation Agricole
- ENS : Espace Naturel Sensible
- OTEX : orientation technique
- RGA : Recensement Général Agricole
- RPG : Registre Parcellaire Graphique
- SAU : surface Agricole Utile
- UGB : Unité Gros Bovin ; l'unité de gros bétail (UGB) est une variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner.

Tableau d'équivalence UGB

Bovin	1 UGB
Ovin et caprin	0,15 UGB
Porcin	0,5 UGB
Volaille	0,03 UGB

1. Introduction : méthodologie et contexte territorial d'élaboration du PLUi

1. Introduction : intégration du PLUi Saône Doubs Bresse dans le SCoT du Chalonnais
2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures
3. Analyse socio-économique
 - Les filières
 - Les exploitations
4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles
5. L'agriculture et l'environnement
6. Synthèse du diagnostic : les enjeux
7. Scénarios d'évolution argumentés
8. Propositions d'actions

La méthodologie du diagnostic agricole

L'actualisation du diagnostic a été réalisée via 3 ateliers avec les élus et agriculteurs du territoire (*cf carte des secteurs page suivante*), afin de mettre à jour la liste des agriculteurs, de localiser leurs sièges et leurs bâtiments, et d'échanger sur les enjeux économiques et territoriaux qu'ils rencontrent. Quelques entretiens complémentaires ont ensuite été réalisés pour appréhender l'ensemble des dynamiques territoriales : coopérative Bourgogne du Sud, syndicat des eaux, DDT71, agriculteurs et élus du territoire.

Les ateliers de territoire :

- Les 3 ateliers par secteur ont eu lieu les 18 et 19 avril 2019 (cf page suivante)
- Ils ont permis de réunir au total **une vingtaine d'agriculteurs et élus**
- **Contenu des ateliers :**
 - ▶ Echanges sur les enjeux agricoles de chaque secteur (pression sur le foncier, dynamiques socio-démographiques, évolutions des filières et perspectives, enjeux environnementaux...)
 - ▶ Travail sur cartes avec pour objectifs : localisation des outils de filière, des évolutions des exploitations, repérage des difficultés de circulation, principaux points de conflits avec le développement urbain, zones à enjeux environnementaux...

Ce diagnostic a ensuite été présenté **lors d'une restitution** permettant également d'aborder **des enjeux prospectifs** avec les agriculteurs et élus de la CC SDB.

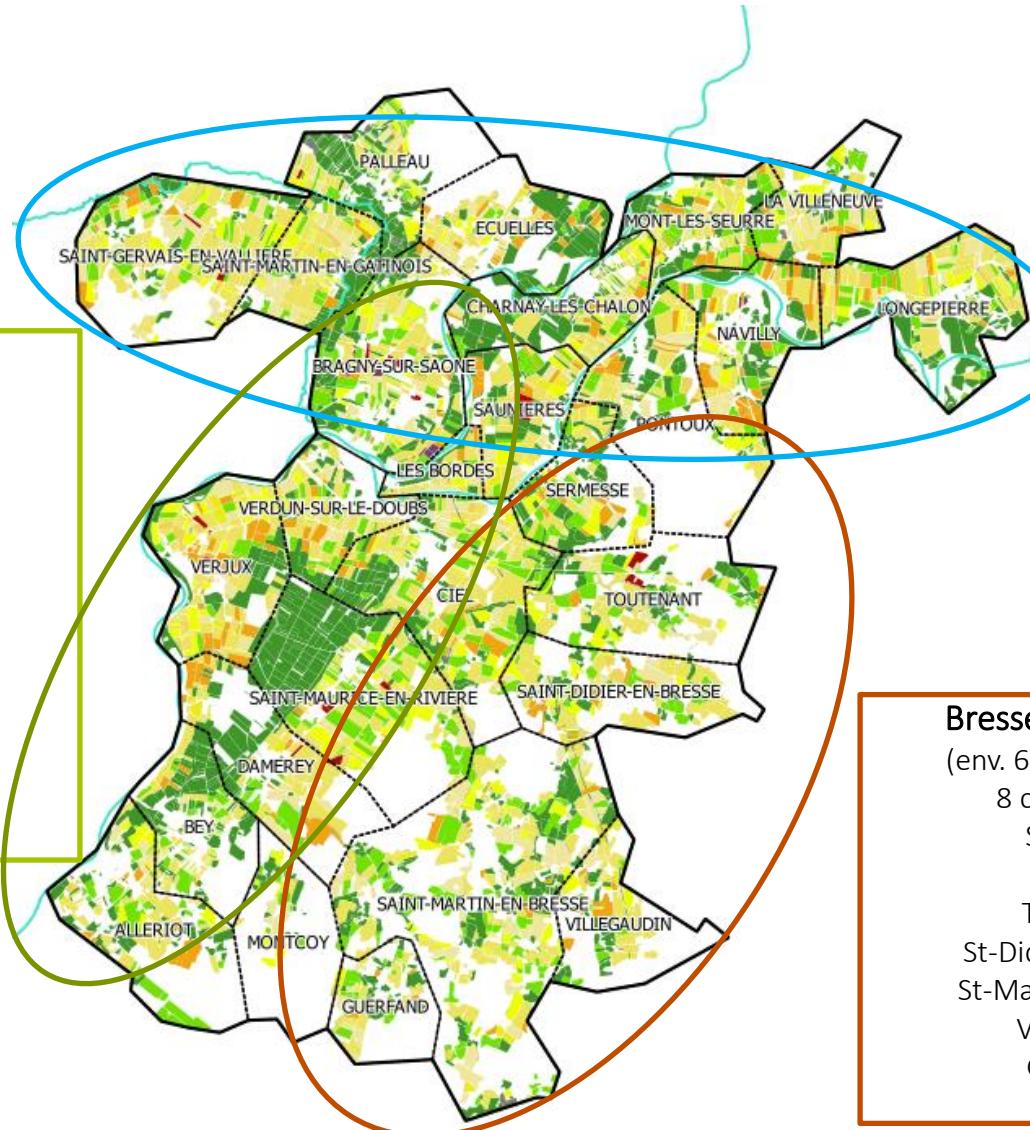


Organisation des 3 ateliers par secteur

Vallée de la Saône (env. 60 exploitations)

10 communes :

Allériot
Bey
Damerey
St-Maurice-en Rivière
Verjux
Verdun-sur-le-Doubs
Ciel
Saunières
Les Bordes
Bragny-sur-Saône



Vallées alluviales du nord :

(env. 80 exploitations)

9 communes :

St-Gervais-en-Vallière
Palleau
St-Martin-en-Gâtinois
Ecuelles
Charnay-lès-Chalon
Mont-les-Seurre
Clux-Villeuneuve
Navilly
Longepierre

Bresse Chalonnaise

(env. 60 exploitations)

8 communes :

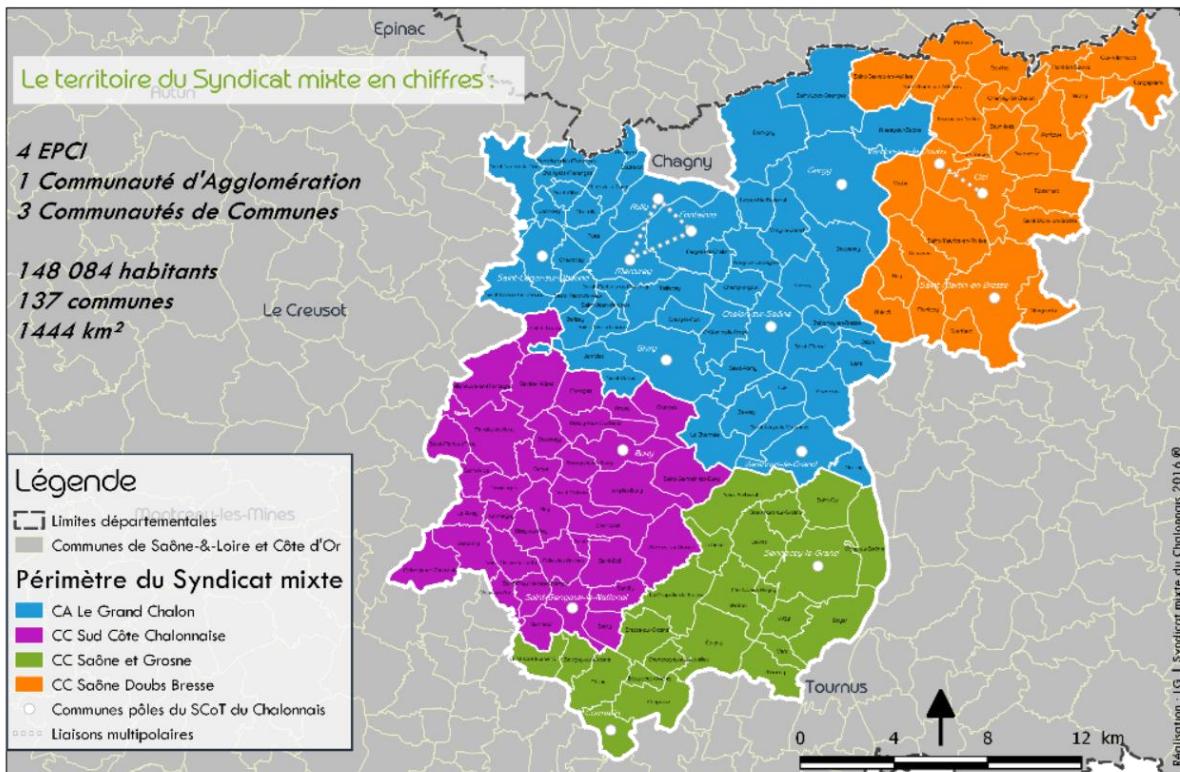
Sermesse
Pontoux
Toutenant
St-Didier-en-Bresse
St-Martin-en-Bresse
Villegaudin
Guerfand
Montcoy

Intégration du PLUi dans le SCoT du Chalonnais

Le territoire

- Le Chalonnais se situe dans le nord du département de la Saône-&Loire, limitrophe de la Côte d'Or. Ce positionnement l'inscrit dans une logique d'organisation régionale principalement nord-sud, centré sur le val de Saône et les agglomérations de Mâcon, Chalon-sur-Saône, Beaune, en lien direct avec les communautés urbaines du Creusot-Montceau et de Dijon. Cet ensemble urbain, représentant plus de 550 000 habitants (33% de la population régionale), constitue un espace de coopération interterritoriale privilégié, désormais connu sous la dénomination d'« Arc urbain ».
- Le territoire du Syndicat mixte du Chalonnais, fort de ses 137 communes, se compose de 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI):
 - [La Communauté de communes entre Saône & Grosne](#)
 - [La Communauté de communes Saône Doubs Bresse](#)
 - [La Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise](#)
 - [La Communauté d'agglomération Le Grand Chalon](#)

Périmètre du Syndicat mixte du Chalonnais au 1er janvier 2017



Processus élaboration du SCoT

- Le SCoT du Chalonnais a été élaboré entre 2012 et 2018, et il est porté par le Syndicat mixte du Chalonnais
- 12 réunions ont été réalisées en phase diagnostic
- 8 réunions publiques ont été organisées entre 2016 et 2018 pour présenter le PADD et le DOO

L'agriculture dans le SCoT du Chalonnais en 2010

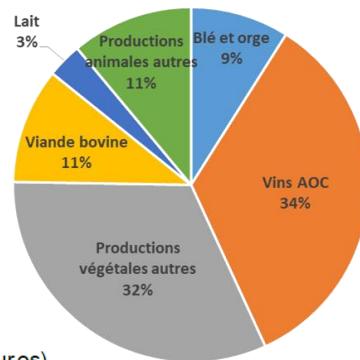
	Exploitations agricoles ayant leur siège dans l'EPCI	Superficie agricole utilisée en hectares	Travaillards les exploitations agricoles en unité de travail annuel
CA Le Grand Chalon	392	28 115	771
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	360	19 706	738
CC Entre Saône et Grosne	245	15 112	455
CC Saône Doubs Bresse	205	16 829	320
SCoT du Chalonnais	1 202	79 762	2 284
Saône-et-Loire	7 689	517 453	12 225

Source : Recensement agricole 2010

Diagnostic agricole du SCoT du Chalonnais

Concernant l'agriculture, le diagnostic mené dans le SCoT du Chalonnais fait ressortir les éléments suivants :

- La CC Saône Doubs Bresse est la moins pourvue en exploitations agricoles, mais se positionne en 3^{ème} position quant à la SAU
- Le secteur viticole du SCoT est fortement pourvoyeur d'emplois avec une moyenne de plus de 2,5 UTA pour 100 ha de SAU
- Entre 2000 et 2010 une baisse généralisée du nombre d'exploitations est observée : seules 21 / 137 communes du Chalonnais n'en ont pas perdu en 10 ans.
- La répartition du chiffre d'affaire montre que les filières agricoles sont surtout organisées autour de la **viticulture** (34% du CA) et des **productions végétales** (blé et orge : 9% ; productions végétales autres 32% (maïs, colza, autres oléagineux...)).
- Loin derrière (1/4 du CA du territoire), les **productions animales** sont largement représentées par la viande bovine et les autres productions (ovins, porcins, caprins...) Le lait est largement minoritaire (3 %).

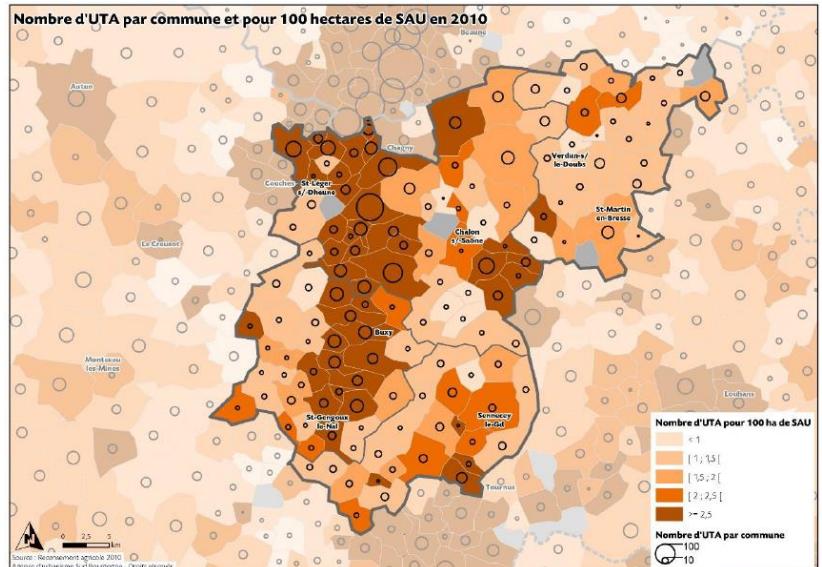


Répartition du CA du territoire du Chalonnais
(source : CDA Saône et Loire, 2010)

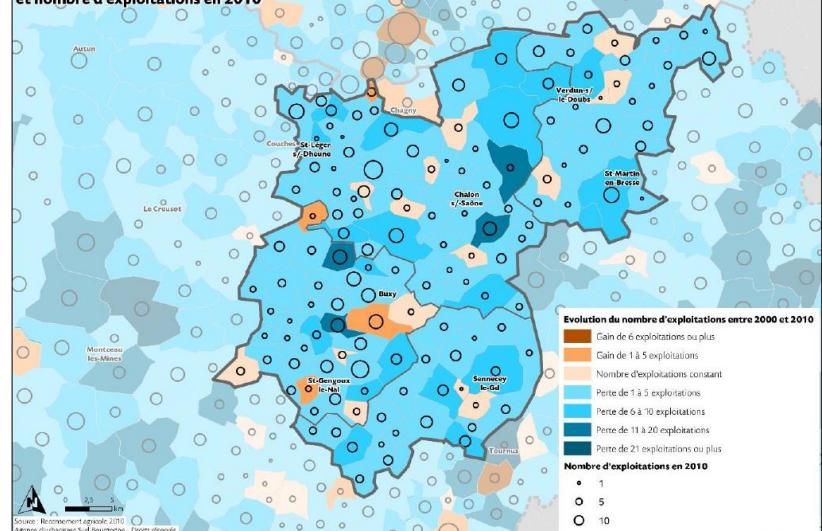
Poids des principales filières agricoles en 2010 (millions d'euros)

	Saône & Loire		Territoire du Chalonnais	
	CA 2010	productions	CA 2010	productions
Productions végétales dont blé et orge	482	160 000 ha de terres	143	43 500 ha de terres
	49	50 500 ha	17	17 970 ha
vins AOC	226	13 000 ha soit 800 000 hl	65	3 800 ha soit 230 000 hl
Productions animales dont	357		47	
viande bovine	219	600 000 bovins dont 220 000 VA	20	55 540 bovins dont 19 700 VA
lait	40	5 1650 bovins dont 22 000 VL	6	8 032 bovins dont 3 500 VL
CA 2010 total	839		190	

Source : Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire / Safer Bourgogne - Franche-Comté
Observatoire de l'agriculture du Chalonnais, 2013



Nombre d'UTA par commune et pour 100 hectares de SAU en 2010



Historique de la CC Saône Doubs Bresse

- Issue de la fusion des **communautés de communes des Trois Rivières et Saône et Bresse**, la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse a été créée le 1^{er} janvier 2014. Cet établissement public de coopération intercommunale, présidée par Madame Brigitte BEAL, maire d'Allériot, regroupe désormais **27 communes**, représentant une population totale de 12.000 habitants environ.
- La démarche d'**élaboration du PLUi de l'intercommunalité**, lancée en fin d'année 2018, entend renforcer la prise en compte des espaces agricoles et de l'activité associée ainsi que leurs dynamiques dans la stratégie de développement.

Ainsi se posent les questions suivantes :

- Le SCoT du Chalonnais, validé en septembre 2018, va-t-il permettre d'appuyer les dynamiques agricoles stratégiques sur le territoire de la CC Saône Doubs Bresse durant sa phase d'application ?
- Les anciens documents d'urbanisme des deux CC peuvent-ils entrer en cohérence à l'échelle du territoire unifié ?



Agriculture et PLUi : une nouvelle étape

● Dispositions réglementaires :

- ▶ Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs communes, qui étudie le fonctionnement d'un territoire pour en dégager les enjeux d'évolution à 10-15 ans, construit un projet de développement s'appuyant sur les spécificités du territoire et respectant les politiques nationales et territoriales d'aménagement et traduit le projet en règles d'utilisation des sols.

● PLUi et agriculture :

- ▶ La première étape du PLUi est d'établir un diagnostic agricole permettant de cibler les grands enjeux de l'agriculture locale (économie, production, organisation, dynamiques, ancrage) ainsi que la relation ville-espace agricole (en particulier un bilan de la consommation d'espaces agricoles, forestiers et naturels passées et prévue)
- ▶ Ces bases de diagnostics permettent ensuite de définir des orientations stratégiques générales en matière de politique agricole

● PLUi et Schéma de Cohérence Territoriale :

- ▶ Le PLUi doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur. Le SCoT du Chalonnais a été arrêté le 6 septembre 2018. Il définit la stratégie du territoire du Pays Chalonnais (au lancement en 2011), et concerne 6 Communautés de Communes et d'Agglomération et a été porté par le Syndicat Mixte du Chalonnais.
- ▶ Il contient **un diagnostic prospectif agricole du territoire**. Ce dernier a été réalisé en 2018, mais avec peu de données actualisées depuis le dernier Recensement Général Agricole de 2010.

● Aujourd'hui une nouvelle étape :

- ▶ Le 14 novembre 2017, la procédure d'établissement du PLUi a été décidée par le Conseil Communautaire des 27 communes du territoire fusionné. La Communauté de communes Saône Doubs Bresse souhaite **réaliser un diagnostic agricole sur l'ensemble de son territoire, identifier les enjeux liés et notamment la compatibilité avec les choix d'aménagement, et définir une stratégie d'adaptation de son projet en fonction de ces enjeux**.

2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures

1. Introduction : intégration du PLUi Saône Doubs Bresse dans le SCoT du Chalonnais
2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures
3. Analyse socio-économique
 - Les filières
 - Les exploitations
4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles
5. L'agriculture et l'environnement
6. Synthèse du diagnostic : les enjeux
7. Scénarios d'évolution argumentés
8. Propositions d'actions

Un paysage situé entre Val de Saône et clairières bressannes

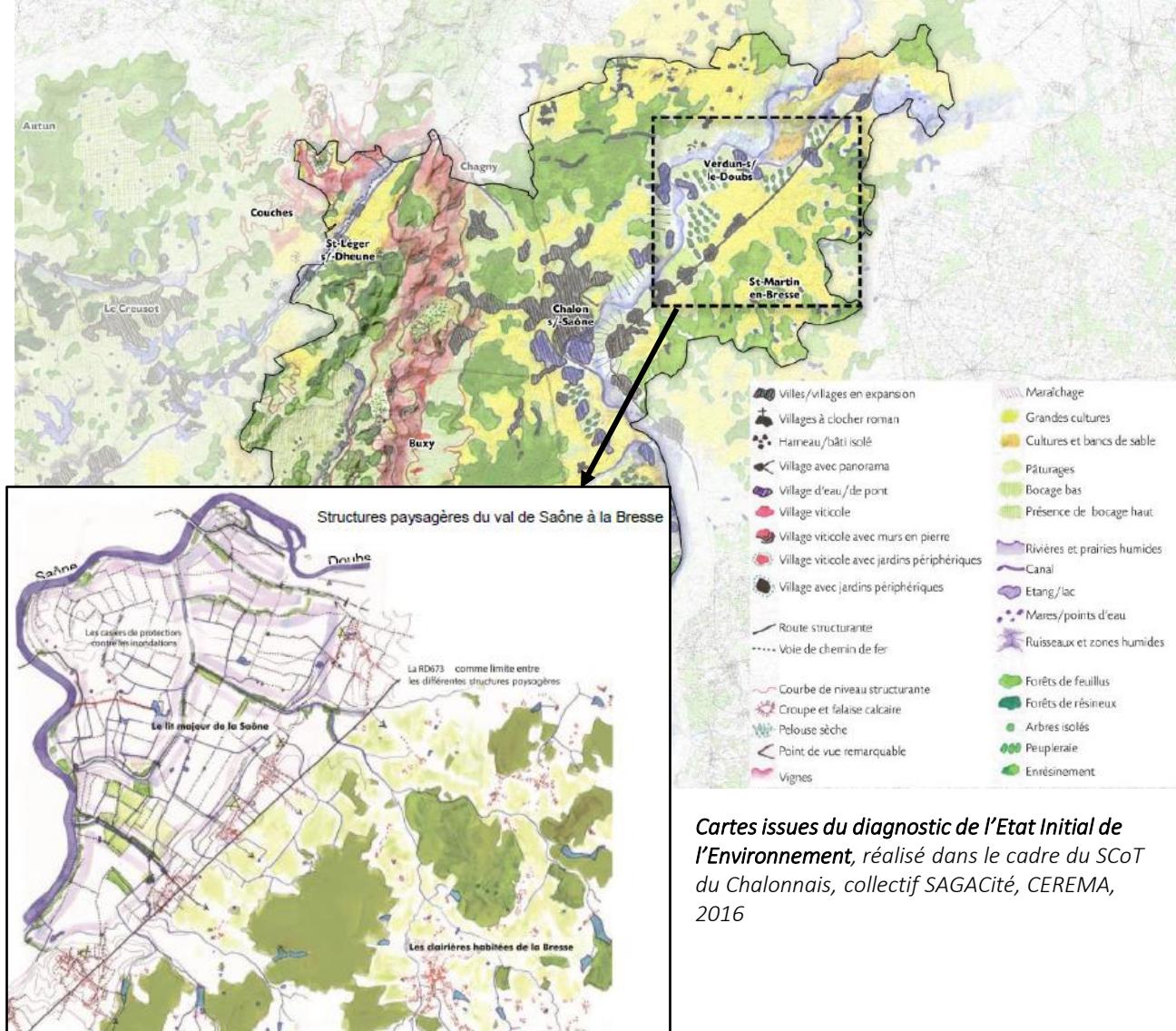
Sur le territoire de la CC Saône Doubs Bresse, et plus largement dans la région nord-est du Chalonnais, les vallées de la Saône et du Doubs déroulent leurs larges paysages alluviaux, encadrés par les vastes terrasses émaillées de boisements de la Bresse bourguignonne. Trois structures paysagères s'y distinguent :

- ▶ *Le réseau des rivières (Saône, Doubs) et des aménagements hydrauliques* qui quadrillent les paysages ouverts des plaines alluviales, en particulier par la présence des casiers de protection contre les crues.
- ▶ *Le lit majeur*, dont les limites constituent le lieu d'implantation privilégié des villages, installés « en balcon » sur la vallée.
- ▶ *La Bresse et ses clairières*, s'étendant sur les terrasses en retrait du lit majeur, caractérisées par un maillage de bosquets et boisements séparant de vastes clairières agricoles où se répartit l'habitat.

La RD673, par son tracé situé en partie supérieure des premiers reliefs des terrasses, établit une **limite très marquée entre les paysages des plaines alluviales et ceux de la Bresse** (cf carte ci-contre)

La **présence de l'eau** est perceptible partout, par l'intermédiaire des aménagements réalisés au fil des décennies pour exploiter les riches terres alluviales tout en s'accommodant des inondations : réseaux rectilignes de fossés, digues des casiers d'inondation, bassins et stations de pompages dessinent un paysage quadrillé et fortement travaillé par l'homme.

Localisation du secteur du val de Saône aux clairières bressannes dans la charpente paysagère du chalonnais



Une occupation du sol diversifiée, entre forets et espaces agricoles

Des milieux forestiers très présents sur le sud de la CC

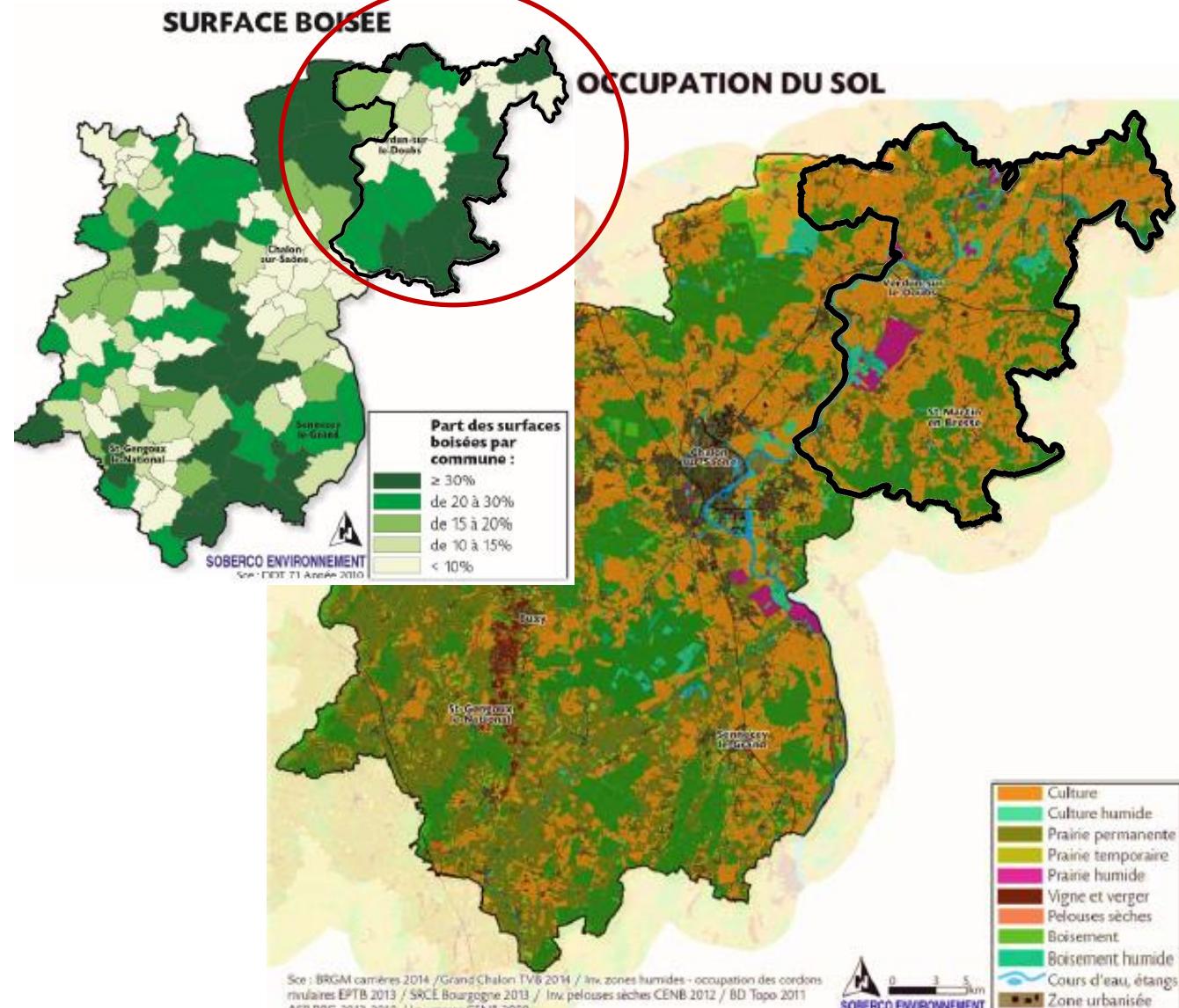
Sous l'effet des aides à la plantation, les espaces forestiers ont largement progressé depuis les années 1950 notamment sur des terrains agricoles délaissés, mais leur surface a tendance à se stabiliser depuis la fin des années 1990.

Les espaces forestiers de la Bresse sont constitués d'une multitude de petits bois principalement composés de hêtres et de chênes. Les boisements marécageux à base d'aulnes sont également nombreux et présentent une forte diversité d'espèces remarquables. Ces petits massifs sont complétés par un réseau de haies arbustives caractéristiques du bocage bressan.

Des milieux agricoles diversifiés : céréales en plaines alluviales et des prairies bocagères en Bresse

Avec 43% du territoire occupés par les grandes cultures, les vastes terres céréalieres des plaines alluviales présentent une agriculture intensive (blé, maïs, colza).

Dans la partie bressane, où l'activité d'élevage domine, le bocage se caractérise par des « haies vives » plantées d'arbres associées à des clôtures qui délimitent les grands espaces de prairies.



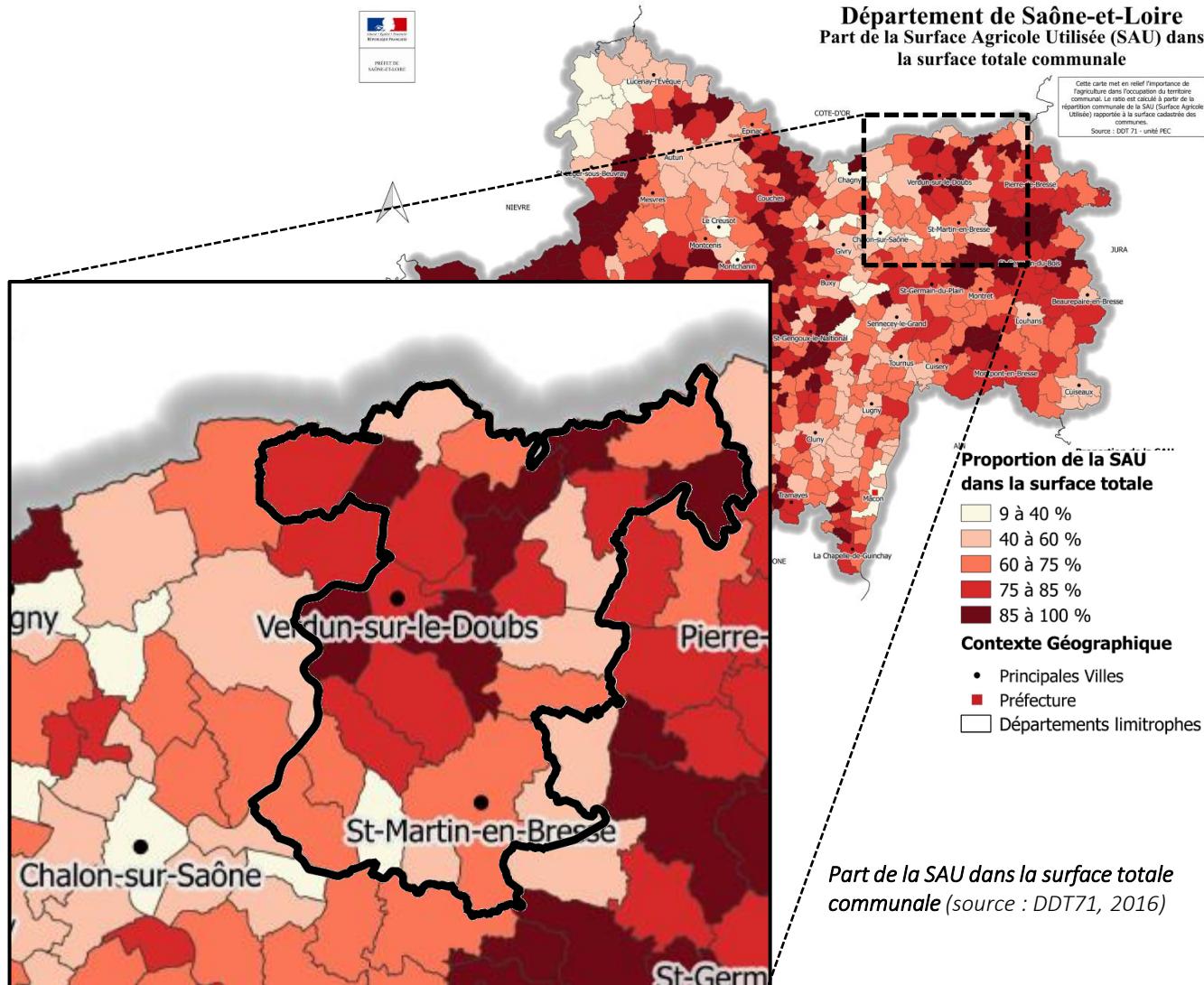
Un secteur agricole structurant pour le territoire

- Les surfaces agricoles sont essentiellement concentrées dans les plaines alluviales et moins présentes du côté bressan, sur la frange est du territoire, du fait de l'importance des espaces forestiers.

- En 2016, la SAU occupe plus de 85% de la surface totale communale dans les communes de :

- ▶ Mont-les-Seurre
- ▶ Charnay-les-Chalon
- ▶ Saunières
- ▶ Ciel
- ▶ Verjux
- ▶ Saint-Martin en Gatinois
- ▶ Longepierre

Une agriculture structurante pour le territoire, tant en terme paysager (bocages, plaines alluviales...) que d'occupation des sols, avec certaines communes plus agricoles que d'autres.

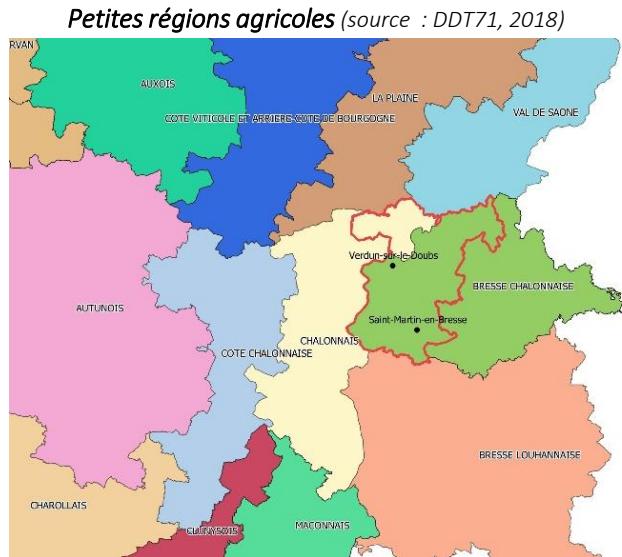


Répartition de l'agriculture sur le territoire

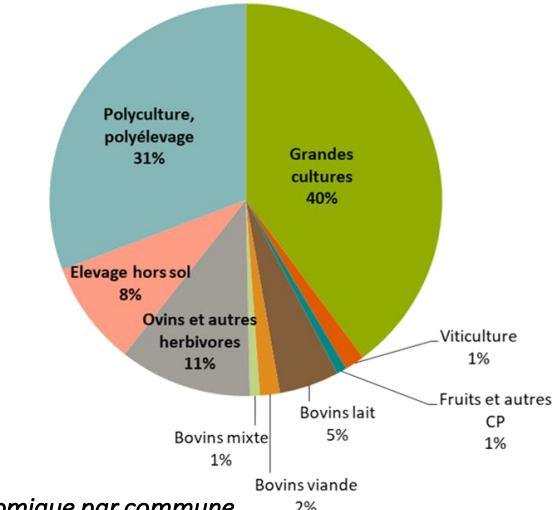
- Le territoire de la CC SDB se trouve à l'interface entre 2 Petites Régions Agricoles (PRA) : le Chalonnais et la Bresse Chalonnaise (80% du territoire) et à la frontière du Val de Saône et de la Bresse Louhannaise. Constituant presque la moitié de la Bresse Chalonnaise, son identité agricole est très rattachée à cette PRA : l'occupation du sol, dans cette partie de la Bresse est relativement équilibrée entre des prairies naturelles qui forment des blocs appréciables et les cultures annuelles de céréales d'hiver (terres qui viennent d'être labourées) et surtout le maïs qui tient, en Bresse, une place importante depuis au moins le XVIII^e siècle
- Les espaces cultivés représentent 19 638 ha (RPG 2017), soit 62% des surfaces, contre 19 614 ha en 2010 (RGA). Cette augmentation des surfaces est à nuancer étant donné les sources différentes de données (RPG : déclarations PAC sur le périmètre de la CCSDB, RGA : recensement des terrains exploités par les sièges situés sur le territoire).
- 205 EA ayant leur siège d'exploitations sur la CCSDB étaient recensées en 2010 (RGA). En 2019, ce sont plus que 135 sièges qui sont recensés, soit une diminution de 34% du nombre d'exploitation en 9 ans.
- 320 emplois agricoles étaient recensés en 2010, soit 15 % des emplois sur la CCSDB (2 161 emplois recensés en 2011)
- Essentiellement des exploitations tournées vers la céréaliculture : 40% des orientations techniques en 2010

Evolutions entre 2010 et 2018 ?

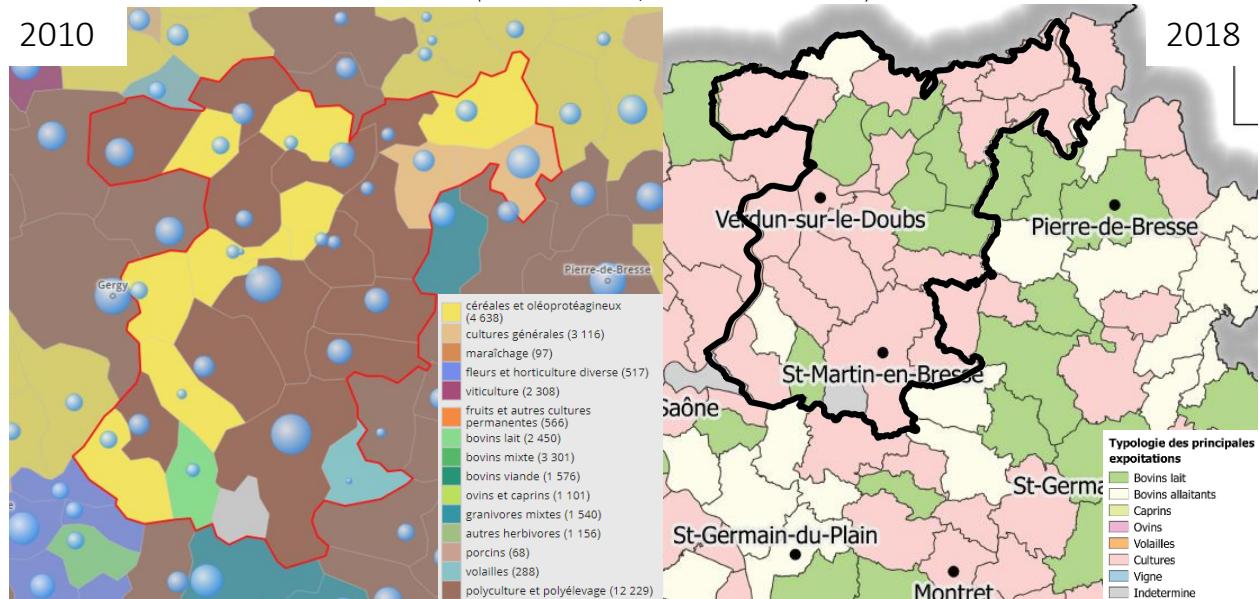
Les changements d'orientations des exploitations sont surtout tournés vers la céréaliculture (au sud de la CC : 5 communes ont changé d'orientation ; au nord : 2), avec un retour vers des prairies de plus en plus observé sur zones inondables



Répartition des orientations techniques en 2010 (RGA 2010)

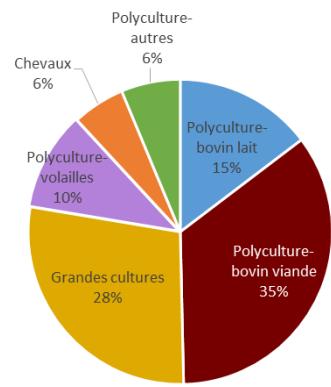


Orientation technico-économique par commune
(sources : AGRESTE, RGA 2010 et DDT71 2018)



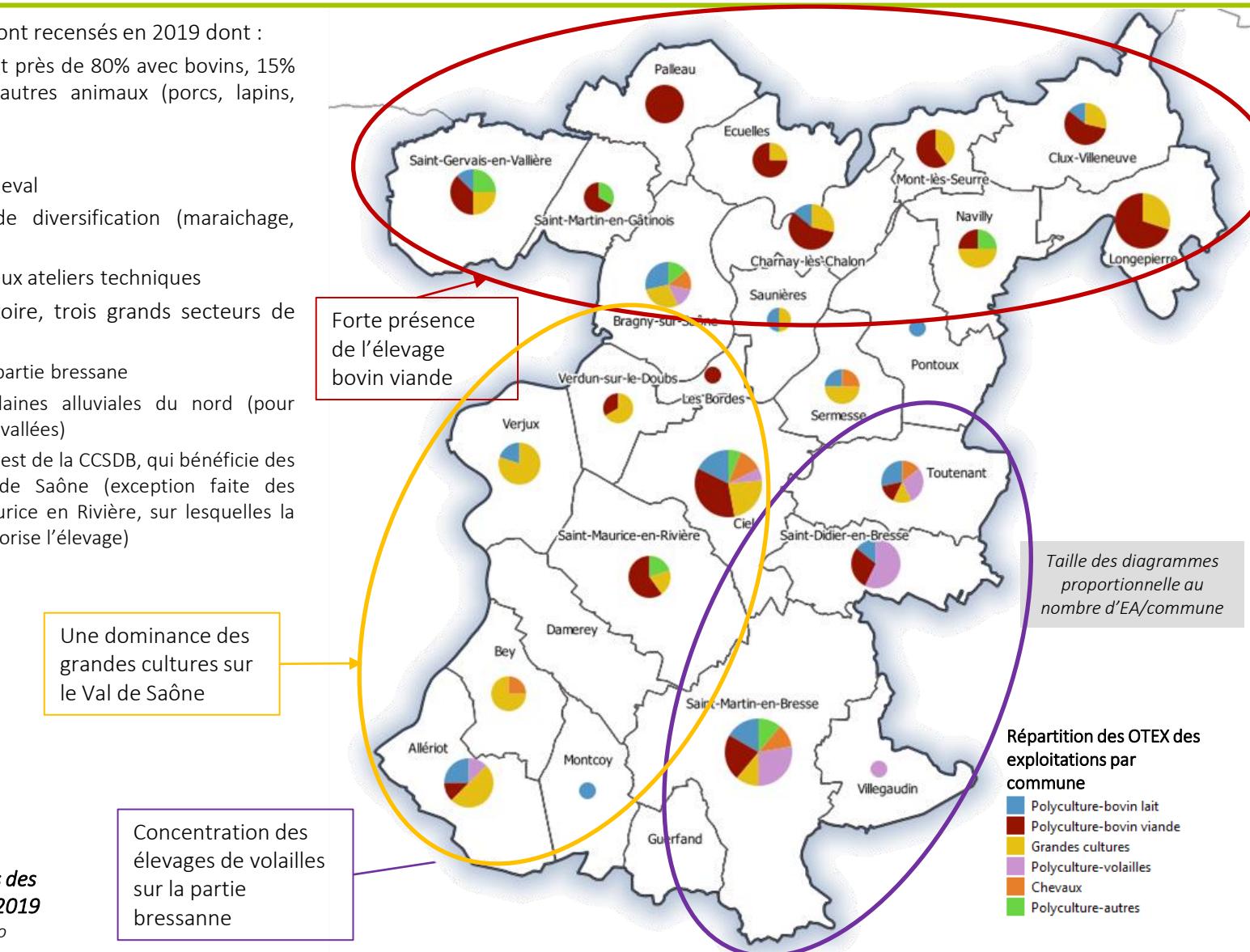
3 orientations techniques sectorisées

- 135 sièges d'exploitations agricoles sont recensés en 2019 dont :
 - ▶ 66 % pratiquent l'élevage (dont près de 80% avec bovins, 15% avec volailles et 5% avec d'autres animaux (porcs, lapins, ovins))
 - ▶ 96 % ont des grandes cultures
 - ▶ 7 % sont spécialisées dans le cheval
 - ▶ 8% sont sur des activités de diversification (maraîchage, arboriculture, pépiniériste...)
 - ▶ Les 2/3 combinent au moins deux ateliers techniques
- Finalement sur l'ensemble du territoire, trois grands secteurs de production se rencontrent :
 - ▶ La production de volailles sur la partie bressane
 - ▶ L'élevage allaitant dans les plaines alluviales du nord (pour valoriser les prairies humides de vallées)
 - ▶ La céréaliculture sur la frange ouest de la CCSDB, qui bénéficie des terrains riches de la plaine de Saône (exception faite des communes de Ciel et Saint Maurice en Rivière, sur lesquelles la présence d'une zone humide favorise l'élevage)



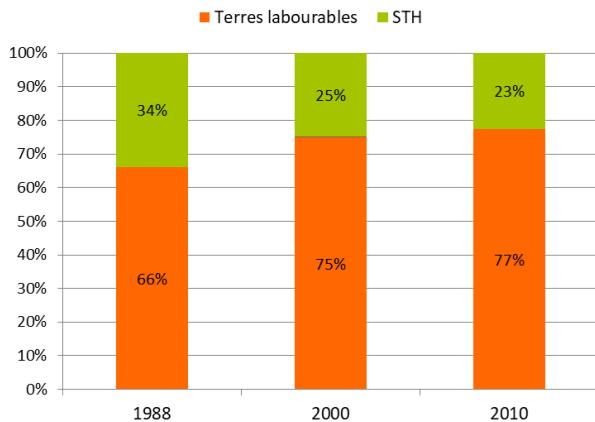
Répartition des orientations techniques des exploitations agricoles de la CCSDB en 2019

Source : ateliers 2019 ; traitement Ceresco



Une dominance de grandes cultures

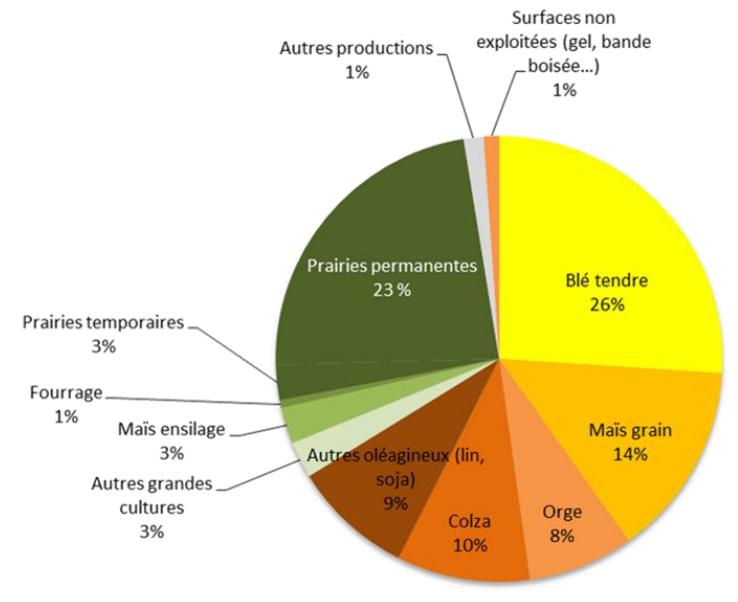
- Les productions largement dominantes en termes d'occupation du sol sont les **grandes cultures** (COP : céréales et oléo-protéagineux) avec :
 - 73 % de COP en 2017 (66% en 1988)
 - Dont 26% de blé
- Les prairies** (surfaces en herbe) représentent quant à elles 26% de la SAU, et leur surface a eu tendance à diminuer ces dernières années au profit des COP. Des retournements sont encore constatés sur les plaines limoneuses des zones inondables.
- La **pratique des jachères**, 1% de la SAU (*Ndrl : 5% de SIE (Surface d'Intérêt Environnemental)*) sont obligatoires pour l'obtention des aides de la Politique Agricole Commune) est privilégiée pour entretenir les moins bonnes terres (trop humides, trop morcelées, qualité agronomique trop mauvaise), ou les terres peu accessibles.



Répartition de la SAU entre 1988 et 2010
Source : données RGA 2010, traitement Ceresco

Des grandes cultures largement dominantes en terme de surface (73% soit 14 335 ha), avec ¼ des surfaces occupées par le blé tendre. Mais une très forte complémentarité entre filières animales et végétales puisqu'une large partie des céréales sont destinées à l'alimentation animale

Assolement sur la CC SDB en hectare
Source : données RPG 2017, traitement Ceresco



Un territoire plus céréalier que la Saône et Loire

- Tandis que l'Ouest de la Saône et Loire est radicalement tourné vers l'élevage allaitant (bassin de production du Charolais), et qu'une large bande au centre est occupée par la viticulture, l'Est du département est plus diversifié, avec des fermes en polyculture-élevage qui laissent place peu à peu à de plus en plus de céréales. Ainsi la **part de surfaces agricoles de la CC SDB en grandes cultures** est plus importante comparativement au département de la Saône et Loire (cf figure ci-dessous), et la forte présence de l'eau, avec la confluence des trois rivières, a apporté des alluvions rendant les sols plus fertiles. Le potentiel pédologique est donc très propice au développement des GC.

- En 2017, les grandes cultures représentent au niveau de la CCSB :

► **73 % des surfaces contre 32 % au niveau départemental** (l'ouest du département est majoritairement occupé par des prairies pour de l'élevage extensif) : le Chalonnais constitue le « bassin céréalier » du département avec une orientation des surfaces céréalières vers l'alimentation animale

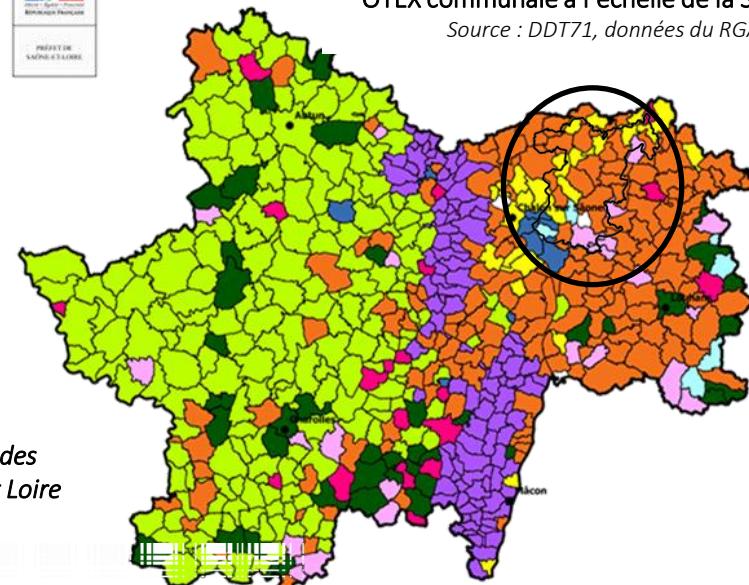
► **Le blé couvre presque ¼ des surfaces** (similaire aux pourcentages du département)

► **Le soja** représente une part significative des assoulements (9%) du fait de la présence d'un outil de valorisation local

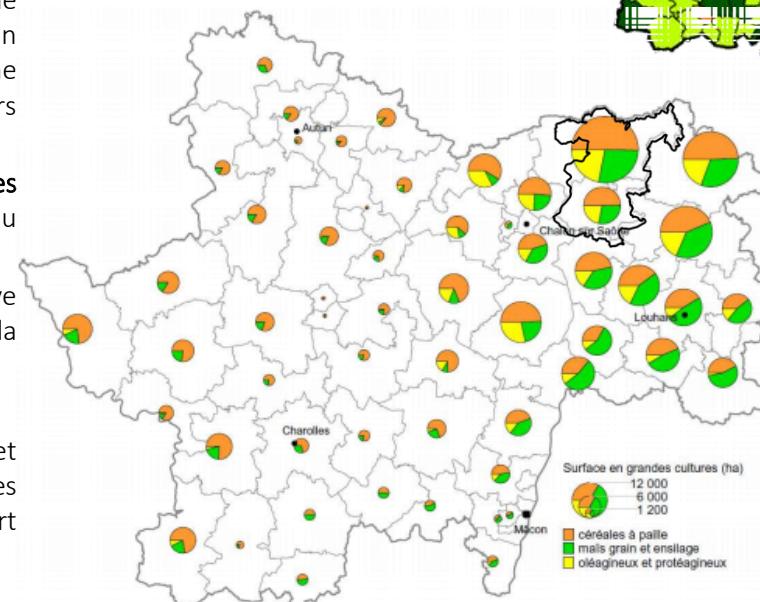
- Les productions maraîchères, légumières et les vergers ne sont plus que très ponctuellement présentes (suite au départ de Daucy en 2014)



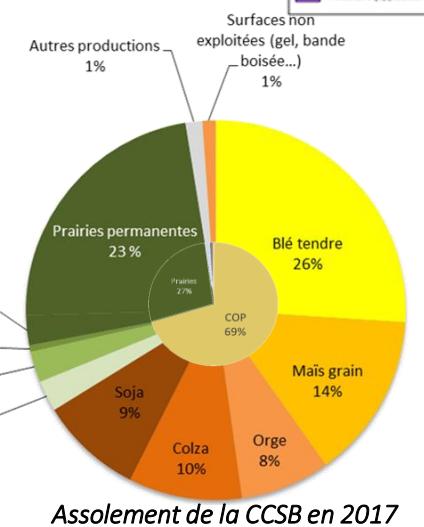
OTEX communale à l'échelle de la Saône et Loire
Source : DDT71, données du RGA 2010



Part et répartition des surfaces en grandes cultures dans le département de Saône et Loire
Source : DDAF 71, données PAC 2008



Communauté de communes Saône Doubs Bresse | Diagnostic agricole du PLUi



Assolement de la CCSB en 2017
Source : données RPG 2017, traitement Ceresco

Répartition des assolements de 2017 (culture dominante sur chaque parcelle)

Légumes : Scarole/ Endives/ Carottes/ Pomme de terre de consommation

Prairies : des zones de pâturage denses aux abords des cours d'eau et une grande zone de prairies sur l'ENS* de St Maurice en Rivière

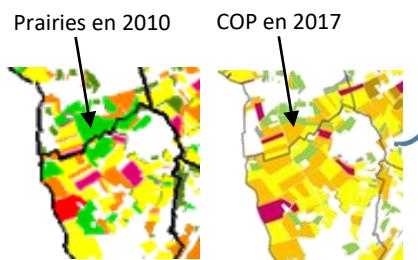
Autres COP : assez diversifiées (colza, soja, orge, tournesol, lin...)

Blé tendre : Très largement représenté (26% des surfaces)

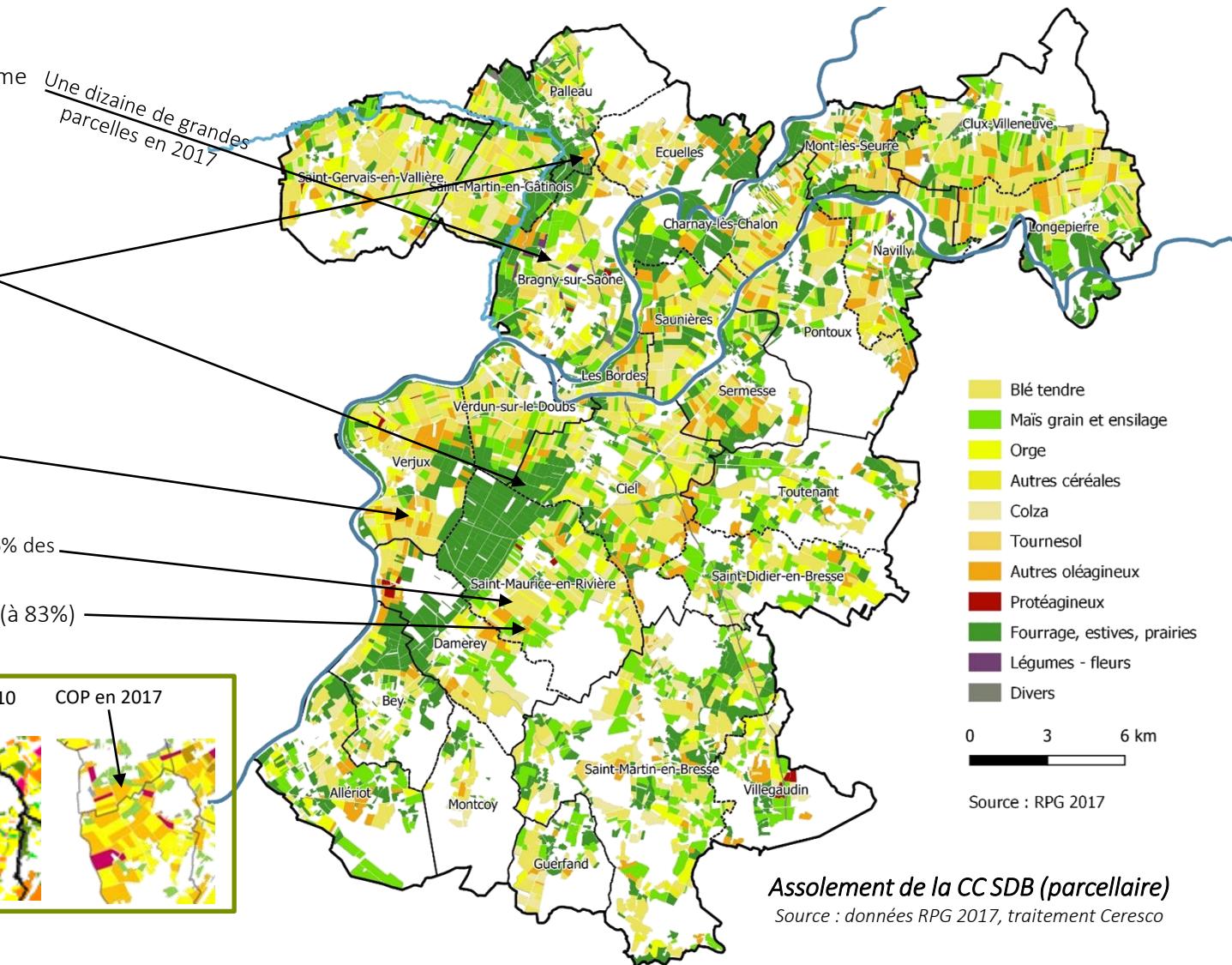
Maïs : Très présent, surtout du maïs grain (à 83%)

Et par rapport à 2010 ?

L'évolution a suivi le même processus que de 1988 à 2010, avec une partie de la surface en prairie qui a été retournée et exploitée en grandes cultures (lorsqu'elles n'ont pas été urbanisées).



*ENS : Espace Naturel Sensible

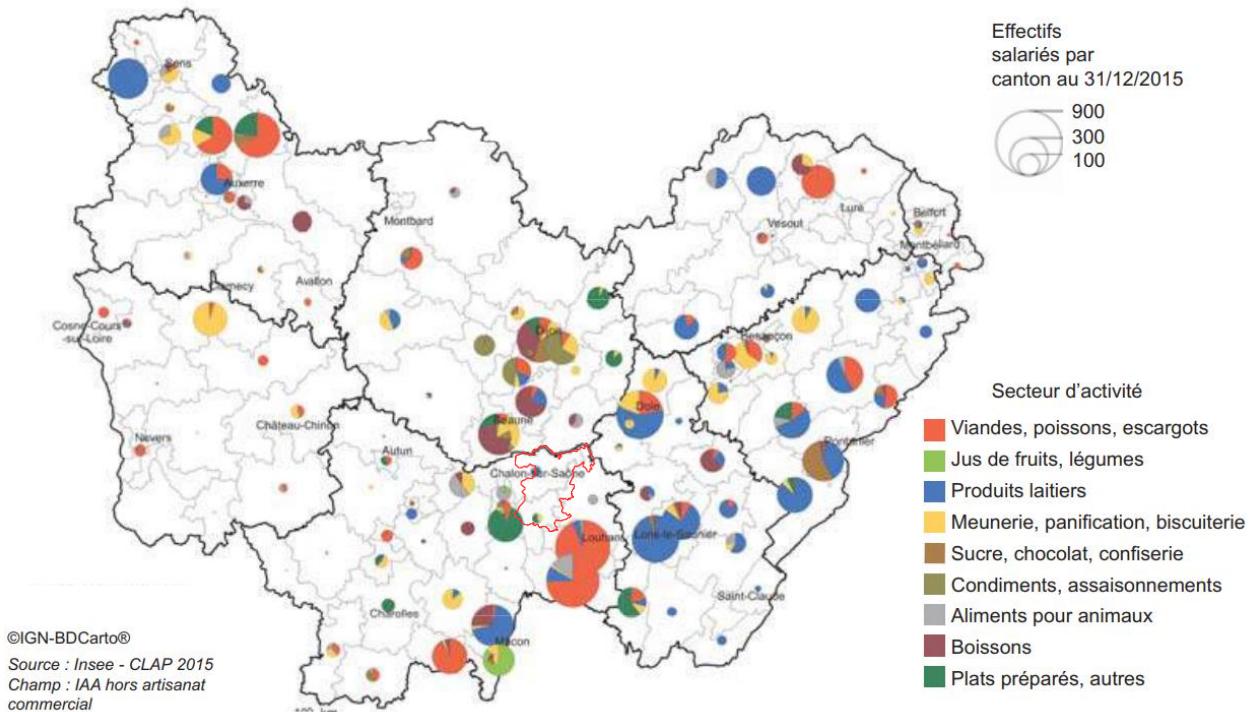


3. Analyse socio-économique de l'agriculture : les filières agricoles

1. Introduction : intégration du PLUi Saône Doubs Bresse dans le SCoT du Chalonnais
2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures
3. Analyse socio-économique
 - Les filières**
 - Les exploitations**
4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles
5. L'agriculture et l'environnement
6. Synthèse du diagnostic : les enjeux
7. Scénarios d'évolution argumentés
8. Propositions d'actions

IAA à l'échelle régionale

- A proximité du territoire de la CC SDB, une forte présence d'industries agro-alimentaires est observée avec :
 - ▶ Industrie laitière : société fromagère et fromageries Bel à Lons-le-Saunier, Euroserum à Port-sur-Saône, Fromageries Bel à Dole, Yoplait France à Moneteyau
 - ▶ Abattoir de volailles à Branges (LDC)
 - ▶ Abattoir du groupe Bigard à Cuiseaux
- Sur le territoire de la CC SDB, des outils de transformation sont également présents :
 - ▶ Usine Val Ciel sur le site de l'ancienne usine Daucy



Le territoire de la CCSDB est entouré d'une grande diversité d'outils de transformation qui permettent une forte diversification des productions. Ainsi les élevages bovins lait/ viande et volailles sont fortement représentés et les assolements en grandes cultures offrent un large panel de productions.

Panorama des filières présentes sur le territoire

GRANDES CULTURES

COP

- Production : 13 522 ha ; 92 000 t
- Commercialisation :
 - Coopérative : très forte présence de la CAVBS (Coopérative Agricole et Viticole Bourgogne du Sud (silos à Verdun-sur-le-Doubs, Labergement-les-Seurre, St-Martin en Bresse), historiquement implantée sur le territoire
 - Collecteur privés, largement minoritaires : minoterie (moulin Joseph Nicot et minoterie Forest dans le 71, moulin Decollonge dans le 21 et moulin Marion à Macon (AB)) et usines de fabrication d'aliment du bétail
 - autoconsommation (éleveurs)
- Transformation :
 - Beaucoup de fabricants d'aliments du bétail : Sanders, Philicot → alimentation animale (maïs)
 - Extrusel : usine d'extraction du colza à Chalon-sur-Saône → agro-carburants
 - Val Ciel : usine d'extrusion de légumineuses + multiplication de semences à Ciel → alimentation humaine

Autres cultures industrielles

Moutarde, miscanthus, chanvre :

- 45 ha de moutarde en 2017, 65 ha de fibre en 2017 (60% de miscanthus)

• Commercialisation :

- coopérative
- négoce



LEGUMES (hors pdt) :



- 24 ha en 2017 << 440 ha en 2010
- Commercialisation : anciennement contrat avec d'Aucy mais arrêt de l'usine en 2014, aujourd'hui en direct

PRODUCTIONS ANIMALES

Élevage bovin

- Surface : 5000 ha de prairies + 620 ha de fourrage (RPG 2017)
- Producteurs (2019) :
 - 49 exploitations avec des bovins allaitants dont 9 en engrangement
 - 21 exploitations laitières
- Commercialisation :
 - FEDER Global
 - Bovicoop
 - SODIAAL
 - Danone
 - Union Laitière de la Meuse
 - Chevillards/Négociants

Elevage avicole

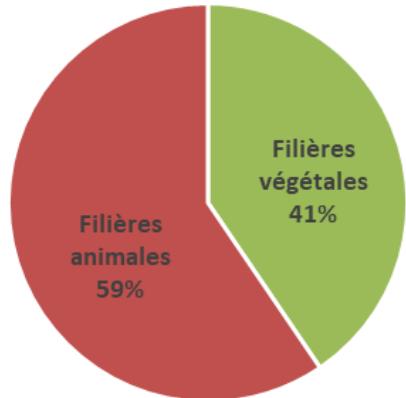
- Producteurs (2019) : environ 15
- Labels : AOP Volailles de Bresse et Label Rouge
- Commercialisation
 - Abattoir LDC à Louhans
 - Vollaillers pour filière AOP

Elevage ovin/ caprin

- Surface : 200 ha de prairies + 200ha de fourrage (environ)
- Producteurs (2019) :
 - 2 élevages ovins et 2 élevages caprins recensés en 2019
- Commercialisation :
 - FEDER (Terres d'Ovins)

Des filières animales avec un poids économique plus important

- Répartition des CA entre filières animales/ filières végétales sur le territoire de la CC SDB



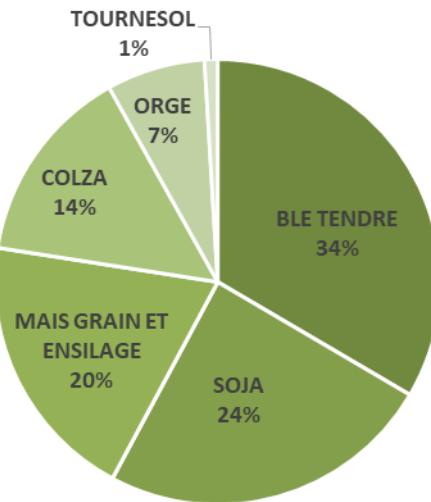
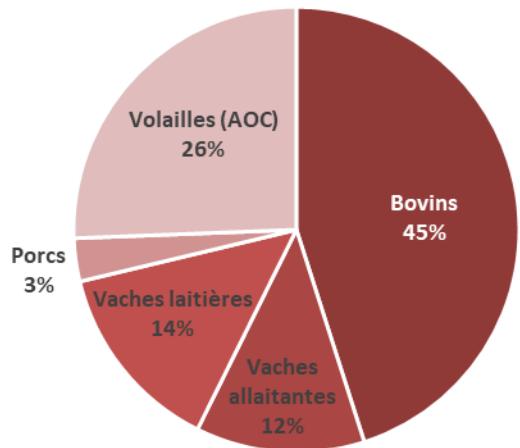
CA filières animales : 24,7 M€
CA filières végétales : 16,8 M€

Principales cultures végétales = 98% des surfaces
Principales filières animales = 99,6% des UGB

Sources des données :

- Surfaces en cultures : RPG 2017 (déclarations PAC)
- Rendements : rendements moyens Agreste pour la Saône et Loire sur les années 2012-2016
- Cheptel : BDNI 2016
- Prix de vente des animaux : ateliers, entretiens, et données nationales
- Prix de vente des cultures : cours d'avril 2019 (RMN)

- Détails de la répartition des CA dans les principales **filières animales** et **végétales**



Analyse des valeurs ajoutées produites sur le territoire

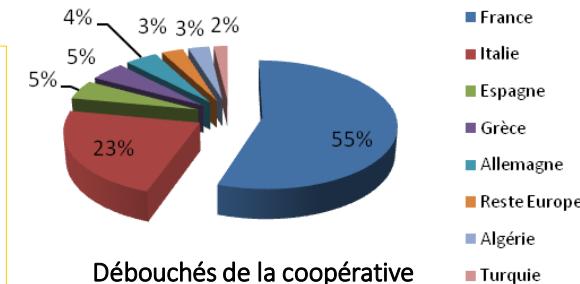
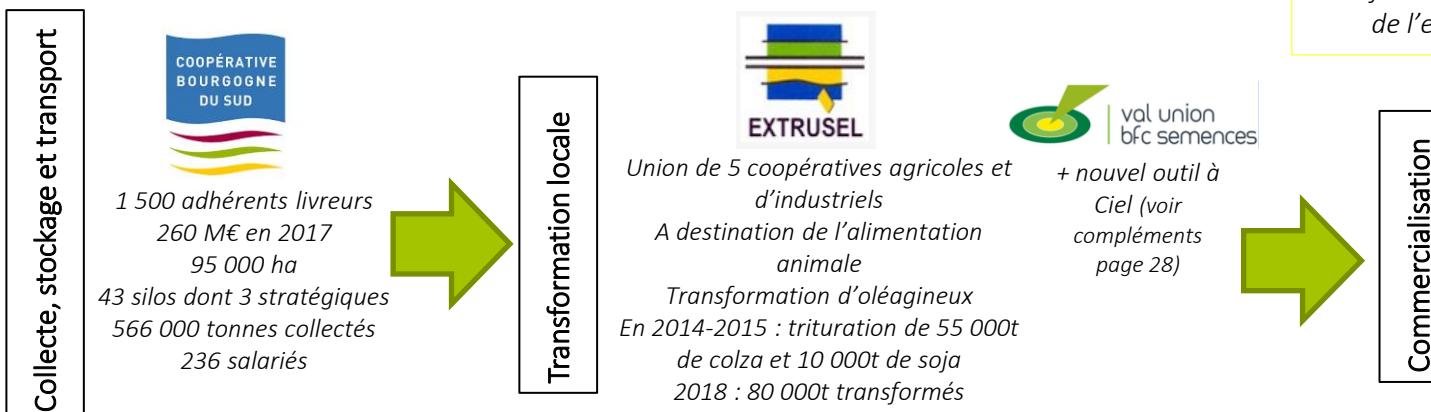
- De manière générale un produit plus important pour les filières animales, qui concernent 44% des surfaces du territoire (approximation faite avec les surfaces en prairies, fourrages et maïs). Les bovins comptent pour plus de 2/3 du chiffre d'affaires animal, avec une large prédominance de la filière allaitante.
- Concernant les cultures végétales, le blé tendre et le soja dominent (la place du maïs est à relativiser au regard de l'autoconsommation à destination de l'élevage)

Organisation de la filière Céréales Oléo-Protéagineux

Céréales Oléo-Protéagineux (COP)

- Production : 13 522 ha en 2017 → 92 000 tonnes de céréales
- Commercialisation :
 - Essentiellement via la **Coopérative Bourgogne du Sud** (silos à Verdun-sur-le-Doubs, St Martin en Bresse et Trugny)
 - Approvisionnements via l'**Union AREA**
 - Commercialisation par l'**Union CEREVIA** (union de 7 coop.)
 - **Dijon Céréales Meunerie** et notamment les moulins Decollogne (21)
 - **Minoterie Gay** (à Baudrières) : 20 salariés, 45 000 tonnes de céréales collectés, avec filière locale de pain « le Dorée ». Rayon de 40 km
 - Autoconsommation forte : entre 70 et 80% des céréales produites pour les polyculteurs-éleveurs
- Transformation / débouchés : des dynamiques locales apporteuses de valeur ajoutée
 - Alimentation animale via **Extrusel** : unité de transformation d'oléagineux située à Chalon-sur-Saône, union de 5 coop (Dijon Céréales, Interval, Terre d'Alliances, Terre Comtoise et Bourgogne Sud) + 3 fabricants d'aliments du bétail + Sofiprotéol
 - Alimentation humaine : nouveau projet d'**usine Selvah à Val Ciel** (voir page 28)
 - Semences : usine développée à Val Ciel en 2014 (voir page 28)

Organisation filière céréales du territoire de la CC SDB via la CBS



Le point de vue des céréaliers

- Une forte volatilité des prix sur les marchés mondiaux en céréales est observée
- L'absence d'irrigation sur le territoire entraîne une très forte dépendance aux aléas climatiques (10% d'irrigation environ)
- Les dynamiques porteuses sur des filières à forte valeur ajoutée donnent de l'espoir

CÉRÉVIA
7 coopératives
3,3 millions de tonnes commercialisées/an
65% sur le marché français
35% à l'export
5 à 7% du marché national (10% en meunerie)

Localisation des sites de la CBS et grands axes d'approvisionnement résultants

La logistique de la filière céréalière s'organise autour de :

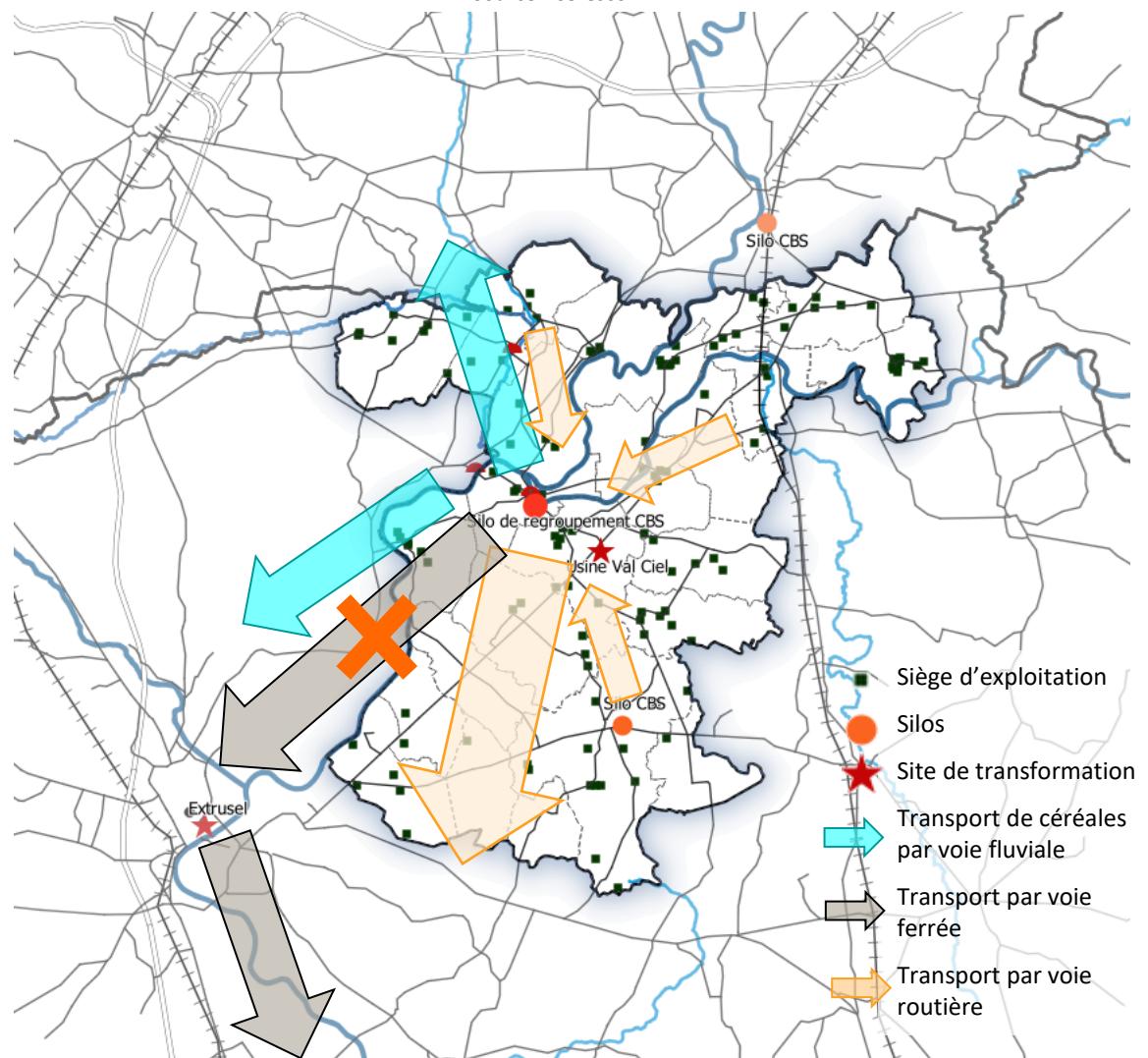
- ▶ 1 opérateur structurant : la Coopérative Bourgogne du Sud (CBS)
- ▶ L'approvisionnement de la coopérative se fait en direct par les agriculteurs
- ▶ 3 silos sont situés sur ou à proximité immédiate du territoire de la CC SDB : deux silos intermédiaires à St-Martin-en-Bresse et Trugny et un silo de regroupement à Verdun-sur-le-Doubs
- ▶ Verdun sur le Doubs constitue le site principal d'approvisionnement : il donne droit à la prime de proximité contrairement aux autres sites relais et offre une capacité de 85k tonnes (1/5 de la collecte de la coopérative)
- ▶ Export vers l'extérieur du territoire, assuré à la fois par **voie fluviale** (via le port de Verdun sur le Doubs), **voie ferrée** (transport en camion jusqu'à la ligne de Chalon) et par **voie routière**.

Et les évolutions récentes ?

Le transport par voie ferrée (ligne entre Chalon-sur-Saône et Verdun-sur-le-Doubs) s'est brutalement arrêté en 2017
→ une augmentation du trafic routier est donc constaté depuis sur le territoire de la CCSDB avec 60k tonnes expédiés en plus par la voie routière. Cela a également entraîné un surcout non négligeable pour la filière.

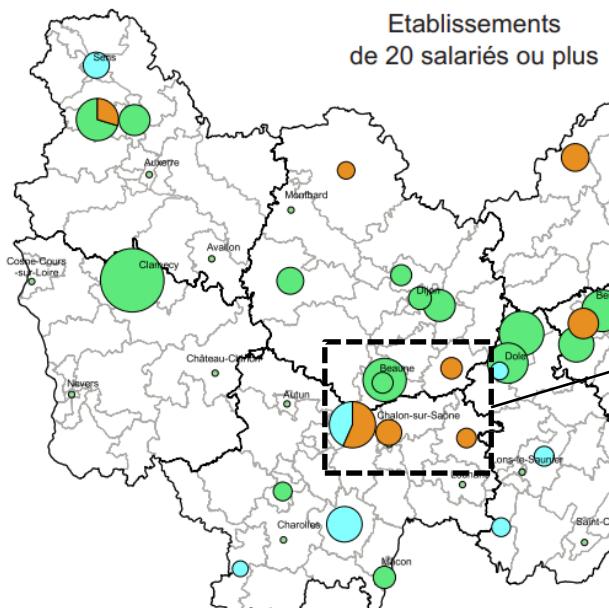
Approvisionnement et export des sites de la coopérative CBS

Source : Ceresco





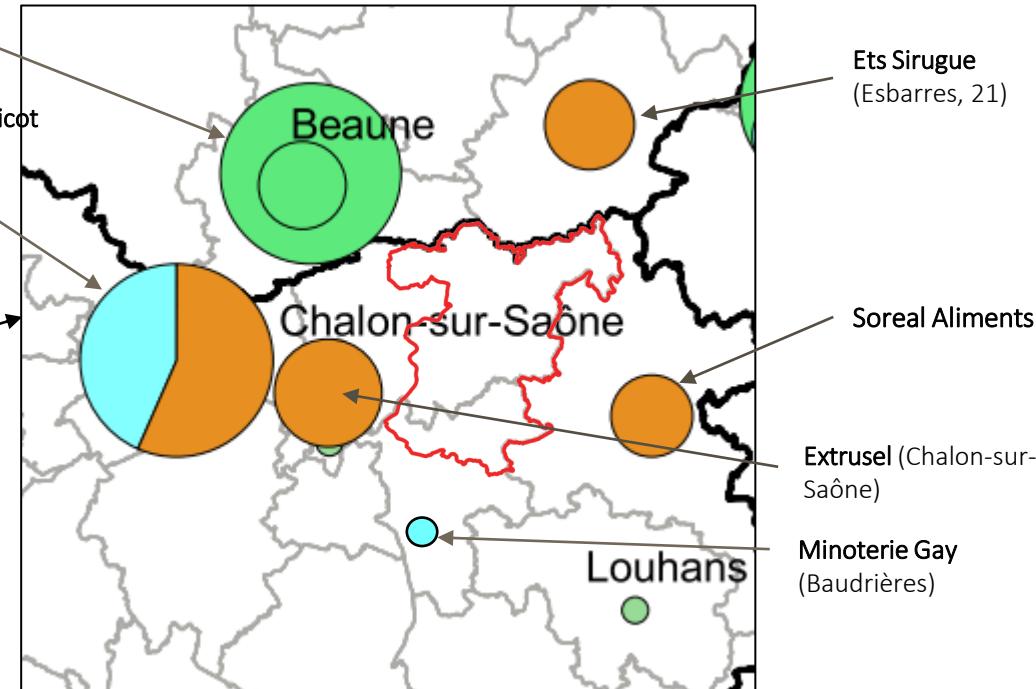
Structuration locale filière Céréales Oléo-Protéagineux



Appétit de France et la Boulangère (Beaune)

Moulin Joseph Nicot et SAS Philicot (Chagny)

Effectifs salariés par canton au 31/12/2015



Une fois encore, le territoire de la CCSDB est entouré d'usines de transformation offrant plusieurs types de débouchés aux céréales produites localement : alimentation animale et humaine principalement.

Source : Insee- CLAP 2015



L'évolution de la filière céréales ces 10 dernières années

Quelques chiffres clés pour mieux cerner cette filière :

- La filière céréales représente **69% de la SAU en 2017** soit 13 522 ha avec environ 92 000 tonnes produites toutes productions confondues (RPG 2017)
- Productions dominantes** : blé (36%), maïs grain (20%), orge (11%), colza (14%) et soja (12%). Pour le blé tendre, le rendement moyen était de **75 qx/ha en 2017** (*au dessus de la moyenne nationale : 71,5 qx/ha*) et de 2012 à 2016, la moyenne atteignait 64,3 qx/ha au niveau département (source : Agreste). Une diversification des assolements est en cours pour répondre aux enjeux eau. Elle est notamment rendue possible grâce au développement de débouchés localement (oléagineux = ¼ des productions céréalierées)
- Cette filière céréales permet de sortir **environ 16,8 M€** de chiffre d'affaire (*calculé sur les cours d'avril 2019*), soit un chiffre d'affaire moyen de **1 200 €/ha** (*950€/ha de produits en moyenne, références 2016 par rapport à 296 exploitations céréalierées*)

Quelques indicateurs de compétitivité à l'échelle nationale et éléments de contexte :

- Sur la période **2011-2015**, une tendance **à la hausse** de la production céréalier française est observée avec une production moyenne d'environ 69 millions de tonnes, soit 22 à 25% de la production européenne
- En 2016**, des conditions climatiques difficiles impactent gravement le nord-ouest de l'Europe et entraînent une chute de la production française de -21% par rapport à la moyenne quinquennale, dans un contexte de récoltes successives excellentes à l'échelle mondiale et de stocks mondiaux en hausse (+80% pour le maïs entre les campagnes 2010/11 et 2016/17 selon les prévisions de l'USDA)
- Malgré l'accident en 2016, **la production céréalier française reste majeure dans le paysage mondial**, et en particulier pour le blé. Toutefois, les volumes produits à l'échelle mondiale continuent à augmenter avec un renforcement de certaines régions (bassin de la Mer Noire et pays baltes pour le blé, Etats-Unis pour le maïs...).
- Les prix des céréales sont actuellement bas par rapport à la période 2012-2013 et restent fortement volatiles ce qui engendre des comportements spéculatifs → le **stockage sur les EA a tendance à se développer**
- De bons rendements ont été obtenus en 2017, mais une forte sécheresse a de nouveau frappé en 2018 → forte instabilité de la production liée au contexte de changement climatique

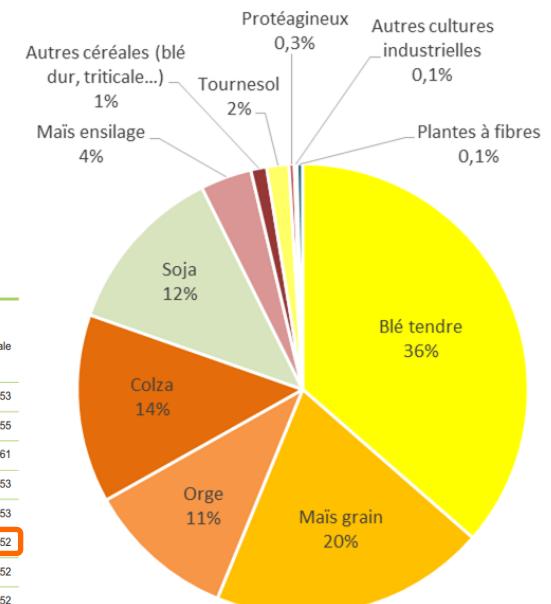
Rendements céréaliers en BFC en 2017

Source : Agreste

Rendements en céréales des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté

En qx/ha	Blé tendre	Orge d'hiver	Orge de printemps	Avoine	Maïs grain	Triticale
Côte-d'Or	66	60	53	45	102	53
Doubs	65	61	50	48	93	55
Jura	74	67	63	46	98	61
Nièvre	68	62	53	47	104	53
Haute-Saône	71	66	57	49	94	53
Saône-et-Loire	75	71	57	42	101	52
Yonne	67	61	54	35	106	52
Territoire-de-Belfort	80	71	52	52	107	52

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2017

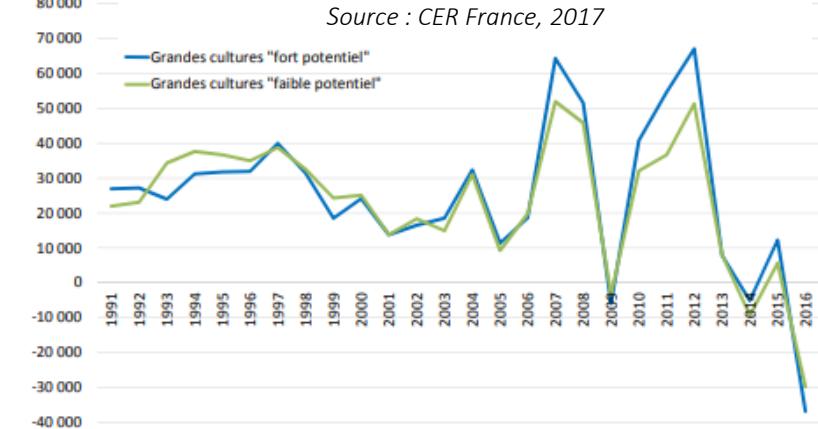


Répartition de la SAU en céréales de la CC SDB

Source : données RPG 2017 – traitement Ceresco

Evolution du résultat courant/ UTAF moyen en région BFC

Source : CER France, 2017





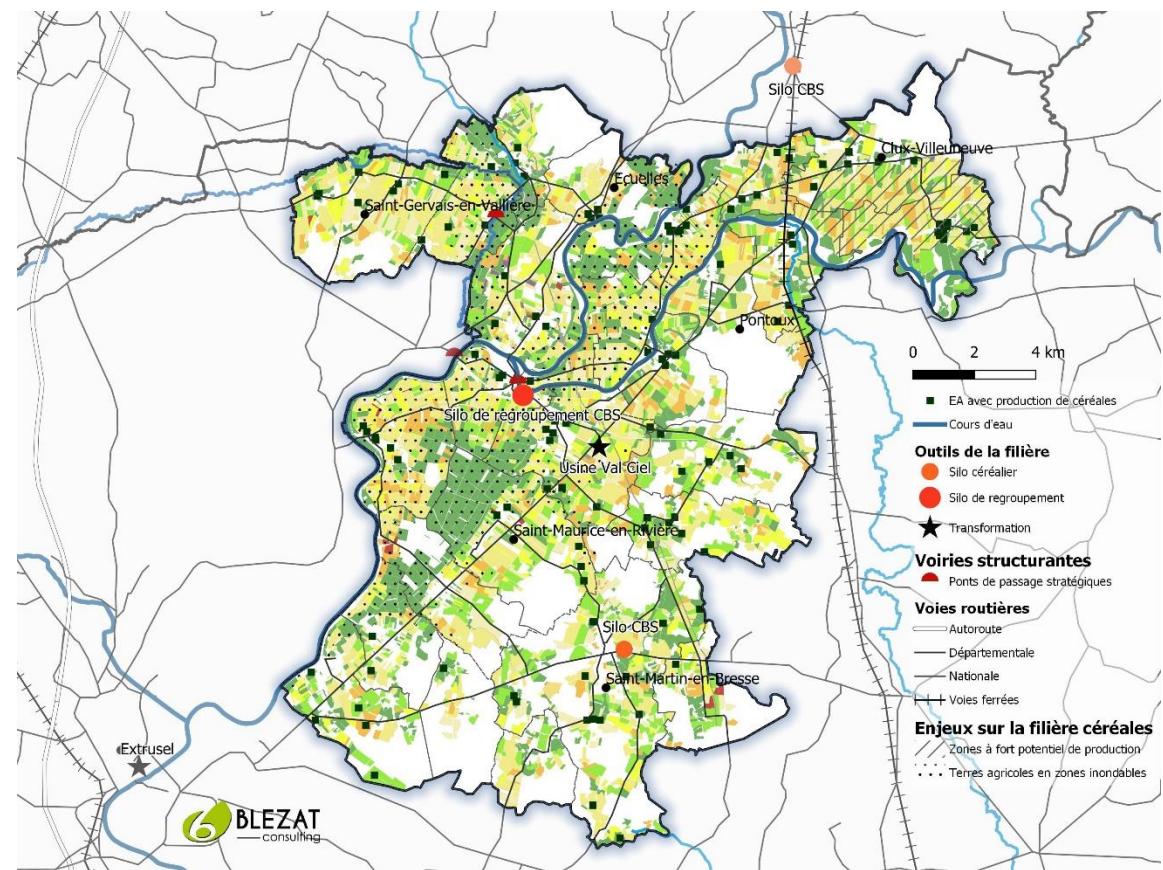
Les perspectives pour la filière céréalière locale

La coopérative Bourgogne du Sud, implantée historiquement (depuis 1916) sur le territoire, souhaite avant tout préserver le tissu rural avec des filières à forte valeur ajoutée : multiplication de semences, plantation de vignes, trituration du soja... Plusieurs outils / projets portent aujourd'hui l'avenir de la filière céréales localement :

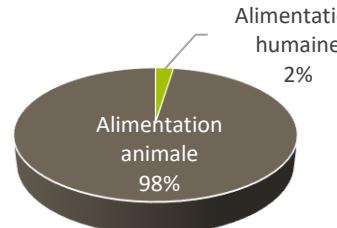
- ◉ **Silo de regroupement de Verdun-sur-le-Doubs** : outil majeur de la coopérative avec une position très stratégique sur la Saône → capacité de stockage de 85 000 tonnes, soit 1/5 du stockage total de la coopérative (400k tonnes).
- ◉ Outil de Chalon-sur-Saône, **Extrusel** : dédié à l'alimentation animale, 80 000 tonnes de soja trituré, bien implanté sur la région étant donné les bassins d'élevage proche (charolais à l'ouest notamment)
- ◉ Le **site de Val Ciel** qui vise à développer une activité de trituration de soja sans solvant chimique (société Selvah), pour l'alimentation humaine, et qui centralise déjà une activité de multiplication de semences (Val Union BFC Semences). Les détails de ces deux projets sont développés sur la page suivante.

Enjeux de la filière céréales

- La culture du soja non OGM a eu tendance à se développer ces dernières années du fait de la valeur ajoutée apportée par les deux outils de transformation locaux. Il se destine essentiellement à l'alimentation animale.
- Un enjeu de **circulation agricole** autour des points stratégiques de la filière (silo, usine de transformation et zone d'embarquement) : passage des ponts, accès aux voies ferrées et fluviales, voiries adaptées au passage des camions/ engins agricoles...
- Une prise en compte du **risque inondations** à proximité des multiples cours d'eau du territoire
- Une **préservation du foncier agricole** en particulier les terrains à fort potentiel agricole



Répartition des volumes de soja transformés sur le territoire
Source : entretiens





Le développement du site de Val Ciel

Le site de Val Ciel se compose de 3 usines et 1 plate-forme logistique (25 000 m² de stockage, qui est utilisé par les 40 points de distribution de la coopérative) et se situe à un emplacement stratégique, au barycentre des activités de la CBS. Aujourd'hui, deux activités principales sont portées sur ce site par la CBS :

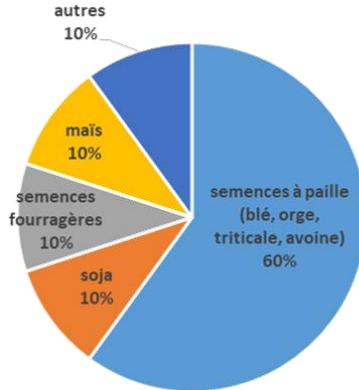
► **Val Union BFC Semences** (production de semences) développée en 2014. Cet investissement regroupe 4 coopératives : Dijon Céréales, Terre Comtoise, Interval et CBS. L'objectif était de regrouper les outils de production de semences : deux seulement à l'échelle des 4 coopératives (l'autre se situe à Bèze en Côte d'Or) pour 10 000 ha de multiplication en tout (capacité actuelle, avec une marge d'augmentation de 10-20%). Sur le site de Ciel, le développement de la multiplication de semences a permis la reconversion des surfaces en maraîchage et la mise en place d'une filière céréalière à haute valeur ajoutée. Les surfaces concernées approchent les 300 ha sur le territoire de la CCBS (avec 10-15 ha/ exploitation, soit entre 20 et 30 exploitations concernées). Cette production se fait sous forme de contractualisation entre la coopérative et les agriculteurs : le suivi se doit d'être très rigoureux et la traçabilité complète. A Ciel, les débouchés sont orientés vers les circuits longs, le site travaille pour le compte d'obtenteurs internationaux pour la plupart, qui prévoient à l'avance des contrats de production. Les lots partent ensuite à l'export. Alors que l'outil de Bèze sert majoritairement à approvisionner en circuits courts les agriculteurs locaux en semences.

► **Société Selvah** (Société pour l'Extrusion de Légumineuses Valorisées en Alimentation Humaine) en cours de mise en place : extrusion de protéines végétales par un procédé innovant (sans solvant chimique) et sans OGM. Depuis 3 ans, 3 actionnaires portent le projet (Coopérative Bourgogne du Sud, Dijon Céréales, Terre Comtoise) et le groupe Avril est entré au capital récemment. Objectifs poursuivis :

- répondre à la demande en substitution de protéines animales,
- éviter l'incorporation d'additifs (conservateurs non nécessaires) avec des protéines texturées,
- production locale de protéines végétales à destination de l'alimentation humaine (originaires aujourd'hui de Chine, du Brésil et de Serbie).

Capacité du site : 2000 tonnes de graines transformées (équivalent à 700 ha de cultures de légumineuses environ). Le lancement de l'usine est programmé à l'automne 2019, avec le soja. Mais à terme d'autres espèces devraient pouvoir être triturées, des essais étant menés sur les mélanges de légumineuses et d'autres espèces locales (lentilles, pois, féverole...). La valorisation du soja devrait pouvoir passer de 150 €/ha de marge brute à 450 €/ha.

Forts enjeux autour de la traçabilité de la filière et la qualité des céréales : les lots seront sélectionnés minutieusement.



Répartition des surfaces de multiplication pour les deux sites de la coopérative CBS (source : entretiens)

L'ex-site de Val d'Aucy de Ciel devient Val Ciel

Val Ciel regroupe Interval Franche-Comté, Terre Comtoise, Dijon Céréales et Coopérative Bourgogne du Sud. Le collectif se lance sur le marché de niche des semences.

Vu 3964 fois | Le 27/09/2014 à 07:24 | Mis à jour à 07:24 | Réagir



M. Duvernois expliquant les enjeux du nouveau pôle de semences régional Val Ciel. Photo J.-M. M.

Val Union-BFC Semences se modernise

Une chaîne de tri va voir le jour à l'intérieur de l'usine Val Union-BFC Semences. Le projet, décidé en 2015, s'est concrétisé en début d'année. Les travaux sont en cours.

Vu 644 fois | Le 21/05/2016 à 05:00 | Réagir

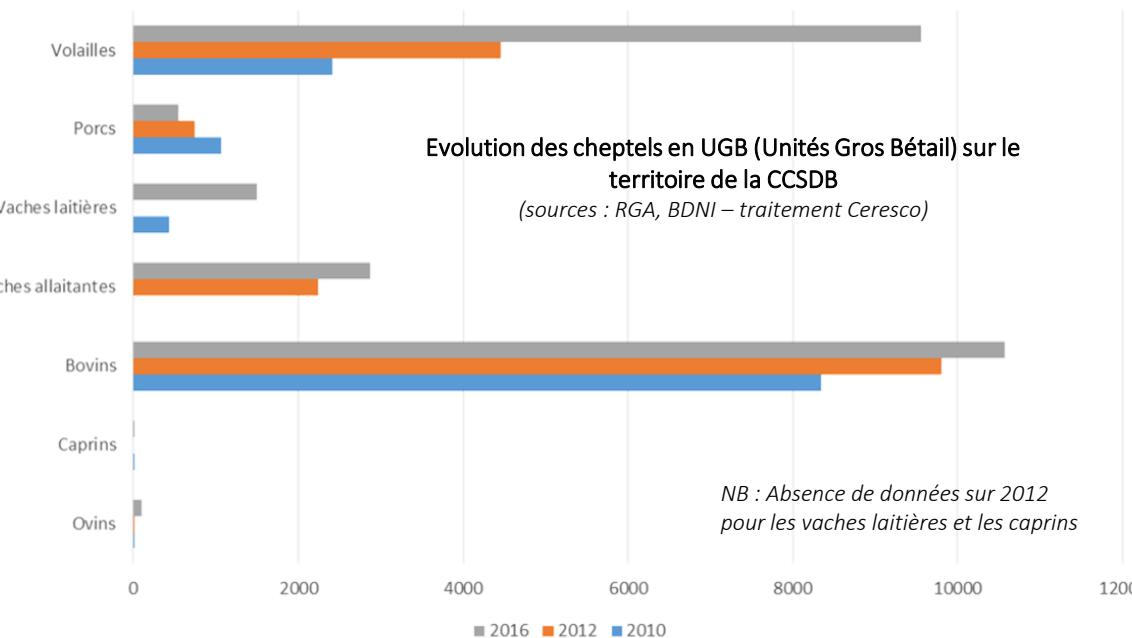


Copies d'écran d'articles du site du Journal de Saône et Loire

Productions animales : évolution des cheptels

Des commentaires sont à noter par rapport à la réalisation des graphiques ci-contre :

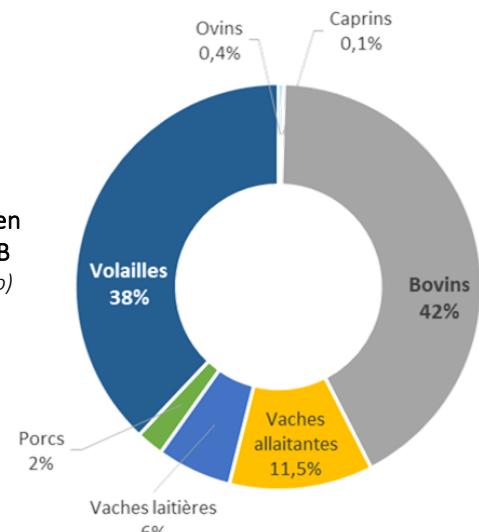
- ▶ Plusieurs sources ont été utilisées pour les données analysées :
 - 2010 : Recensement Général Agricole
 - 2012 et 2016 : cheptels déclarés à la BDNI (*extractions réalisées par la DDT 71*)
- ▶ Traitement des données en UGB : l'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agrégner le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal
- ▶ La catégorie des bovins comprend l'ensemble des animaux d'élevage qui n'ont pas vocation à produire (tous les bovins exceptés les vaches nourrices et les vaches laitières)
- ▶ Manque de données pour les vaches allaitantes en 2010 et pour les vaches laitières en 2012
- ▶ Les données 2010 peuvent être faussées par le secret statistique (tandis que les données BDNI sont exhaustives)

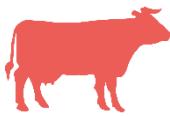


Les données sur l'évolution des cheptels permettent d'établir plusieurs constats :

- ▶ Le cheptel bovin a eu tendance à augmenter depuis 2010
- ▶ Le cheptel de volailles a suivi la même évolution, de manière plus prononcée avec un doublement du nombre d'UGB entre 2012 et 2016.
- ▶ Ces deux derniers (bovins et volailles) représentent les deux productions animales les plus présentes sur le territoire en 2016 avec 97,5% des UGB dont 38% pour la volaille et près de 60% pour la production bovine
- ▶ La production porcine a eu tendance à régresser avec une diminution du cheptel de moitié en 6 ans

Répartition des cheptels en UGB en 2016 sur le territoire de la CCSDB
(sources : BDNI – traitement Ceresco)





Productions animales : bovin viande

Élevage bovin allaitant

- Surface :** 5000 ha de prairies + 620 ha de fourrage (RPG 2017)
Souvent des exploitations de polyculture-élevage
- Eleveurs :**
En 2010 : 80 exploitations possèdent un cheptel bovins (*sans compter le secret statistique*), et parmi celles-ci :
 - 5 exploitations spécialisées en bovins allaitants,
 - 64 exploitations en polyculture-élevage
 En 2019 : 49 exploitations possédant un élevage bovin viande
- Zone de production :**
 - A proximité du bassin du Charolais, mais terrains à fort potentiel agronomique donc souvent préféré pour les grandes cultures
- Circuits de commercialisation :**
 - Abattoirs à proximité : Cuiseaux (groupe Bigard, 71), Beaune (21), abattoir Gexal à Perrigny (39).
 - FEDER (Global) : Montceau-les-Mines, Charolles, St-Rémy (atelier de découpe Séléviande) et Bovicoop → 50% des débouchés
 - Boucheries locales (Chalon-sur-Saône), chevillards/négociants (3-4 sur la zone) → 50% restants
 - Vente directe (très peu de volumes) : Délices de nos campagnes (Chalon-sur-Saône), GAEC de Montagnyland



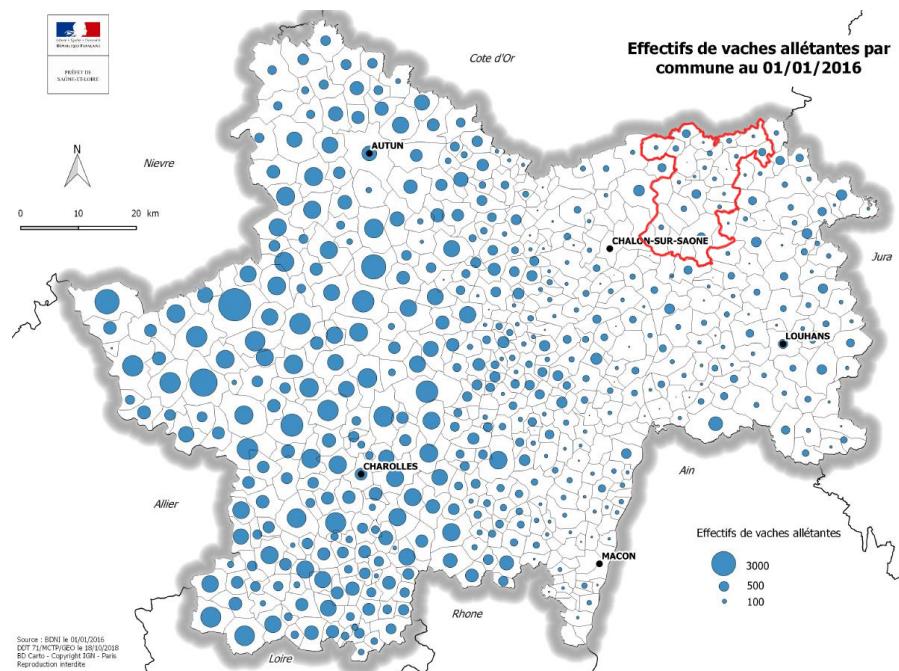
33 salariés
2 540 adhérents
Plus de 1500 animaux commercialisés/ semaine
4 centres d'allottement
Présent sur 5 départements



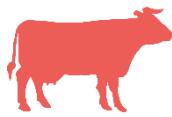
4 500 éleveurs adhérents
11 centres d'allottement
3 700 bovins/ semaine

Eléments de contexte

- Une filière viande très structurée sur le territoire avec la proximité du bassin charolais
- Des opérateurs locaux très présents et de nombreux outils (abattoirs, atelier de découpe...)
- Faible rentabilité de l'exploitation bovin viande, un impact plutôt négatif de la réforme de la PAC sur les exploitations de polyculture-élevage
- Crise structurelle française (baisse de la consommation de viande, repli vers les viandes blanches...) → des cours trop bas pour les vaches, mais qui remontent pour les jeunes bovins
- Les futures évolutions de la PAC seront déterminantes sur les perspectives de pérennité de ces filières sur le territoire



Concentration de l'élevage allaitant à l'échelle départementale
(source : DDT71/MCTP/GEO, BDNI 2016)

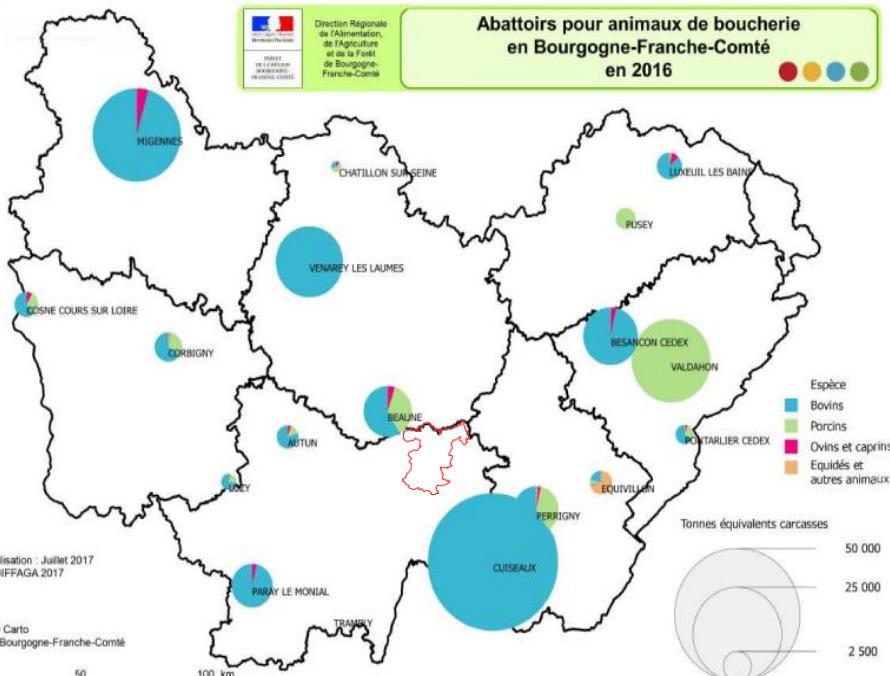


Productions animales : bovin viande

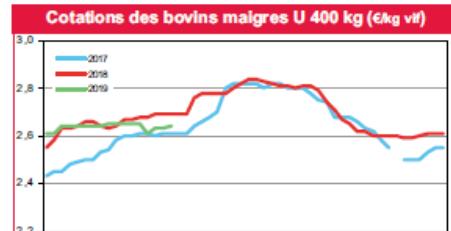
- En 2019 : 49 exploitations/ 135 possèdent un atelier de bovin viande, soit 36% des EA
- Parmi celles-ci, 7 ont fait le choix de développer un atelier d'engraissement (18%)
- Une production très concentrée au nord du territoire de la CC SDB
- Plusieurs abattoirs à proximité (cf carte ci-dessous) :
 - Beaune et Perrigny : les plus proches (entre 23 km et 57 km) et assez diversifiés (60% bovins, 35% porcins et 5% ovins/caprins)
 - Cuisseaux (spécialisé dans le bovin) et Venarey-les-Laumes
- Un atelier de découpe est présent à Chalon-sur-Saône, facilitant le développement de la vente directe
- Une répartition des opérateurs homogène entre coopératives (50%) et négociants privés (50%)

Localisation des abattoirs en région BFC

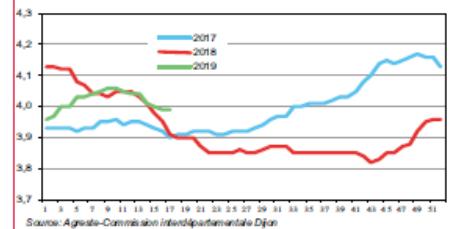
(source : DRAAF BFC, juillet 2017)



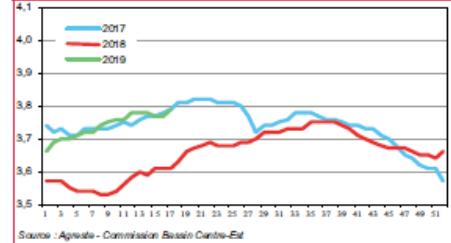
Cotations bovin viande 2017-2019
(source : Agreste – Conjoncture agricole région BFC, mai 2019)



Cotations de jeune bovin viande U (€/kg de carcasse)



Cotations de vache viande R (€/kg de carcasse)



Point de vue des éleveurs

- Des mises aux normes qui ont découragé les éleveurs
- De plus en plus de difficultés avec la race charolaise : cout de production trop importants avec des vêlages qui posent problème (des frais véto qui augmentent) → une recherche de diversification qui s'observe avec d'autres races (Limousine, Blonde d'Aquitaine, Aubrac, Bleu Blanc Beige)
- Une valorisation qui tend à baisser fortement pour le système allaitant → développement de l'engraissement (souvent en intégration)



Bovin lait

Élevage bovin laitier

- Surface : 5000 ha de prairies + 620 ha de fourrage (RPG 2017)
Souvent des exploitations de polyculture-élevage
- Eleveurs :
 - En 2010 (RGA) : 10 éleveurs laitiers, filière en régression et 64 exploitations en polyculture-élevage → une quarantaine d'élevages lait estimé
 - En 2019 (ateliers) : 21 élevages laitiers sur le territoire
- Zone de production : 60% du troupeau laitier de Saône-et-Loire se situe dans les PRA de la Bresse Chalonnaise et Bresse Louhannaise, jouxtant les importants bassins de production du Jura à l'Est et de l'Ain au sud (cf carte ci-contre). La race Montbéliarde prédomine en Saône et Loire
- Circuits de commercialisation :
 - Collecteurs : Danone, SODIAAL, Union Laitière de la Meuse
 - Outils local : laiterie de Verdun-sur-le-Doubs : Fromagers en Bourgogne
 - Vente directe (très peu de volumes, seulement 2-3 éleveurs)
 - Une IGP localement : le Briás Savarin

Point de vue des éleveurs

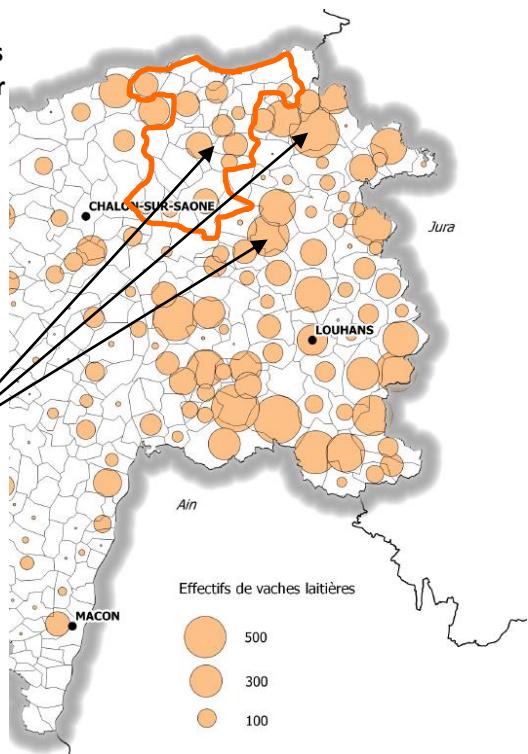
- Un désengagement des collecteurs historiques du territoire (Danone et Sodiaal) mais des projets portés par un nouvel opérateur (ULM) pour le lait sans OGM
- Des mises aux normes qui ont découragé les éleveurs et ont entraîné de nombreuses cessations d'activité ces dernières années

Eléments de contexte

- Lait : fourchette de prix de 320-340€/ 1000L en 2019 (mieux que 2018) en fonction de la prime qualité.
- Très faible rentabilité de l'exploitation laitière → crise conjoncturelle du lait en 2015-2016 qui a fortement impacté la filière
- Les futures évolutions de la PAC seront déterminantes sur les perspectives de pérennité de la filière lait

Effectifs de vaches laitières par commune au 1^{er} janvier 2016

(source : DDT71/MCTP/GEO, BDNI 2016)



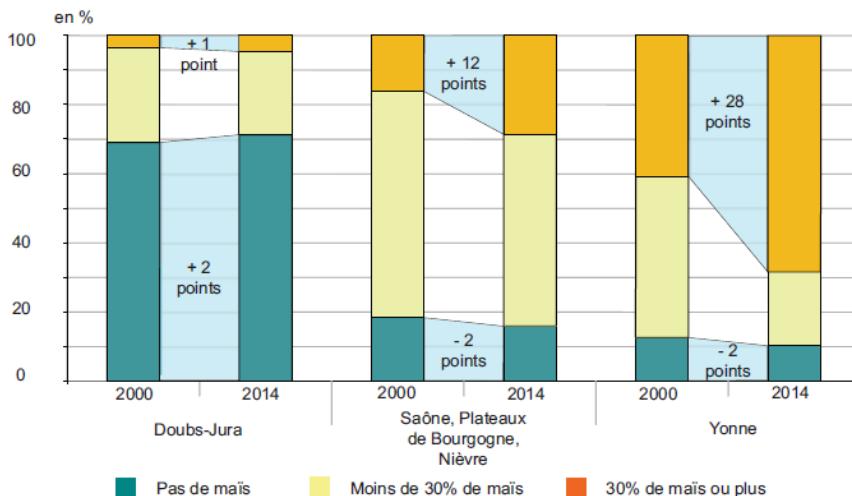


Bovin lait : évolution de la production

- Entre 1996 et 2014, plus d'une exploitation laitière française sur deux a disparu à l'échelle nationale. La région BFC est globalement moins touchée par ces disparitions (46%), principalement du fait du Doubs Jura où le rythme de disparition est beaucoup plus faible étant donné la présence d'AOP apportant une meilleure valeur ajoutée sur la production. Les mauvais résultats économiques suggèrent deux stratégies opposées pour se maintenir sur le marché du lait :
 - Soit la conservation ou l'adoption d'un système très intensif en maïs,
 - Soit la conservation ou le retour à un système basé sur le pâturage.

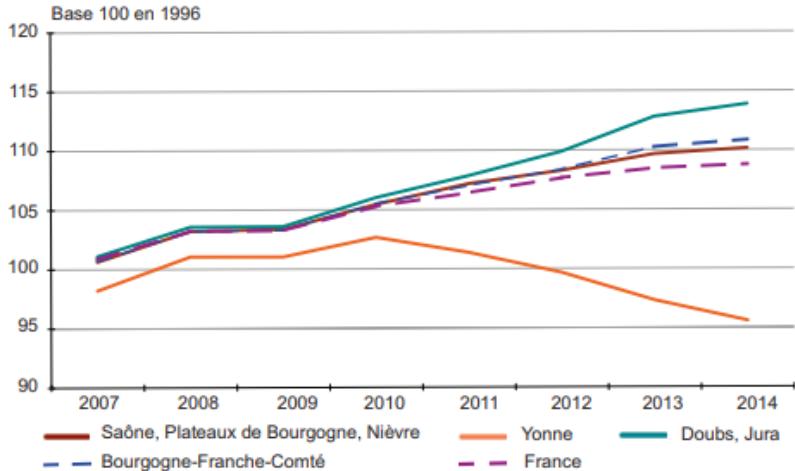
La première option semble avoir été préférée en Saône et Loire (cf graphique ci-dessous)

- La figure ci-contre montre une augmentation des quotas laitiers entre 2000 et 2014 sur le secteur de la Saône, Plateaux de Bourgogne (supérieure à l'évolution nationale). Sur ce secteur, le nombre moyen de vaches laitières (56 en 2014) et le quota laitier par exploitation sont proches de la moyenne nationale, mais la taille du cheptel global/ EA y est nettement plus élevée (116 UGB en moyenne contre 102 en France). Les élevages sont davantage mixtes : les vaches allaitantes représentent 15% du cheptel de vaches. Tous les systèmes fourrager se côtoient, avec une nette prédominance des systèmes utilisant du maïs en Saône et Loire (14% des assolements sur la CC Saône Doubs Bresse).

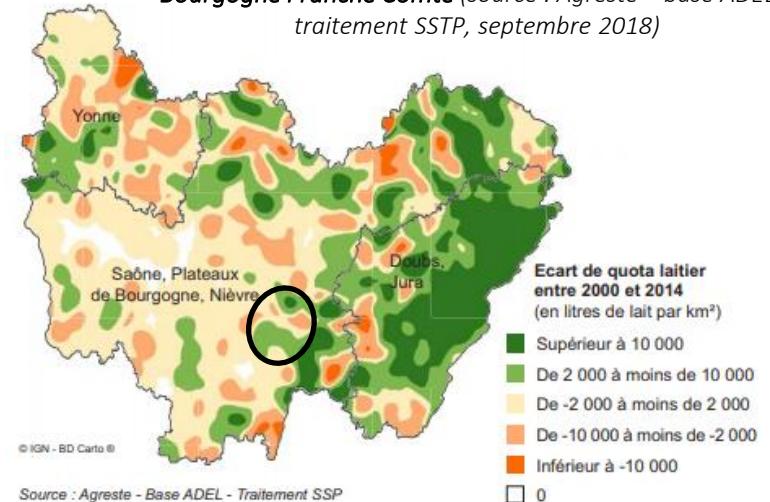


Evolution du système fourrager des exploitations entre 2000 et 2014 (source : Agreste – base ADEL – traitement SSTP, septembre 2018)

Evolution du quota laitier total entre 2007 et 2014 (source : Agreste – base ADEL – traitement SSTP, septembre 2018)



Evolution du quota laitier total entre 2000 et 2014 en Bourgogne Franche Comté (source : Agreste – base ADEL – traitement SSTP, septembre 2018)





Bovin lait : perspectives économiques

- L'autonomie alimentaire des exploitations laitières est estimée à 70%
- 3 opérateurs sont présents pour la collecte mais présentent des dynamiques très différentes :

► **ULM (Union Laitière de la Meuse)** : 386 ML collectés, 637 exploitations

Pas de marque portée en direct, ULM assure le ramassage et la transformation pour le compte d'industriels. Ainsi la coopérative fournit les marques suivantes : St Michel, Lincet, Delin (IGP Briás Savarin) ainsi que la GMS (Lidl et Aldi) et des plus petits transformateurs (laiterie de Verdun). La stratégie de la coopérative vise à faire une transition vers des filières non OGM suite à une demande des clients allemands. Récemment les prix payés aux producteurs étaient en baisse (325€/ 1000L) en lien avec un problème interne à la coopérative. L'analyse du lait est réalisée à chaque ramassage ce qui permet une bonne traçabilité de la qualité. La stratégie de la coopérative est de proposer à tous les laitiers de passer au non OGM, avec une prime de 10€/1000L. Enfin, ULM porte un projet d'investissement dans un outil à Ste Marie la Blanche (17 km de Ciel) pour de la première transformation à destination du marché italien.

► **Sodiaal** : 4,7 milliards de litres collectés, 11 000 exploitations, 20 000 sociétaires

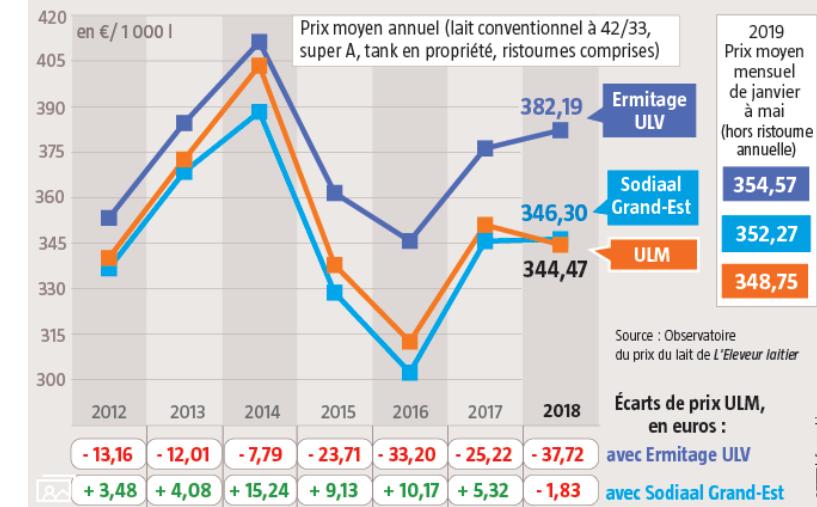
La première coopérative française est en retard sur la filière sans OGM. Elle mène plutôt une politique de spécialisation (zone AB, zone sans OGM). De plus, sur le secteur, le laboratoire d'analyses de SODIAAL a récemment eu des difficultés, pointant des qualités très variables. Le prix payé au producteur avoisine les 340€/1000L, mais au vu de la taille de la coopérative, aucune politique n'est menée localement pour retenir les adhérents.

► **Danone** : 1 milliard de litres collectés, 2 800 producteurs

La coopérative mène une stratégie de désengagement sur le secteur. En effet, elle s'implique pour accompagner les arrêts d'exploitation ou pour faire transiter les éleveurs vers ULM dans l'objectif de baisser de 25% sa collecte en Saône-et-Loire. Elle souhaite se concentrer sur la collecte dans l'Ouest de la France.

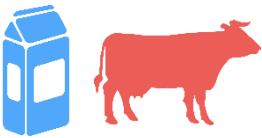
Après une forte chute du prix du lait entre 2014 et 2016, du fait de l'arrêt des quotas et de l'augmentation nationale des volumes produits, le prix du lait est remonté entre 2016 et 2017 mais stagne à nouveau à un niveau insuffisant pour assurer un revenu décent aux éleveurs (*moins de 350€/1000 L*). Parmi les opérateurs présents, seul ULM se démarque sur le territoire, avec un portage de l'activité laitière mieux perçu par les éleveurs et une réelle volonté à valoriser des pratiques vertueuses (alimentation sans OGM, alimentation à l'herbe). Néanmoins une progression du prix du lait sera nécessaire pour maintenir les exploitations laitières en place.

Depuis 2015, le prix annuel de l'ULM se rapproche de Sodiaal mais s'écarte d'Ermitage ULV



Point de vue des éleveurs

Avec ULM, on a la sensation d'avoir une vraie reconnaissance du métier, malgré la taille de la coopérative, toujours la volonté de garder le producteur au centre du truc, n'a jamais poussé à produire plus, demande aux éleveurs ce qu'ils peuvent.



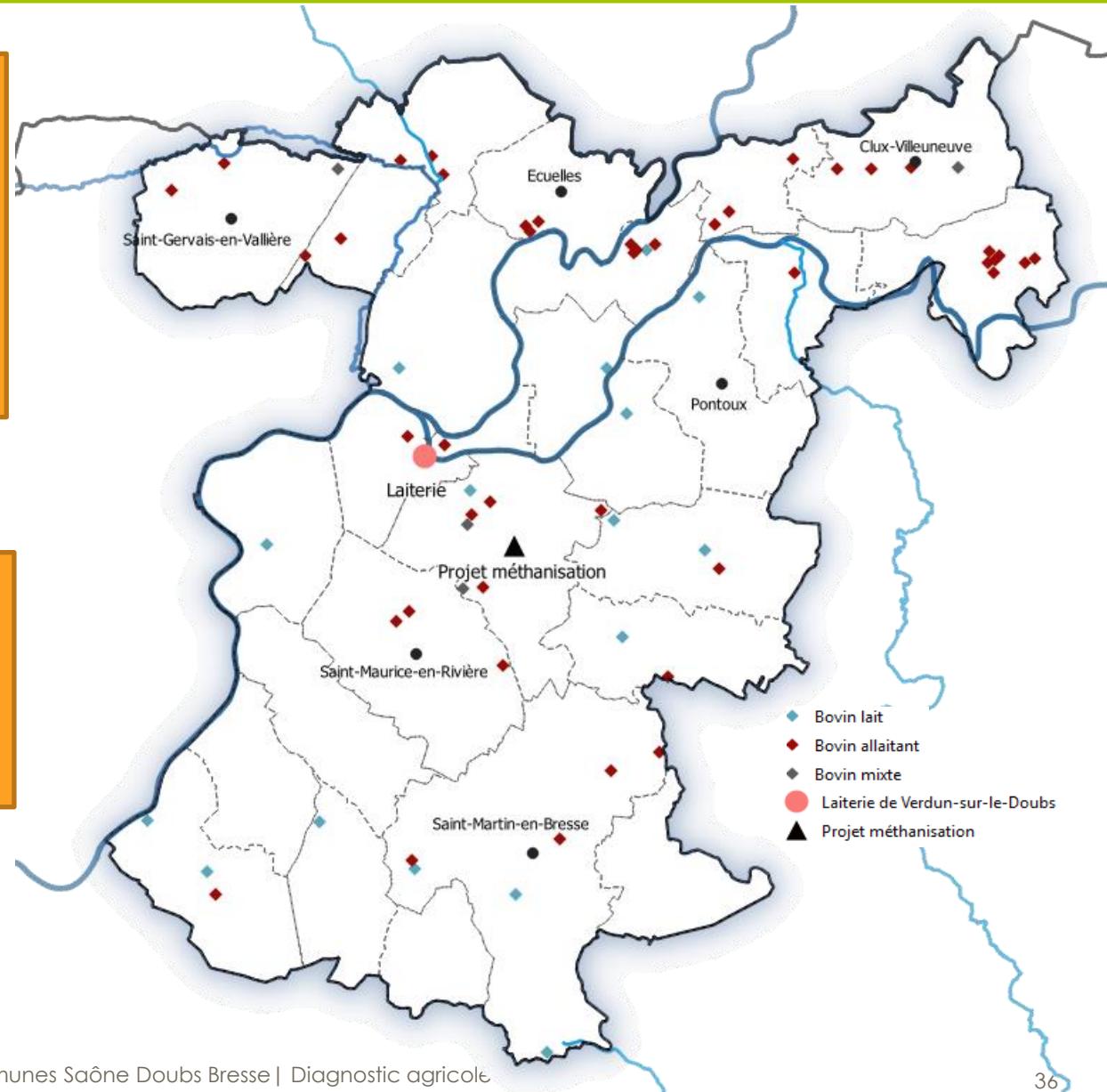
Filières bovines : enjeux

Enjeux de la filière bovin lait

- Une valorisation économique encore compliquée, malgré la dynamique portée par la coopérative ULM (lait sans OGM)
- Un projet sur l'aménagement d'un site de transformation à proximité immédiate de la CCSDB (porté par ULM)
- Un désengagement des opérateurs « historiques » sur le territoire (Danone et SODIAAL)

Enjeux de la filière bovin viande

- L'engraissement a tendance à se développer du fait qu'il apporte une meilleure valorisation aux éleveurs (9 EA sur 49 en font soit 18%)
- Un intérêt également à développer les circuits courts, très peu présents sur le territoire





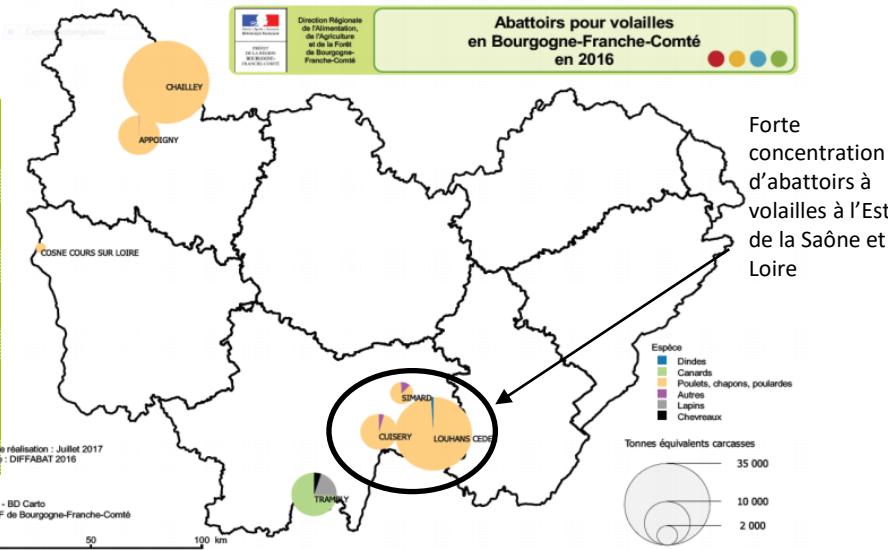
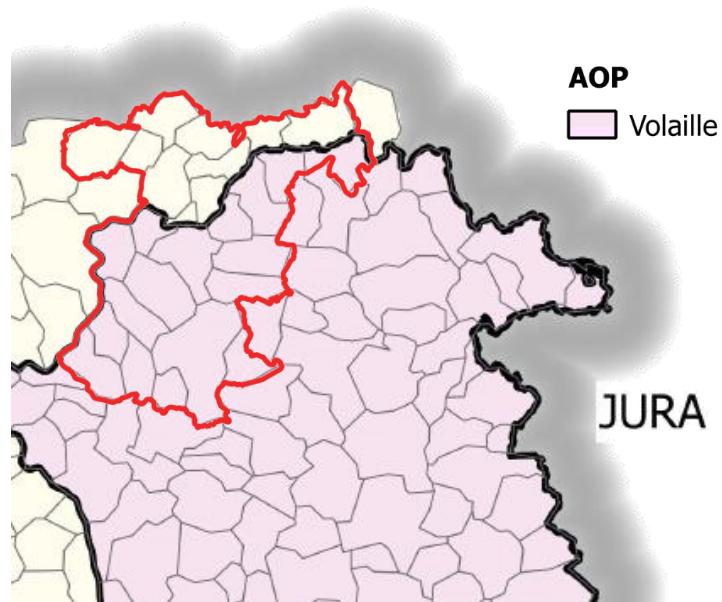
Volailles

Volailles

- Producteurs :
 - 14 exploitations recensées en volailles de chair en 2010 (RGA) pour un cheptel de 80 000 têtes (5 700 poulets/EA en moyenne)
 - 15 EA en 2019 (*donnée issue des ateliers*)
- Zone de production :
 - AOC/ AOP Volailles de Bresse (poulet, poularde, chapon, dinde) pour 17 des 27 communes, situées au sud du territoire
 - 7 EA adhérentes, soit 50% des exploitations en volailles recensées en 2010
- Circuits de commercialisation : (beaucoup d'opérateurs locaux)
 - Abattoirs industriels : LDC Mairet à Simard, LDC/Guillot-Cobreda à Louhans (230 salariés),
 - Abattoir et atelier de découpe local : CUMA Grain de Saveurs à Oslon
 - Vente directe (très peu de volumes) sur St Martin en Bresse (2 EA)

Point de vue des éleveurs :

- Un fort potentiel de développement pour la vente directe avec la présence d'un outil localement, la CUMA Grain de Saveurs, qui s'est adapté à plusieurs espèces avicoles (poulets, dindes, pintades, cailles, pigeons...)
- Une production encore très manuelle, qui a entraîné des arrêts ces dernières années
- Les nouvelles installations ont tendance à s'orienter vers de grandes capacités (1M€ d'investissement, production de type 2 avec la caution d'un industriel derrière)
- Une AOC Volaille de Bresse encore très conservatrice (vente en volailles entières) mais qui pourrait évoluer avec l'autorisation de découpe dans le cahier des charges
- Des labels de volailles fermières moins contraignants, qui attirent plus aujourd'hui



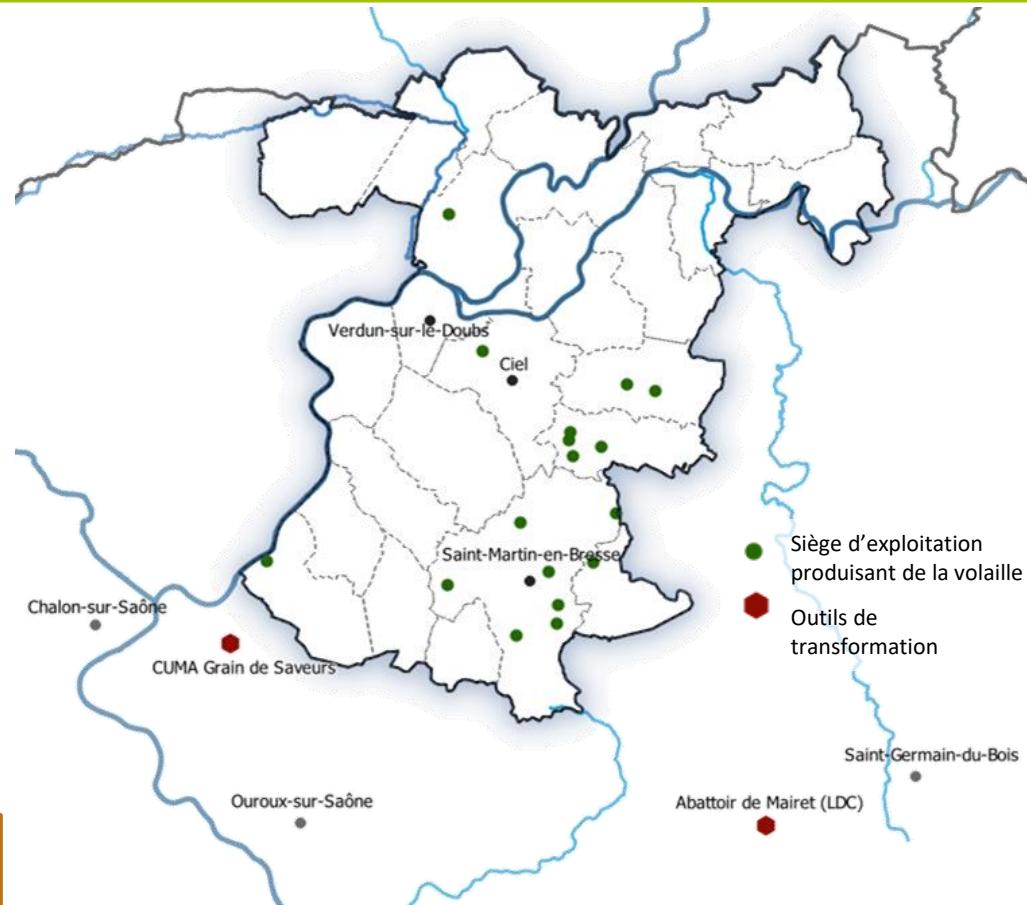


Volailles : perspectives

- En 2019, 15 exploitations du territoire sont concernées par cette production, soit 11% des exploitations
- Un système de production qui peut être complémentaire de l'élevage allaitant, c'est le cas pour 4 exploitations
- La vente directe est peu développée avec 3 EA seulement qui en propose
- Une **filière très localisée** sur le secteur bressan, au sud-est du territoire (cf carte ci-contre)
- Une **orientation qualitative** des élevages avec une labellisation (AOC ou Label Rouge) pour au moins la moitié des exploitations
- Une production qui se **maintient voire se développe** sur le territoire de la CC SDB, avec une intensification des exploitations :
 - ▶ nombre d'exploitations quasi constant entre 2010 et 2019,
 - ▶ doublement du cheptel avicole entre 2010 et 2016
- Des **outils de production sont situés** à proximité immédiate du territoire :
 - ▶ CUMA Grain de Saveurs, à Orlon : abattoir à destination des éleveurs pour la vente directe (volailles et lapins). Un outil qui ne tourne qu'à la moitié de ses capacités (22 000 volailles/an sur une capacité de 50 000). 8 producteurs fournisseurs engagés dans ce projet aujourd'hui.
 - ▶ Abattoir Mairet, à Simard : appartient au groupe LDC

Enjeux de la filière volailles

- Aujourd'hui un vrai potentiel de développement identifié localement sur la vente directe (présence d'un outil très local et en sous-capacité)
- Une opportunité également avec l'évolution de l'AOP Volaille de Bresse qui devrait permettre de vendre des volailles découpées et donc d'élargir le marché



Productions en Circuits-courts

Productions spécialisées et circuits courts

• Producteurs :

- EARL AgriPorc : porcs (St Gervais en Vallière)
- Mazet : fromages de chèvres (Palleau)
- Ferme du Mezaneau, fromages vache (Toutenant)
- Didier MARCEAU, volailles (St-Martin-en-Bresse)
- Philippe BON, volaille (St-Martin en Bresse)
- GAEC Montagnyland, viande bovine (Allériot)
- EARL Messidor, légumes (Navilly)

• Circuits de commercialisation :

- **3 AMAP à proximité** : les Butineurs (Chalon sur Saône), la Main aux Paniers (Chalon-sur-Saône), Le panier du terroir (Chalon-sur-Saône)
- La Ruche qui dit Oui avec 10-20 producteurs locaux (Châlon-sur-Saône, Chaudenay, Beaune)
- **Plusieurs marchés de producteurs locaux** : Bey, Verdun-sur-le-Doubs, St-Martin-en-Bresse, Chalon-sur-Saône, Gergy Saint-Marcel, Saint-Gengoux
- **Magasins de produits fermiers et régionaux** : Délices Fermiers à Virey-le-Grand, Faubourg des Saveurs à Seurre (21)

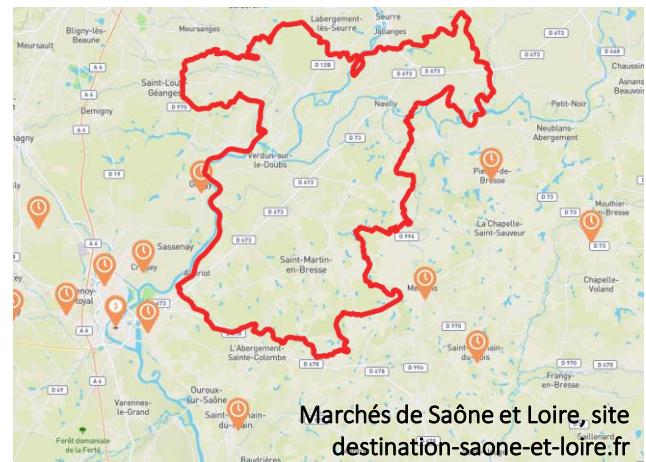


Eléments de contexte

- La proximité de Chalon-sur-Saône apporte un potentiel de clientèle qui permet de diversifier ses débouchés/ production (cueillette sur place, fruits et légumes)
- Des collectivités qui veulent des légumes épluchés (contraintes sanitaires), intérêt d'une cantine centrale sur le territoire de la CC SDB ?
- Demande sociétale à la hausse sur des produits de proximité de qualité

Le point de vue des producteurs

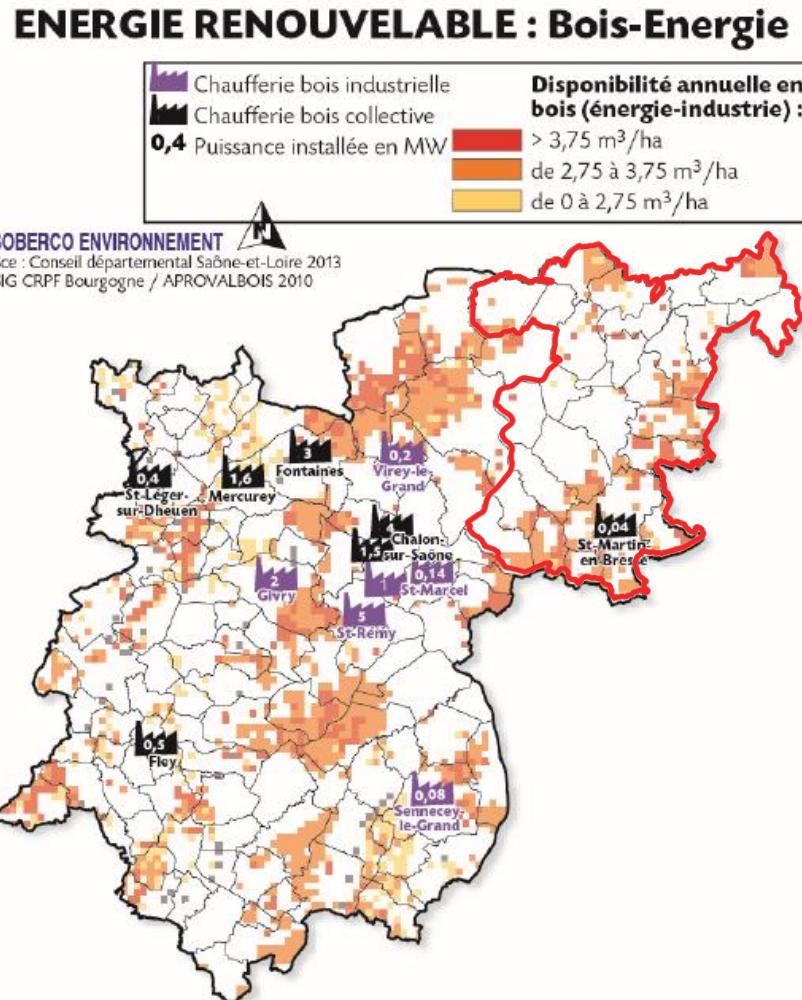
- Une organisation en temps et main d'œuvre importante, des investissements lourds et un manque d'outils de transformation locaux → un métier qui ne correspond pas à tous les profils d'agriculteurs



Marchés de Saône et Loire, site destination-saone-et-loire.fr

Le développement de nouvelles filières

- Les dynamiques agricoles et le contexte conjoncturel des filières de Grandes cultures rendent réel l'enjeu de développer des filières agricoles à plus forte valeur ajoutée et/ou à développer des pratiques limitant les coûts de productions. Différentes pistes sont à l'étude sur le territoire :
- **Production de biomasse comme biocombustible :**
 - ▶ Agriculteurs prêts à mettre de la surface en production,
 - ▶ Une chaufferie bois sur la commune de St-Martin-en Bresse et plusieurs autres chaufferies bois à proximité du territoire → des débouchés potentiels pour la filière ?
- **Miscanthus :**
 - ▶ Culture pérenne à faible intrant, à fort intérêt pour des endroits sensibles (près des captages d'eau potable par exemple)
 - ▶ Culture fortement développée pour l'usine d'Aiserey (granules de chauffage) il y a une dizaine d'années mais une seule récolte depuis → aujourd'hui les agriculteurs qui ont conservé les parcelles se débrouillent seuls pour les débouchés
- **Production d'énergie :**
 - ▶ Projet de méthanisation en cœur de SCoT, sur la commune de Ciel avec la SAS Méthanergie : projet collectif porté par 11 exploitations d'élevage avec récupération des effluents d'élevage (60 tonnes/jour dont 80% effluents et 20% CIVE) pour produire du biogaz (135 nm³/h) à injecter dans le réseau. La mise en service était prévue pour 2019.
- **Filière légumineuses à destination de l'alimentation humaine :**
 - ▶ Plan Protéine → la Coop Bourgogne du Sud prévoit de diversifier son activité par l'extrusion sans solvant de soja non OGM à destination de l'alimentation humaine (voir page 29)

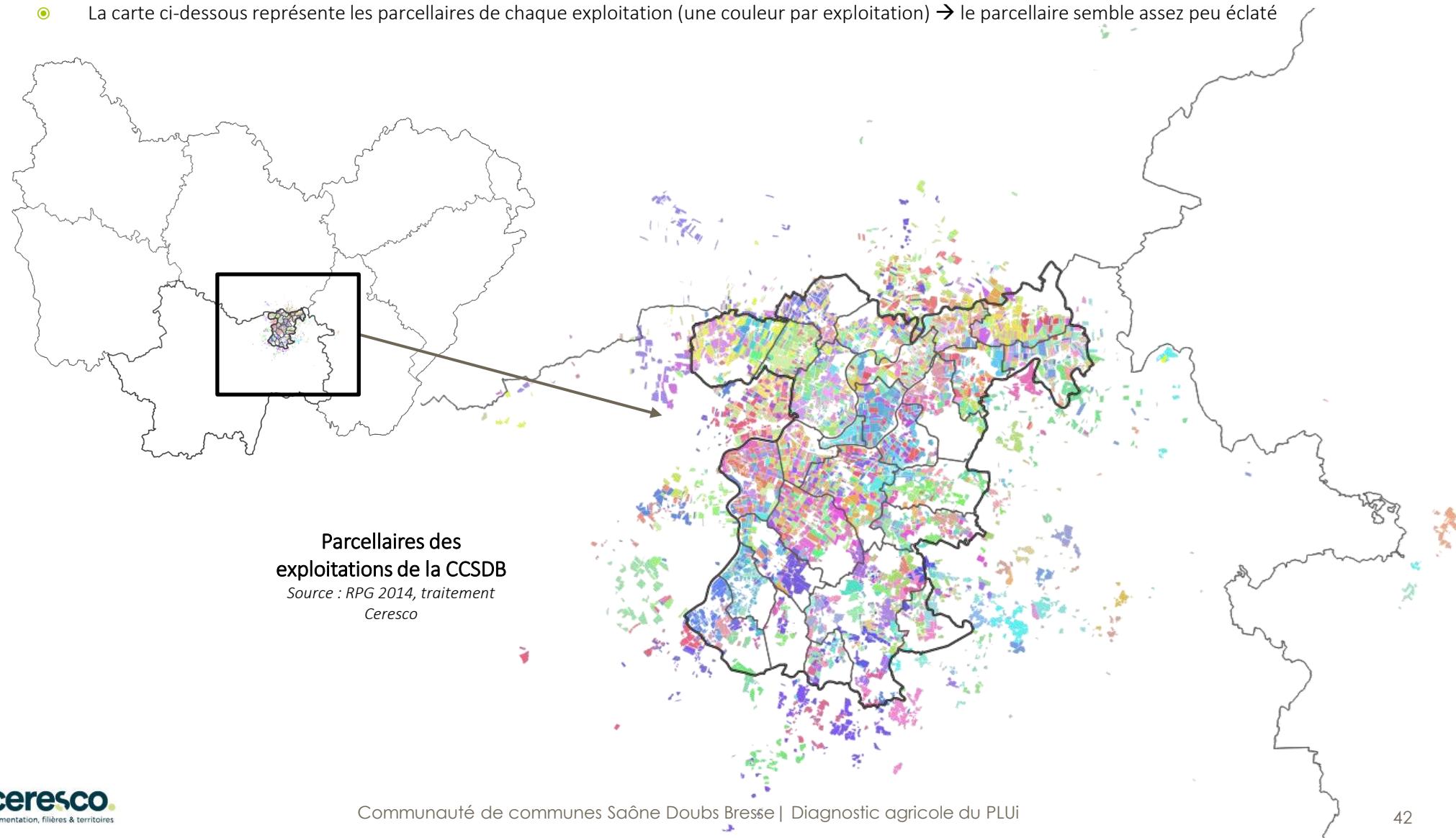


3. Analyse socio-économique de l'agriculture : les exploitations

1. Introduction : intégration du PLUi Saône Doubs Bresse dans le SCoT du Chalonnais
2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures
3. Analyse socio-économique
 - Les filières
 - Les exploitations
4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles
5. L'agriculture et l'environnement
6. Synthèse du diagnostic : les enjeux
7. Scénarios d'évolution argumentés
8. Propositions d'actions

Vue d'ensemble des exploitations agricoles

- Les exploitations ayant des parcelles sur le territoire de la CCSDB rayonnent jusqu'à une distance moyenne de 20 km de Ciel.
- La carte ci-dessous représente les parcellaires de chaque exploitation (une couleur par exploitation) → le parcellaire semble assez peu éclaté



Localisation des exploitations et leurs sièges

- 135 sièges d'exploitations sont recensés en 2019 sur le territoire de la CC Saône Doubs Bresse (ateliers avril 2019)
- Le nombre total d'exploitations ayant des parcelles sur la CC SDB a diminué de 15% en 8 ans : 223 en 2018 contre 262 en 2010 (données DDT71 avec les déclarations PAC). Aujourd'hui, plus d'une centaine d'EA exploitent des parcelles du territoire, avec des sièges à l'extérieur de ce dernier.
- Il était constaté une forte chute du nombre d'exploitations entre 1988 et 2000 (-39 %) suivi d'une diminution moins importante jusqu'en 2010 (-25%). Depuis 2010, **1/3 des sièges exploitations** ont disparu. Ces évolutions coïncident avec les évolutions départementales et régionales.
- La dynamique de reprise familiale reste plutôt importante, ce qui traduit malgré tout la confiance des agriculteurs dans leur profession.

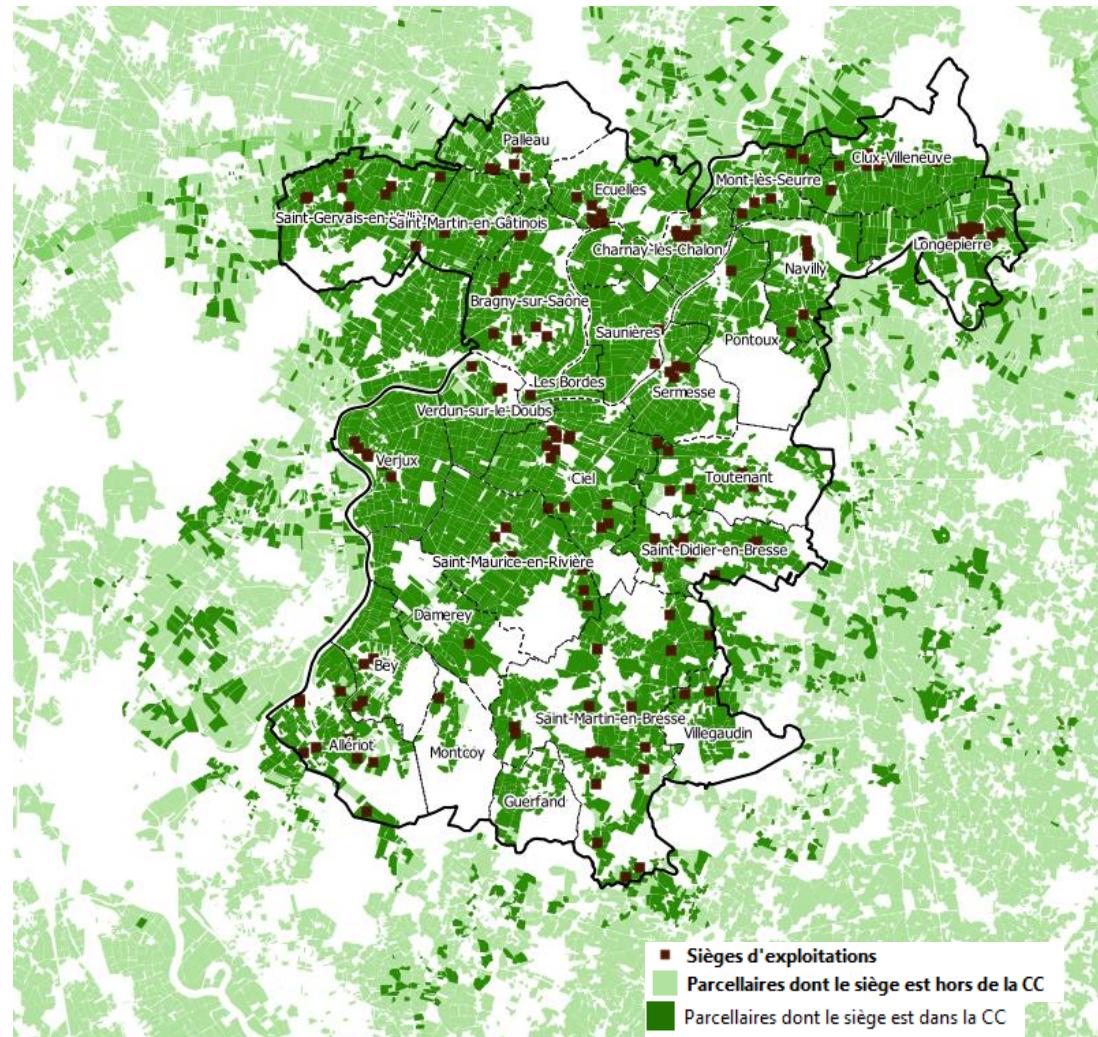
Nbre d'EA	1988 RGA	2000 RGA	2010 RGA	2019 (ateliers)
CC Saône Doubs Bresse	444	272	205	135
SCoT du Chalonnais	2 565	1 532	1 202	--
Saône et Loire	15 991	10 733	7 689	--

Et par rapport à 2010 ?

Le nombre d'exploitations sur la CC SDB a nettement diminué entre 2010 et 2019 (cf chiffres de la DDT).

De plus, une cinquantaine d'exploitants s'approchent de la retraite à court terme et la question du renouvellement est particulièrement prégnante.

A noter que des mouvements de sièges ou des regroupements d'exploitations sont constatés sur plusieurs communes (Longepierre, Navilly, Ecuelles...)



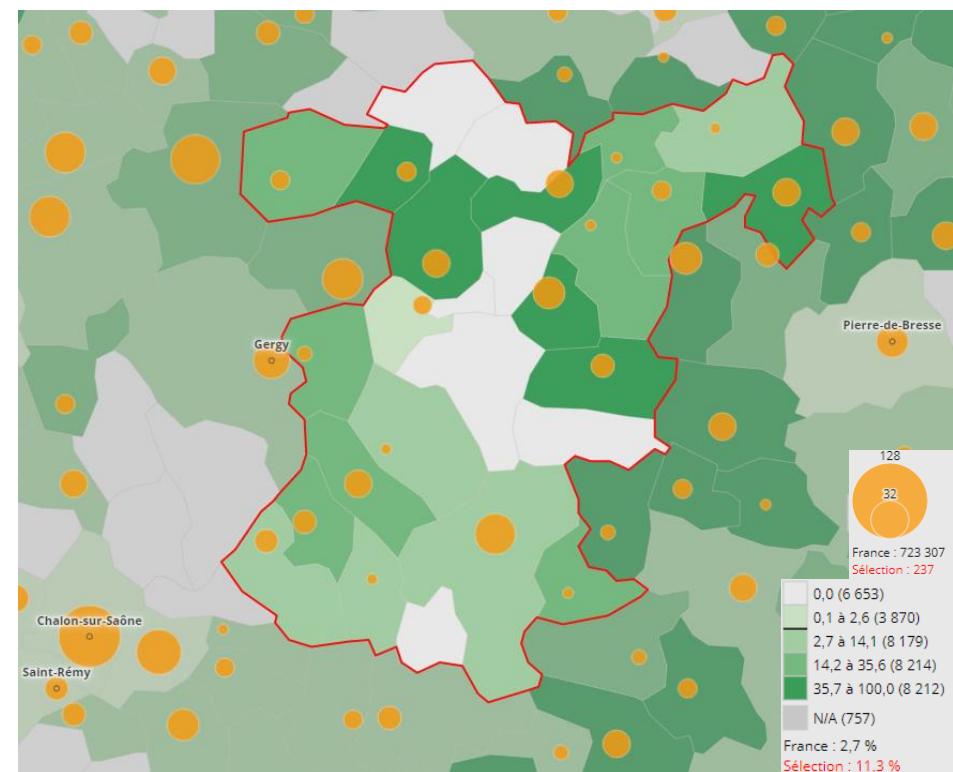
Sièges des exploitations de la CC Saône Doubs Bresse

Source : Ceresco ; RPG 2014

L'agriculture, une part significative de l'emploi local

- Près de 237 emplois agricoles étaient recensés sur le territoire en 2014 → l'agriculture représente 11,3% de l'emploi au lieu de travail sur la CCSDB (INSEE 2014) ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale (2,7%)
- Environ 1000 emplois induits par le secteur productif agricole sont estimés (fourniture, transformation, commercialisation...)
- Evolution de l'emploi agricole depuis 1988 :**
 - Très forte diminution du nombre d'actifs agricoles à la fin du XXème siècle, avec la moitié des UTA qui disparaissent entre 1988 et 2010
 - Stabilisation des UTA entre les années 2000 et 2010
 - Puis très forte régression depuis 2010 sur le territoire de la CCSDB avec environ 1/3 des UTA qui ont été supprimé

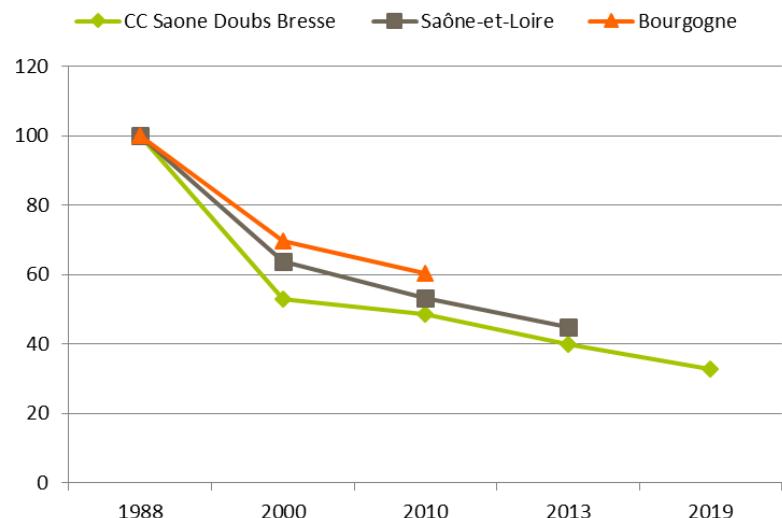
RGA	Nb UTA 1988 RGA	Nb UTA 2000 RGA	Nb UTA 2010 RGA	Nb UTA 2013 Memento	Nb UTA 2019 (ateliers)
CC Saône Doubs Bresse	576	305	280	--	188
SCoT du Chalonnais		2 581	2284	--	--
Saône et Loire	22 994	14 692	12 225	10 328	--



Part des emplois agricoles au lieu de travail et nombre d'emplois agricoles par commune
Source : INSEE 2014

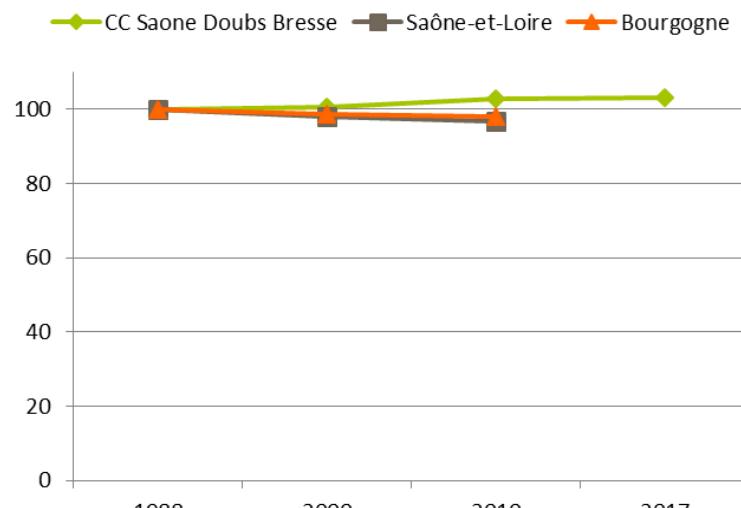
L'agriculture pèse fortement dans l'emploi local, et représente donc une activité économique à part entière, au-delà des enjeux forts pour l'aménagement du territoire et la qualité des paysages

Une productivité par UTA qui a fortement augmenté



Evolution du nombre d'actifs agricoles (base 100 en 1988)

Sources : RGA 2010, Memento statistiques BFC 2017, ateliers



Evolution de la SAU (base 100 en 1988)

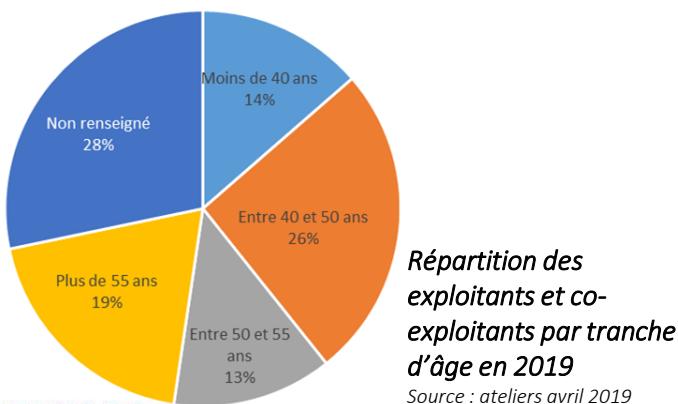
Sources : RGA 2010, RPG 2017

- ➊ Une légère évolution positive de la SAU est observée. Elle est à mettre en lien avec des changements de sièges d'exploitation qui peuvent avoir influencé les surfaces déclarées sur la CCSDB.
- ➋ Evolution main d'œuvre par exploitation :
 - ▶ De moins en moins de main d'œuvre est nécessaire pour l'exploitation des surfaces : de 3,02 UTA/100 ha en 1988, à 1,43 en 2010 puis 0,96 en 2019 (soit moins d'un temps de travail pour 100 hectares)
 - ▶ Entre 2010 et 2019, le nombre d'UTA nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles a diminué de 33%. Dans le même pas de temps, la superficie agricole utilisée est restée stable → en 2019, c'est ainsi **moins d'1 UTA** qui est nécessaire pour exploiter 100 ha de surfaces agricoles. Une tendance généralisée à l'échelle nationale, en lien avec l'évolution des pratiques et du matériel agricole.

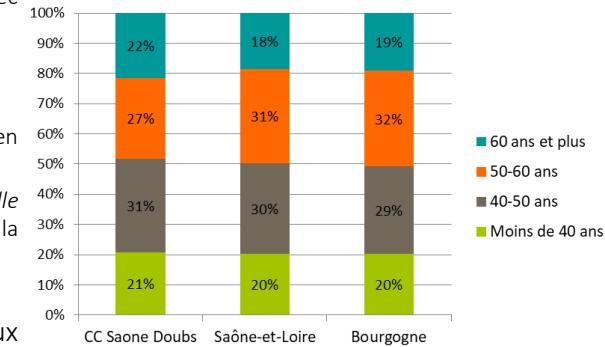
De moins en moins de main d'œuvre nécessaire pour l'exploitation des surfaces
: de 3 UTA/100 ha en 1988 à moins d'1 UTA/100 ha en 2019

Dynamiques de renouvellement des générations

- En 2010 :
 - ▶ La moitié des exploitants de la CCSDB avait plus de 50 ans (105 exploitants)
 - ▶ Ces derniers avaient des perspectives de succession assez mauvaises avec seulement 37% d'entre eux qui avaient une succession connue
- Evolution en 2019 :
 - ▶ 32 % des exploitants sont proches de la retraite (+ de 50 ans)
 - ▶ Dont plus de la moitié (30/53) n'ont pas de successeurs connus, mais en proportion moindre qu'en 2010
 - ▶ Il est possible d'estimer qu'environ 3 600 ha (53 exploitants * 68 ha, taille moyenne/EA) vont changer de main dans les 10 ans à venir, soit 19% de la SAU
- A cet **enjeu de renouvellement**, s'ajoute également deux phénomènes observés sur le terrain :
 - ▶ L'investissement de sociétés extérieures au territoire, qui s'accaparent des terrains agricoles sous forme de placement dans le foncier. Les activités agricoles ne deviennent qu'un à-côté et sont assurées par des sociétés de prestation de service → 3 exploitations ont récemment été rachetées par un financier extérieur au territoire (montage juridique sous forme de SCEA)
 - ▶ L'arrivée d'exploitants extérieurs au territoire et notamment venant des Pays-Bas → un bon potentiel agronomique et un cout du foncier bas qui attire les agriculteurs étrangers

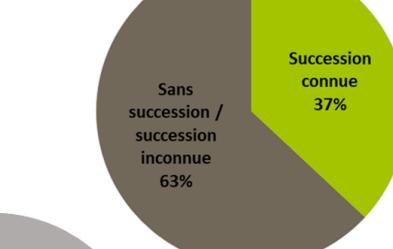


Pyramide des âges et part de succession connue/inconnue en 2010
Source : RGA 2010

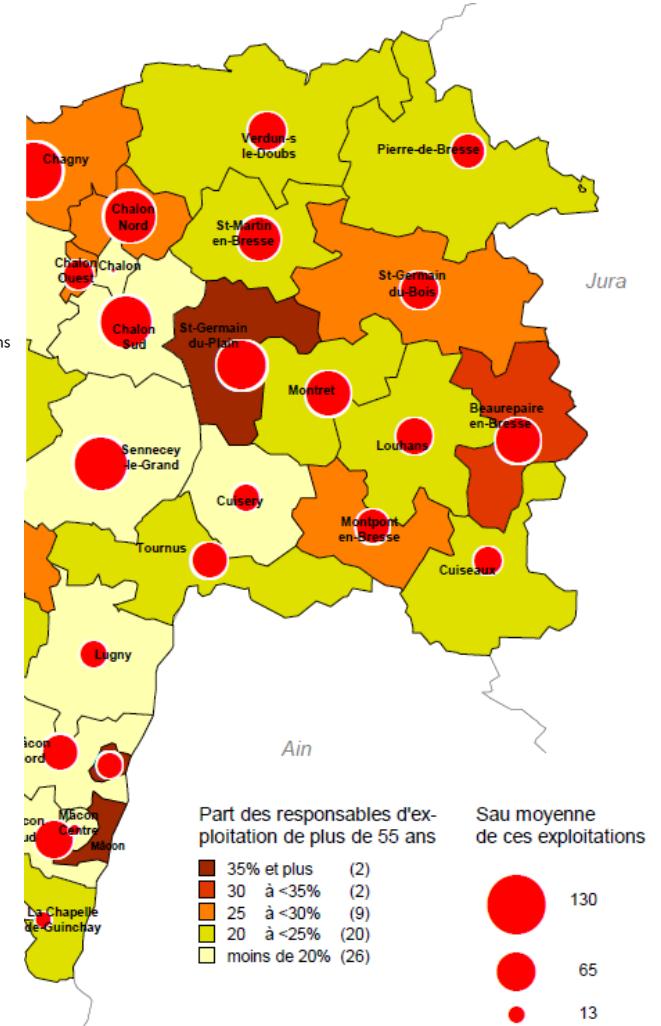


2010

2019



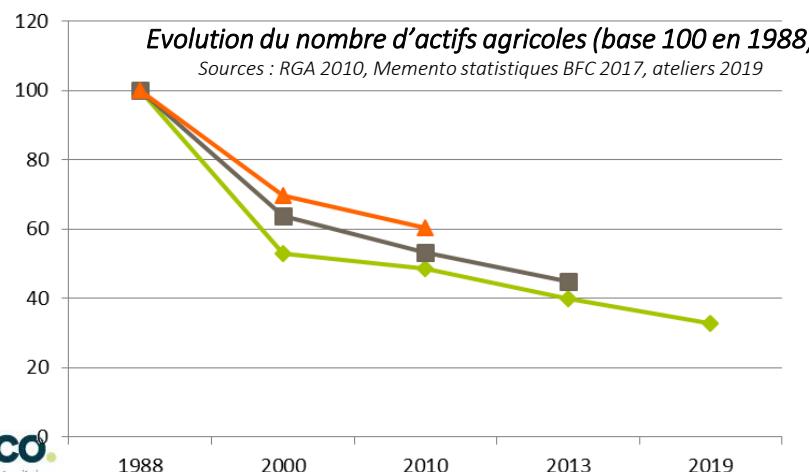
Part de successions connues/inconnues en 2019
Source : ateliers avril 2019



Evolution démographique agricole : un taux de reprise moyen cachant des disparités

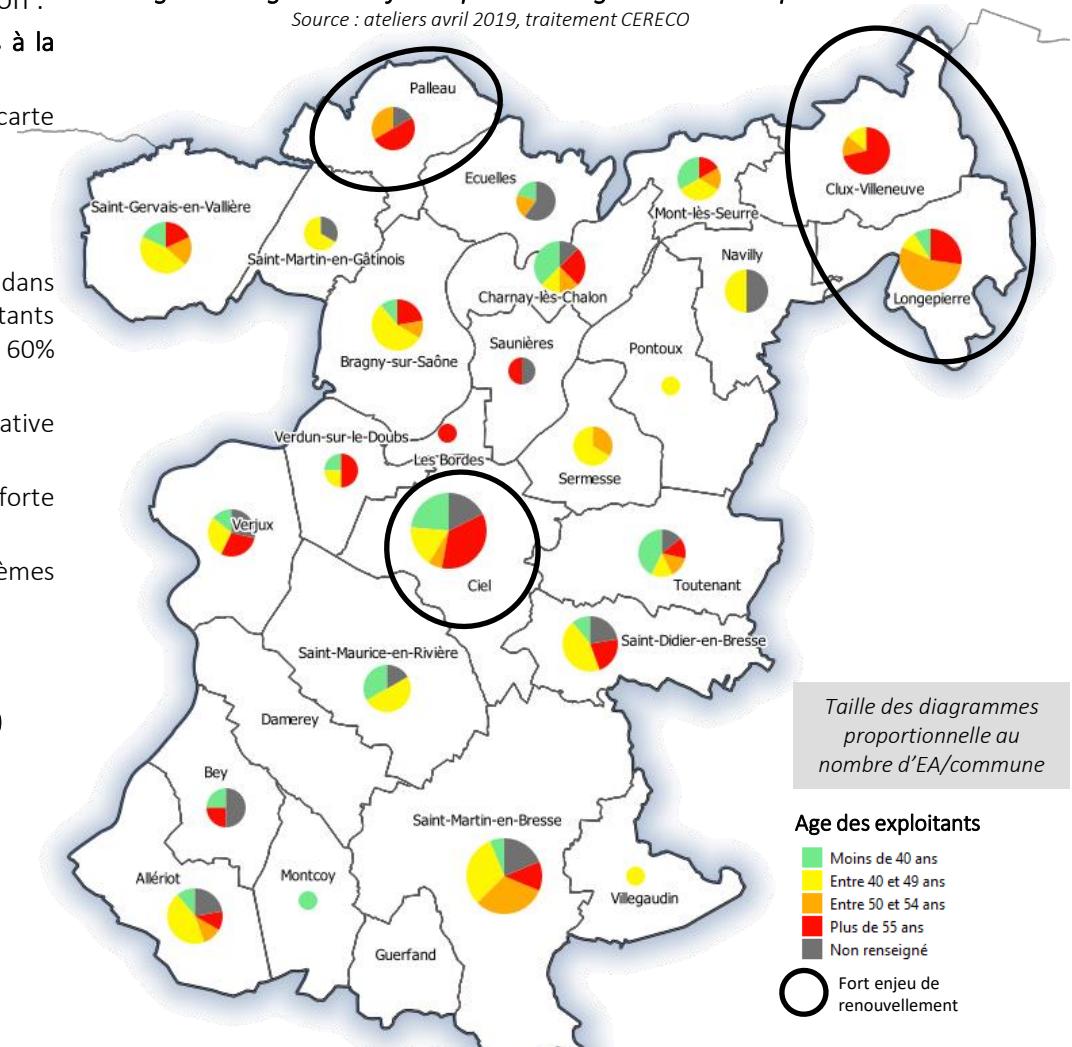
- En 2019, les plus de 50 ans représentent 32 % des chefs d'exploitation :
 - Un taux de reprise prévisionnel de **23 installations pour 53 départs à la retraite** (d'après les enquêtes 2019), soit de 43%
 - Des secteurs sont plus concernés par l'enjeu de renouvellement (cf carte ci-contre) : Longepierre, Clux-Villeuneuve, Palleau, Longepierre, Ciel
- Une dynamique d'installation marquée par plusieurs constats :
 - Les systèmes d'exploitation sont plus facilement transmissibles que dans l'Ouest du département (berceau charolais) car non spécialisés allaitants et donc moins capitalistiques (prix d'une vache laitière env. 1300€ = 60% du prix d'une vache allaitante)
 - Des prix du foncier encore raisonnables (malgré la dynamique spéculative en lien avec l'arrivée d'investisseurs)
 - Très peu de reprise Hors Cadre Familial (HCF) mais encore une forte dynamique dans le cadre familial
 - Peu d'installation tournée vers la diversification, souvent des systèmes classiques de polyculture-élevage

CC Saône Doubs Bresse Saône-et-Loire Bourgogne



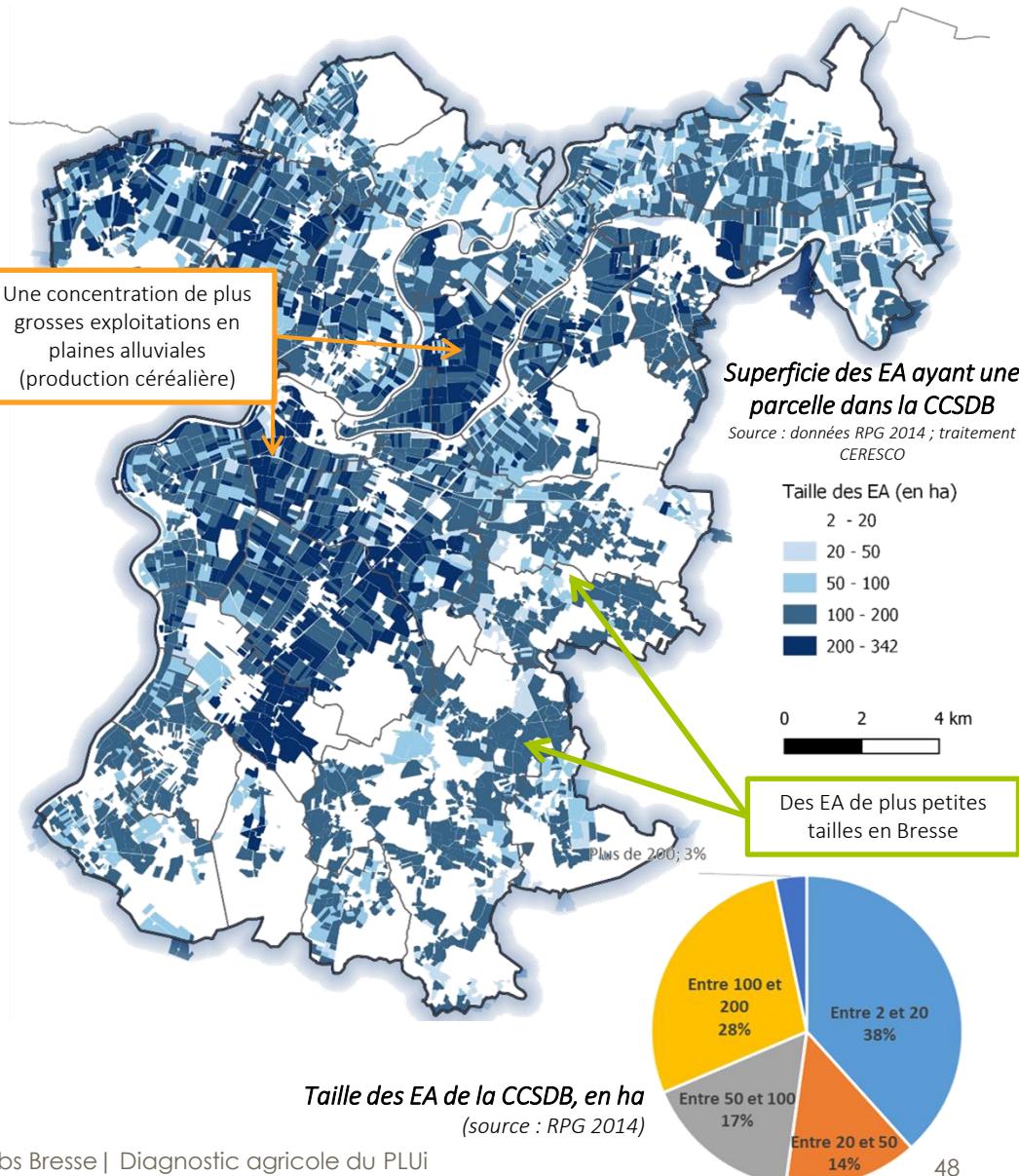
Catégories d'âge des chefs d'exploitation agricoles et co-exploitants

Source : ateliers avril 2019, traitement CERECO



Des exploitations de taille moyenne

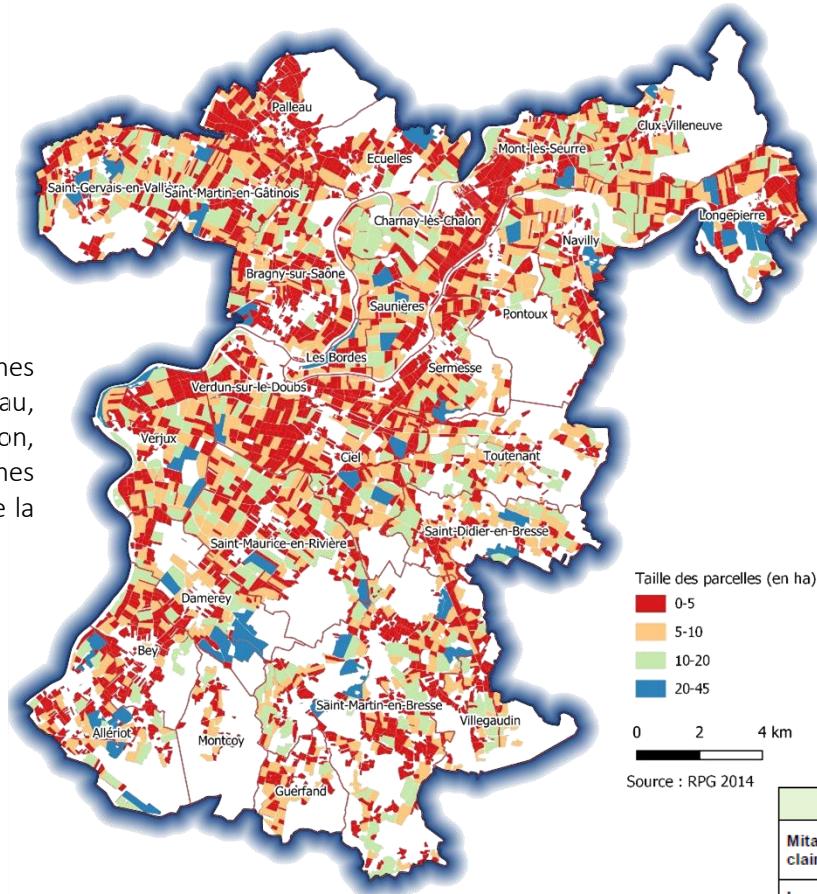
- En 2014, le territoire comptait 293 EA qui exploitaient au total 19 976 ha (RPG 2014) soit :
 - ▶ Une taille moyenne de 68 ha par exploitation sur la CC SDB
 - ▶ Très variable d'une exploitation à l'autre (cf graphique ci-contre) : 1/3 seulement des exploitations font plus de 100ha.
- Une taille moyenne qui a augmenté de 125% ses 20 dernières années, en lien avec plusieurs facteurs :
 - ▶ Le seuil de viabilité de l'exploitation a augmenté : l'exploitant doit détenir plus de cheptel et plus de surfaces agricoles pour disposer d'un revenu convenable ;
 - ▶ La diminution du nombre d'exploitations qui a logiquement entraîné une reprise de surfaces par des EA existantes
 - ▶ La mécanisation des outils de travail de l'exploitant a permis à celui-ci de pouvoir exploiter des surfaces plus importantes ;
 - ▶ La spécialisation des exploitations dans une production a permis à l'agriculteur d'exploiter des surfaces plus grandes ;
 - ▶ Les primes à la surface, découpées de la production, incitent les agriculteurs à l'agrandissement ;
 - ▶ Le respect de certaines normes environnementales fait qu'un exploitant peut avoir besoin de plus de surfaces pour un cheptel équivalent.
- Toutefois, une grande hétérogénéité des tailles des exploitations sur le territoire de la CC SDB. Les plus grosses EA se retrouvent globalement :
 - ▶ Dans les zones inondables : augmenter le nombre d'ha permet de sécuriser le foncier (et la production agricole)
 - ▶ Sur les plaines alluviales de la vallée de la Saône (Verdun-sur-le-Doubs, Saunière)
 - ▶ Sur la plaine alluviale du Dheune



Un morcellement du foncier encore important

Morcellement parcellaire

Plus marqué sur certaines communes (Ciel, Palleau, l'Est de Charnay-les-Chalon, Ecuelles) et dans les plaines inondables de la vallée de la Saône.



Les clairières habitées de la Bresse

(analyse issue du diagnostic EIF du SCeT du Chalonnais)

Dynamiques à l'œuvre : 1 – développement de l'urbanisation, 2 – mutation des silhouettes des massifs forestiers. 3 – remembrement des systèmes agricoles en lanière

Dynamiques	Orientations
Mitage de l'urbanisation dans les clairières	Stopper la dispersion des constructions dans les clairières, les développements linéaires le long des voies
Le mitage s'étend parfois jusqu'aux lisières	Maintenir une frange non urbanisée en lisière des clairières
Malgré l'urbanisation, une trame viaire et une végétation qui maintient une ambiance champêtre	Laisser pénétrer l'ambiance champêtre dans les urbanisations nouvelles, limiter les haies et la végétation à mi-hauteur
De nombreuses extensions participent à accentuer le mitage, reproduisant des formes d'habitat peu denses	Dans les extensions urbaines, favoriser les constructions plus regroupées (typologie de hameaux bressans, voire mitoyennetés...) avec des volumétries de fermes bressanes (bâtiments longs, de plein pied)
De nombreux étang persistent sur le territoire	Préserver les étangs en lisière et en cœur de bois
Les bois sont de plus en plus morcelés et découppés	Stopper le morcellement des bois

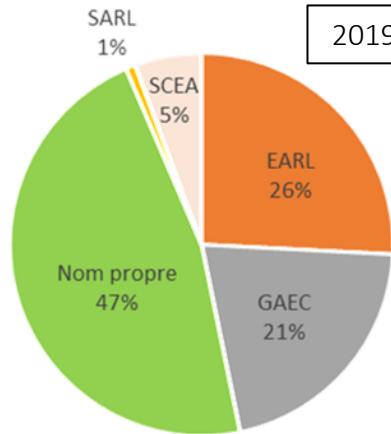
Evolution sur les 50 dernières années ?

A l'instar de la plupart des campagnes françaises, la Bresse Chalonnaise a connu un remembrement important, qui a déstructuré le paysage bocager (défrichement de nombreuses haies).

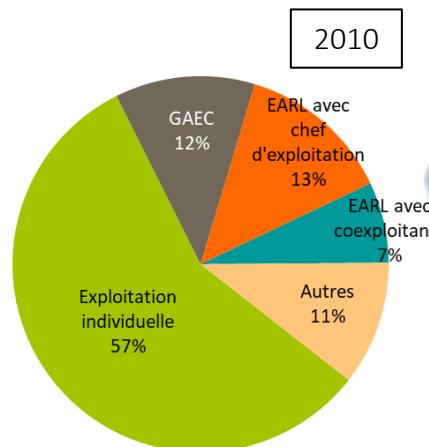
Les boisements, de plus en plus déstructurés et morcelés, ont formé des clairières de cultures : développement d'une forme de segmentation entre activités agricoles et forêts.

La moitié des exploitations en formes sociétaires (70% des surfaces)

- En 2019, les formes sociétaires représentent :
 - ▶ 53 % des EA
 - ▶ 72 % des surfaces
 - ▶ Taille moyenne : 183 ha contre 68 ha pour les EA individuelles
- Parmi ces formes sociétaires :
 - ▶ 32 EARL
 - ▶ 26 GAEC
 - ▶ 7 SCEA
 - ▶ 58 exploitations individuelles
- Le regroupement des parcellaires d'exploitations sous des exploitations sociétaires permet de mutualiser les activités et de répondre aux contraintes d'exploitations, particulièrement dans le secteur de l'élevage (astreinte forte).



Forme juridique des exploitations de la CC SDB
Sources : RGA 2010 et ateliers 2019

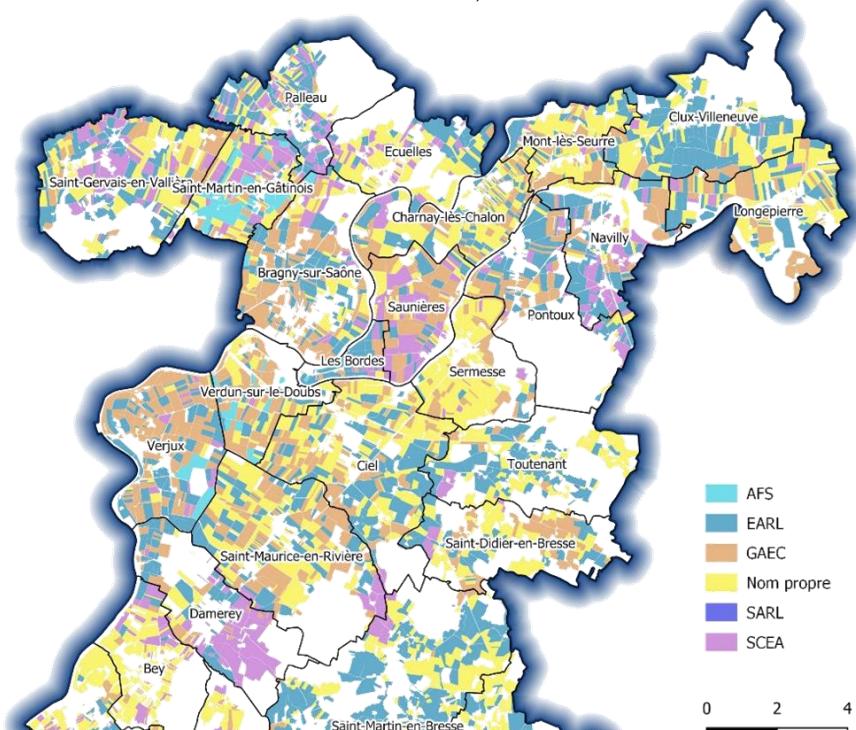


Et par rapport à 2010 ?

Le taux d'exploitation individuelle a diminué de 10% depuis 2010 sur le territoire de la CC SDB au profit des structures sociétaires de type GAEC et EARL.

En terme de répartition spatiale, les formes individuelles et sociétaires se répartissent de manière assez hétérogène sur le territoire de la CC SDB

Forme juridique des exploitations de la CC SDB
Source : RPG 2014, traitement Ceresco



AFS
EARL
GAEC
Nom propre
SARL
SCEA

0 2 4 km

Une agriculture en évolution face au contexte

◉ Évolution du territoire :

- ▶ Un phénomène de **rurbanisation** à l'œuvre, avec une nouvelle population, plus nombreuse et moins rurale
- Plus de **circulation** en général
- Zones mitoyennes = zones de **friction**

◉ Évolution de l'agriculture :

- ▶ De moins en moins d'agriculteurs (divisé par 3 en 30 ans)
- ▶ Des engins de plus en plus gros et qui se déplacent de plus en plus (ETA)
- ▶ Des techniques de plus en plus pointues (types intrants, dosages, dilution, choix variétés...)
- ▶ Travaux la nuit (efficacité des produits renforcées) et le week-end (impératifs climatiques et collecteurs)

→ Pour le voisinage : **Méconnaissance et méfiance**

- Moins de présence, de visages connus
- Des engins de plus en plus impressionnantes
- Des travaux non compris (agriculteur = pollueur?!)
- Travail de nuit : des choses à cacher !

Une enquête menée en 2018 par la Chambre d'Agriculture sur l'épuisement professionnel dans le département donne de premiers résultats inquiétants : 40 % des agriculteurs seraient en détresse physique et morale en Saône et Loire.

Saône-et-Loire : un agriculteur sur trois est en risque de burn out



PARTAGES

Partager

Twitter

Envoyer

Les cas de "burn out" ou épuisement professionnel se multiplient chez les agriculteurs. En Saône-et-Loire, la Chambre d'agriculture a lancé une enquête sur ce sujet qui prend des proportions inquiétantes.

Par C.R.
Publié le 14/01/2019 à 17:34 Mis à jour le 26/02/2019 à 11:42

Article du 14 janvier 2019, FR3 Bourgogne Franche Comté

4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles

1. Introduction : intégration du PLUi Saône Doubs Bresse dans le SCoT du Chalonnais
2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures
3. Analyse socio-économique
 - Les filières
 - Les exploitations
4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles
5. L'agriculture et l'environnement
6. Synthèse du diagnostic : les enjeux
7. Scénarios d'évolution argumentés
8. Propositions d'actions

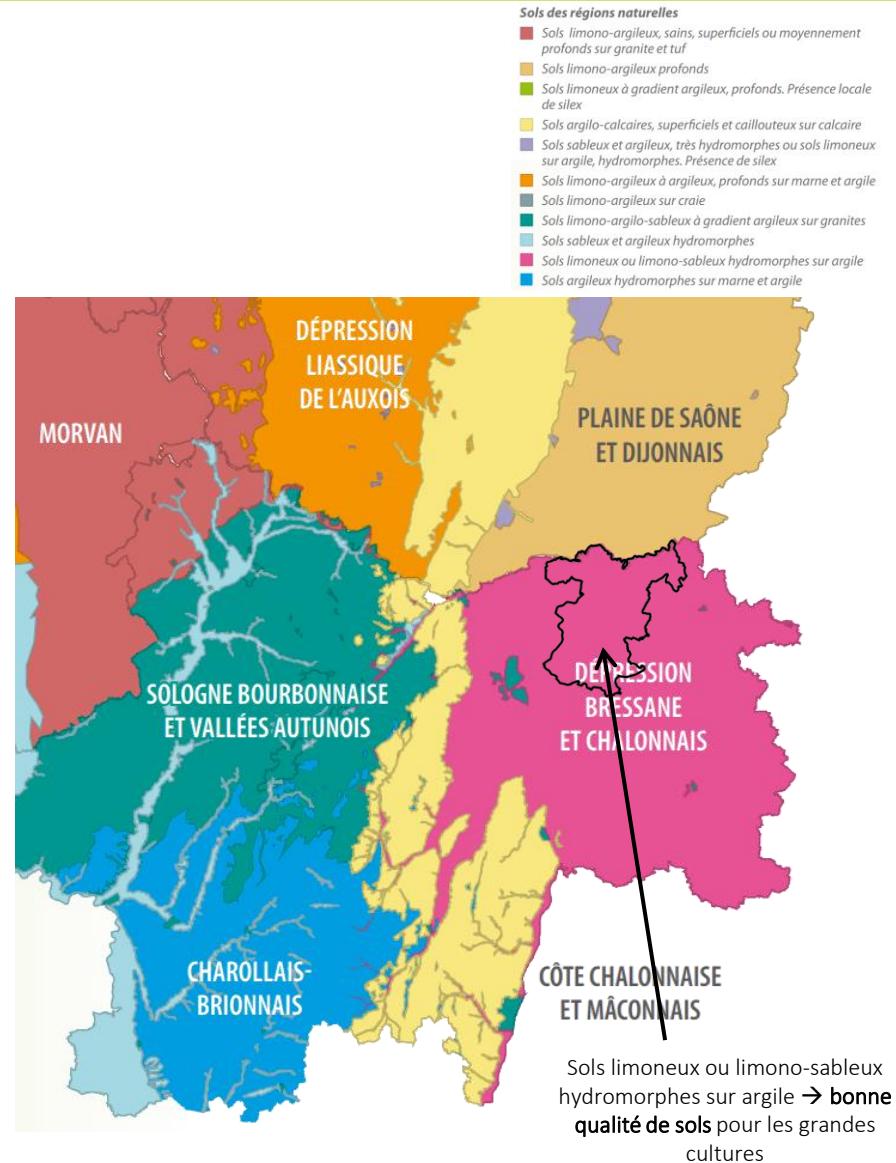
Un potentiel agronomique attractif

- Les ateliers de territoire ont fait ressortir le **bon voire très bon potentiel des terrains** :

- ▶ Situés sur des sols limoneux, les sols des vallées alluviales sont particulièrement propices au développement des grandes cultures, avec de bons potentiels de rendement
- ▶ Un très bon potentiel agronomique sur la commune de Longepierre, avec des terrains particulièrement riches, mais situés en zones inondables
- ▶ Quelques zones sableuses avec des potentiels de rendement moindres
- ▶ Les espaces encore en prairies sont souvent associés à des espaces naturels (zones humides, zone Natura 2000) et donc sous protection

- Une irrigation concentrée autour du site de Ciel (grâce à l'ancienne production de légumes) qui favorise le développement de filières de niche (semences)

Ce bon potentiel agronomique, et le caractère rural du territoire (prix des terres encore bas sur la partie bressane, cf page suivante) est à l'origine de l'attraction du territoire pour des investisseurs/ agriculteurs extérieurs au territoire.



Une concurrence foncière en développement

○ Evolution du marché foncier :

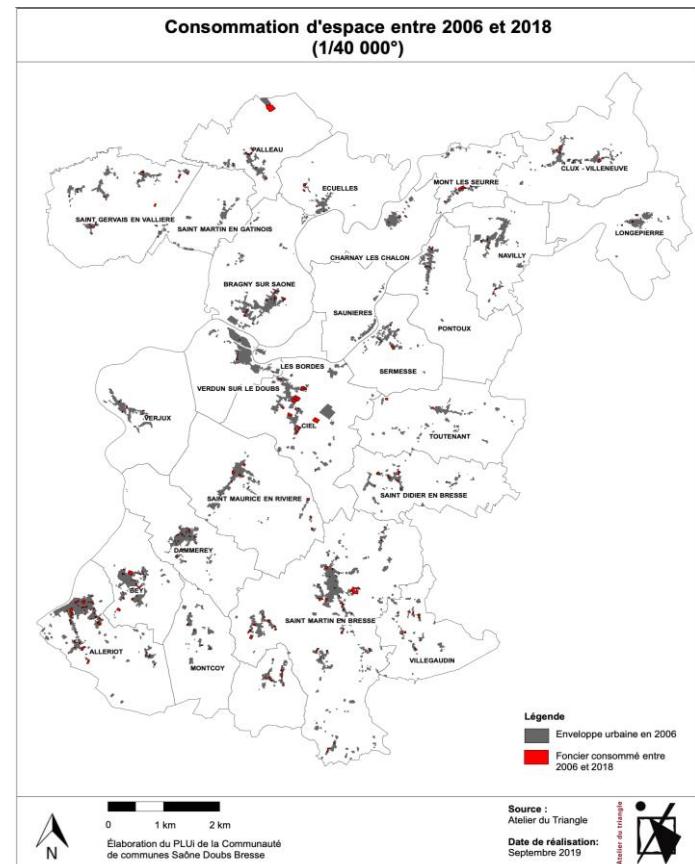
- ▶ Sur la PRA de la Bresse chalonnaise : stagnation des prix entre 2010 et 2017 avec des terrains qui subissent peu de pressions foncières
- ▶ Sur la PRA du Chalonnais : **+45% d'évolution des prix du marché foncier en 7 ans** en lien avec la pression d'urbanisation de ces secteurs, plus prisés
- Sur la CC SDB, le marché foncier est particulièrement **bloqué par les zones inondables**. En effet 1/3 des terrains agricoles sont « protégés » de l'urbanisation du fait de leur situation en zone rouge et donc de leur classement en zones inconstructibles
- Une **consommation foncière** de 100 ha à l'échelle de la CCSDB entre 2006 et 2018, soit environ 8,3ha/an.

○ Des phénomènes latents en développement :

- ▶ Reprise d'exploitation par des agriculteurs venant de loin : c'est le cas sur les communes de Clux Villeuneuve (1 EA reprise par des hollandais), Navilly (1 EA avec des agriculteurs de l'Essonne, 1 autre avec des agriculteurs de Côte d'Or), Sermesse (1 EA reprise par un jurassien)
- ▶ Investisseurs extérieurs au territoire qui réalisent des placements fonciers, dont un très présent sur le secteur de Ciel/St-Martin en Bresse (M.Leroux, près de 1000 ha sur l'ensemble de la CC) → conséquences directes pour l'agriculture locale : prestation de service pour l'exploitation des terres agricoles, perte de maîtrise foncière

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	Prix minimal 2017	Prix maximal 2017
Charnolais, Brionnais	2 810	2 650	2 650	2 700	2 780	2 860	2 660	2 810	+ 6 %	000	4 010
Bresse chalonnaise	2 440	2 760	3 100	3 600	3 300	2 800	2 240	2 450	+ 9 %	1 250	4 000
Mâconnais, Chalonnaise	2 310	2 310	2 520	2 400	2 730	3 040	3 480	3 350	- 4 %	1 080	9 540
Bresse Louhannaise	2 110	2 040	2 140	2 010	1 980	1 870	1 960	2 040	+ 4 %	1 090	3 990
Clunysois, Côte chalonnaise	2 050	2 230	2 470	2 570	2 950	2 810	3 110	2 600	- 16 %	1 000	6 260
Sologne bourbonnaise, Autunois, Morvan	2 280	2 140	2 230	2 450	2 270	2 090	1 870	2 000	+ 7 %	880	4 160
SAONE-ET-LOIRE	2 350	2 290	2 410	2 510	2 490	2 400	2 310	2 360	+ 2 %	-	-

Moyennes de prix des terres et prés agricoles entre 2010 et 2017 en Saône et Loire. Source : SAFER

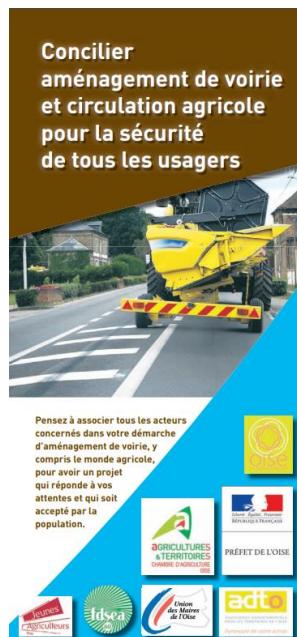


- En revanche, l'accaparement de terres venant d'agriculteurs extérieurs au territoire (*NB : ayant leur siège à l'extérieur de la CC SDB*) est une tendance en développement avec, en 2016, 1 819 ha déclarés par des exploitations agricoles n'étant pas situées sur le territoire de la CC SDB → donc **10% de la SAU déclarée sur la CC SDB était exploitée par des agriculteurs extérieurs au territoire** (*d'après les chiffres transmis par la DDT71*).

Face au bon potentiel agronomique des terrains sur le secteur, et à la situation assez stratégique du territoire, la concurrence sur le foncier agricole a tendance à prendre de l'ampleur ces dernières années avec des phénomènes nouveaux observés : investisseurs extérieurs qui placent leur argent dans le foncier et reprise d'exploitations par des agriculteurs extérieurs. Ces tendances inquiètent les exploitants localement.

Une fonctionnalité de l'espace agricole plus difficile au nord

- Des difficultés de déplacements des agriculteurs sont recensées sur le territoire de la CCSDB notamment sur les communes du nord, proches de la confluence de la Saône, du Doubs et de la Dheune
 - Traversée des ponts difficiles selon les horaires
 - Des voies interdites d'accès pour les engins lourds (tracteurs, remorques...) qui obligent à faire de grands contournements → impactent notamment les livraisons
- De plus en plus de problèmes liés à la circulation des engins agricoles (points noirs de circulation aux abords de certains ponts, boue sur les routes...)
- Le département de l'Oise a mis en place une plaquette sur les aménagements en centre-ville pour améliorer la circulation des engins agricoles dans les centres-villes → un outil à réutiliser sur le territoire de la CCSDB ?



Unité agricole peu fonctionnelle (cours d'eau à traverser, concentration des équipements à Verdun-sur-le-Doubs)

Difficultés majeures de déplacement

- Laiterie de Verdun-sur-le-Doubs
- Projet méthanisation
- Silo céréalier
- Transformation céréales
- usine gaz
- Silo de regroupement
- Pont stratégique

Unité agricole relativement fonctionnelle car « indépendante » des outils principaux du territoire (silo situé au nord, à Trugny)

Concentration d'outils de stockage/ transformation

Axe de circulation stratégique

Unité agricole fonctionnelle

Fonctionnalité de l'espace agricole

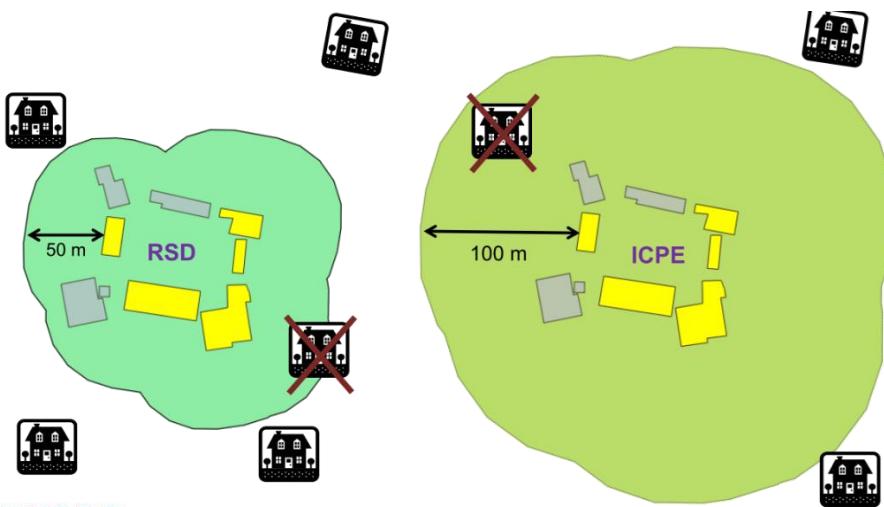
Source : ateliers ; traitement Ceresco

Localisation et typologie du bâti agricole

Zone de réciprocité

- Les nouvelles constructions pour des installations d'élevage sont soumises à des distances de recul par rapport aux zones habitées ou d'urbanisation futures.
- Règlementation sanitaire applicable par catégorie d'élevage (cf figure ci-contre) :
 - RSD : Règlement Sanitaire Départemental → 50m de distance minimum avec les habitations (100m pour les porcheries) et 35m de tout point d'eau
 - ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement → 100m des habitations sauf bâtiment avec litière (50m), stockage fourrage/ paille (15m) et bâtiments mobiles pour volailles (50m)

A l'inverse la distance doit être respectée pour l'implantation de nouvelles habitations à proximité des exploitations d'élevage existantes (principe de réciprocité, article L11-3 du code rural)



Type d'élevage	Nombre d'animaux			
	RSD	ICPE		
		Déclaration	Enregistrement	Autorisation
Bovins	Vaches allaitantes	moins de 100	à partir de 100	-
	Vaches laitières	moins de 50	50 – 150	151 – 400
	Veaux de boucherie ou bovins à l'engraissement	moins de 50	50 – 400	401 – 800
	Marchés, centres d'allottement (présence des bovins < 24h)	moins de 50	à partir de 50	-
Porcs			Plus de 450AE et non IED	IED Plus de 750 emplacements de truies
				IED Plus de 2000 emplacements de porcs de production
Volailles	moins de 5 000	Plus de 5 000 AE	Plus de 30 000 emplacements	IED plus de 40 000 emplacements
Lapins (sevrés)	moins de 3 000	3 000 – 20 000	-	plus de 20 000
Chiens (âgés de plus de 4 mois)	moins de 10	10 – 50	-	plus de 50
Chevaux, ânes, moutons, chèvres	quel que soit le nombre d'animaux détenus	-	-	-

Classement RSD ou ICPE selon le type d'élevage et le nombre d'animaux

Source : DDPP Saône et Loire – Missions Environnement, 2017

Implications pour le PLUi ?

- Prise en compte des élevages existants dans la définition des zones d'extension urbaine
- Maintien du potentiel de développement des exploitations implantées à distance suffisante des zones urbaines actuelles

Des sites d'élevage principalement situés hors villages

- 155 bâtiments agricoles dont 100 bâtiments consacrés à l'élevage, soit 64% du bâti agricole → **2/3 du bâti agricole abrite des animaux** (bovins en majorité, mais aussi volailles et porcins)

Sur l'ensemble des bâtiments d'élevage :

- 63 % des sites accueillant des animaux se situent à l'extérieur des villages
- 37 % des sites accueillant des animaux demeurent dans le tissu urbain → ce qui peut pénaliser les éleveurs dans leur activité quotidienne (plaintes sur les odeurs, difficultés de déplacement,...)

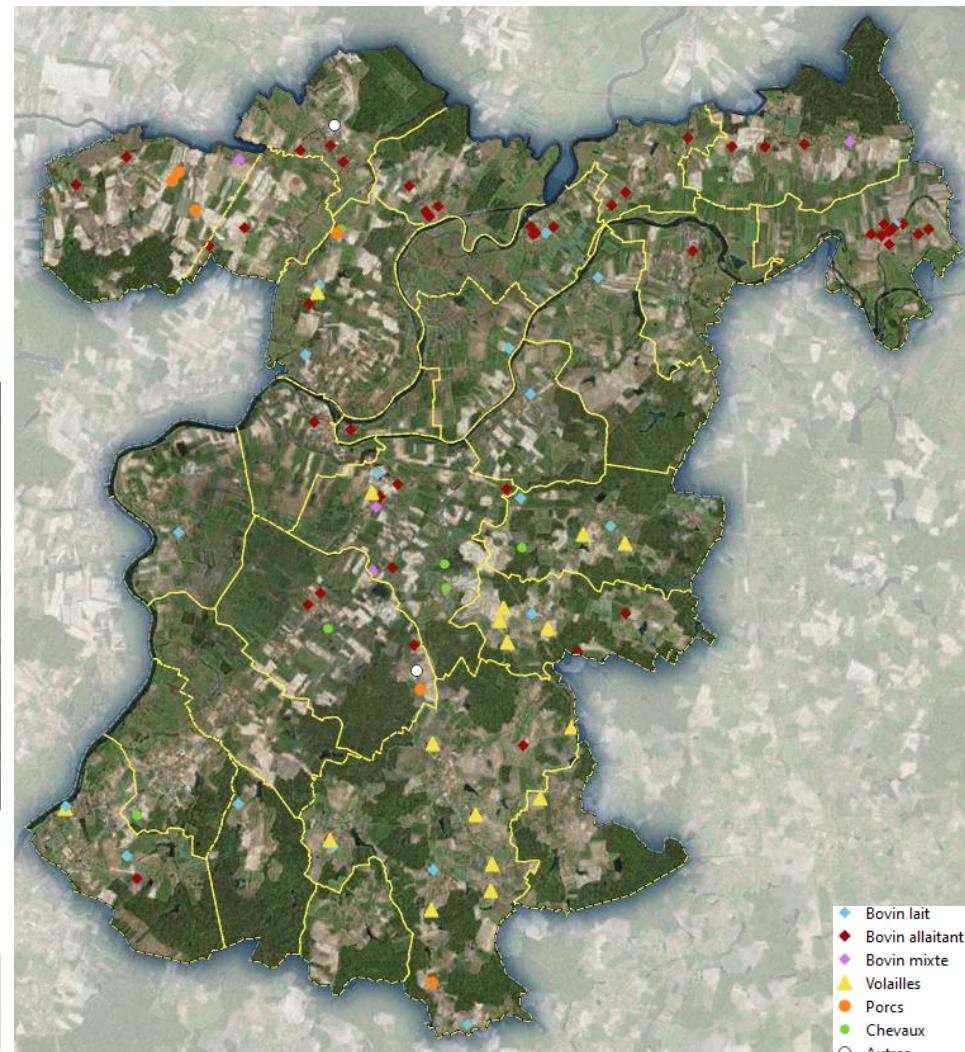


En rouge : bâtiments d'élevage contraint par le tissu urbain

En vert : bâtiments d'élevage à l'extérieur du tissu urbain

Suite de la carte page suivante.

Sur le territoire de la CCSDB, la question de la réciprocité pour les bâtiments d'élevage demeure prioritaire pour la révision des documents d'urbanisme.



Suite bâtiments d'élevage

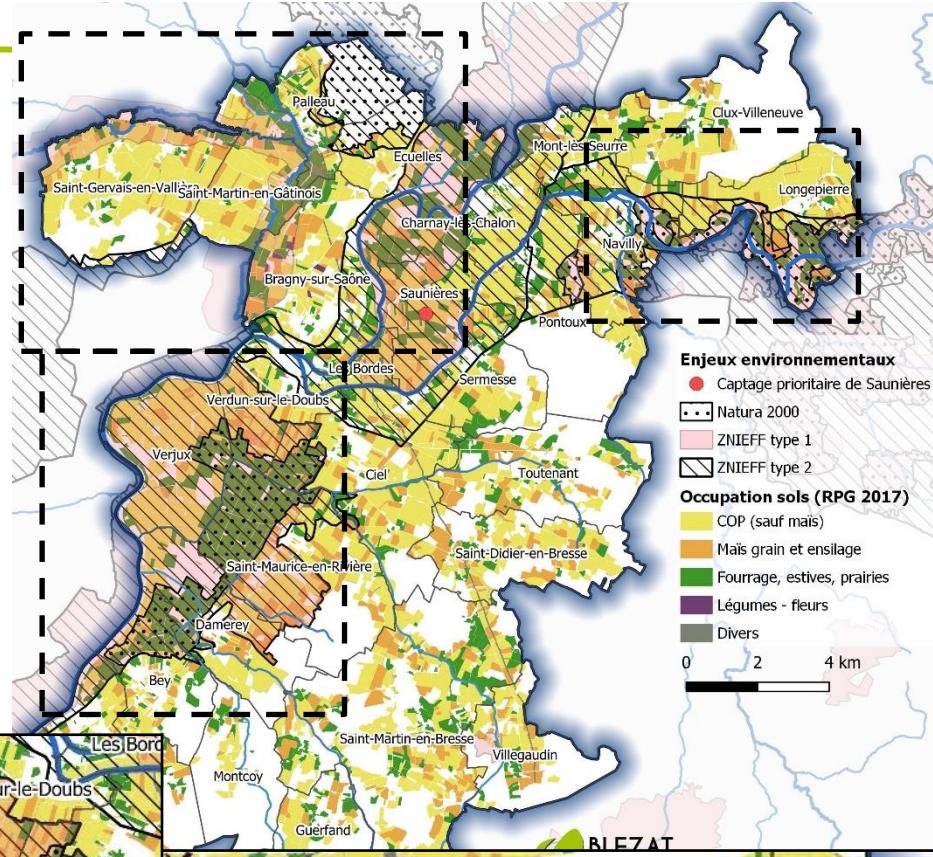


4. L'agriculture et l'environnement

1. Introduction : intégration du PLUi Saône Doubs Bresse dans le SCoT du Chalonnais
2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures
3. Analyse socio-économique
 - Les filières
 - Les exploitations
4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles
5. **L'agriculture et l'environnement**
6. Synthèse du diagnostic : les enjeux
7. Scénarios d'évolution argumentés
8. Propositions d'actions

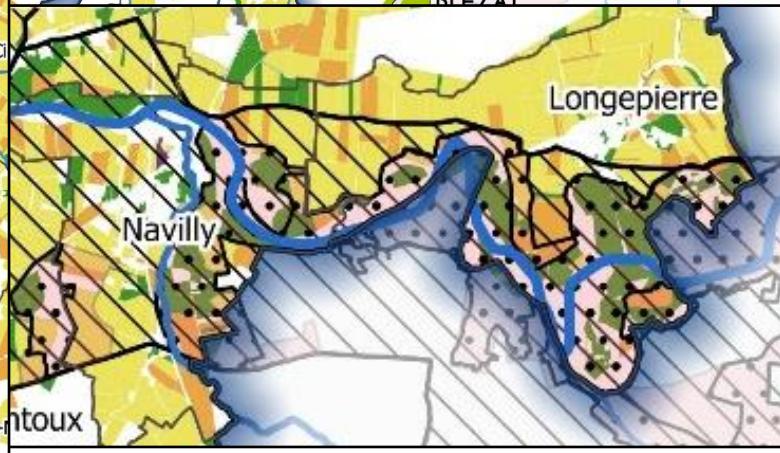
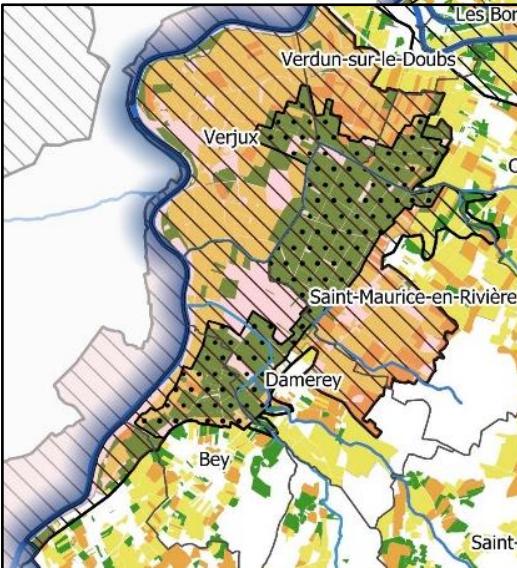
Agriculture et enjeux environnementaux

- Les zones Natura 2000 : zone de protection forte, certaines ont été impactées par du retournement de prairies pour faire place aux COP et notamment au maïs, culture gourmande en intrants : sur les secteurs de Longepierre, Damerey, Navilly...
- Les ZNIEFF : essentiellement occupées par des COP, ces espaces de protection ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Sur la zone, les sites sont d'intérêt régional pour leurs cours d'eau, leurs prairies, et les espaces forestiers alluviaux résiduels et leurs cultures avec les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées. Les cours d'eau et les zones alluviales, souvent inondables, abritent un panel d'habitats diversifiés avec par exemple des herbiers aquatiques des cours d'eau, des forêts alluviales à base d'ormes, de saules, de frênes et d'aulnes, d'intérêt européen, et **des prairies humides de fauche longuement inondables sur sol riche**, d'intérêt régional.
- Les zones humides : la protection de ces espaces écologiques augmente les contraintes à l'exploitation (interdiction d'entretien des fossés drainant ou des parcelles humides) sur certains secteurs



Zoom sur les secteurs à enjeux environnementaux

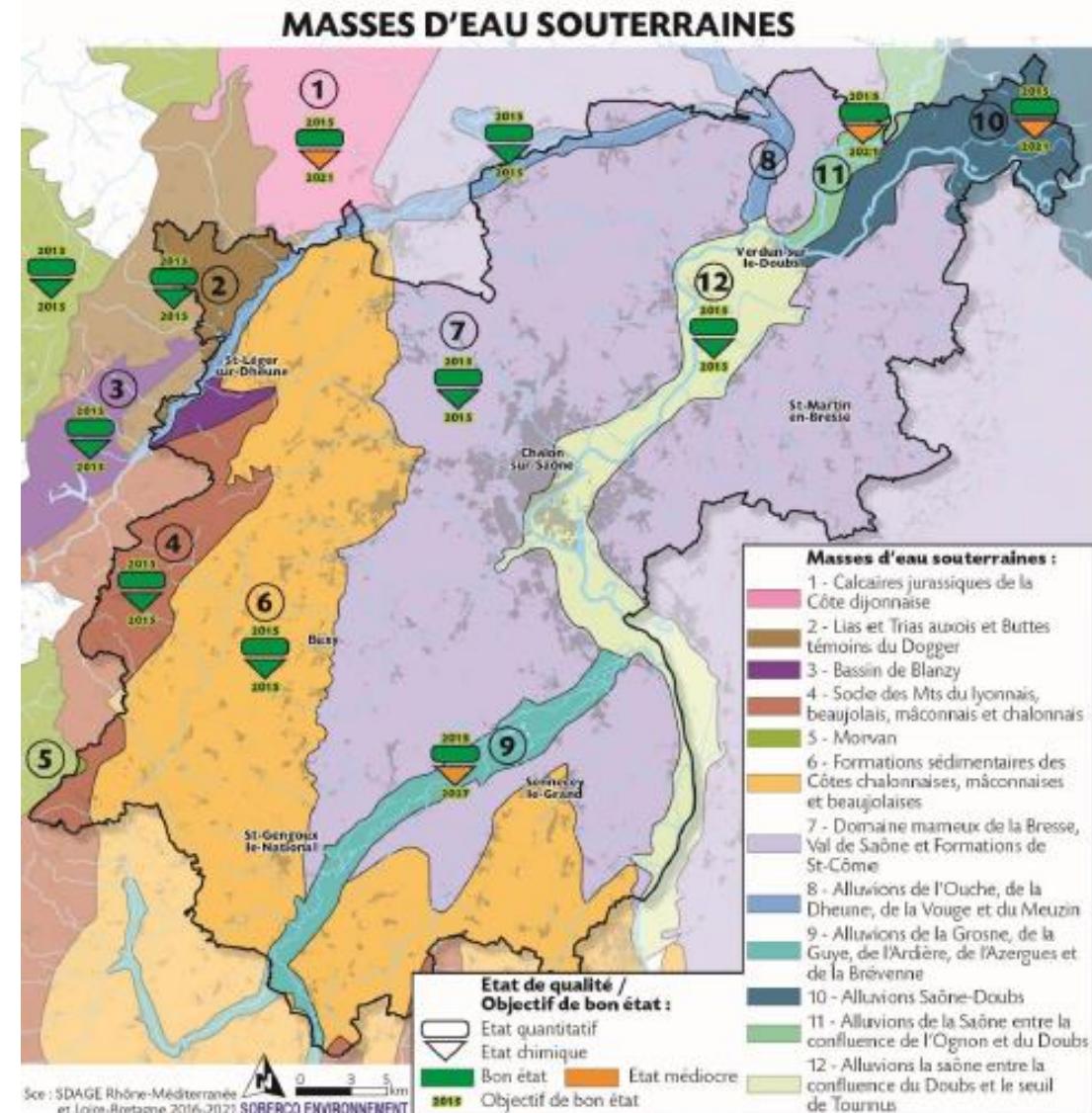
Source : Blezat consulting



Agriculture et disponibilité de la ressource en eau

La disponibilité de la ressource en eau est un enjeu majeur, au vue de la dépendance de certaines cultures à l'irrigation et des impacts à prévoir du changement climatique sur les années à venir (en particulier sur la partie bressane, où le manque d'eau commence à se faire sentir) :

- à ce jour un périmètre d'irrigation collectif est en place dans un rayon de 14 km autour de l'usine Val Ciel (historiquement pour les productions légumières à destination de Daucy, aujourd'hui à destination de la multiplication de semences, en particulier pour le maïs).
- sur le reste du territoire, l'irrigation est peu développée (10% de terrains irrigués selon les agriculteurs rencontrés), avec à peine la présence d'un enrouleur par commune. Toutefois, les quotas de distribution dépendent du nombre d'exploitants. Si un agriculteur souhaite bénéficier d'un nouvel accès, le partage doit être ré-établi.
- les masses d'eau souterraines concernées par les prélèvements de la CCSDB (Alluvions Saône-Doubs et Domaine marneux de la Bresse) sont classées en bon état quantitatif (cf carte ci-contre)



Enjeux autour de la qualité de la ressource en eau

● Eau potable :

La zone de confluence avec la Saône, réceptacle de l'ensemble des pollutions drainées par ses affluents, présente une **qualité fortement dégradée** avec **1 captage Grenelle identifié** (captage de Saunières avec de fortes concentrations de nitrates observées) et plusieurs ressources stratégiques (610 ha autour du captage de Saunières). L'arrêté de délimitation du bassin d'alimentation a été pris le 28 décembre 2012 et le programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau a été pris le 29 juillet 2014.

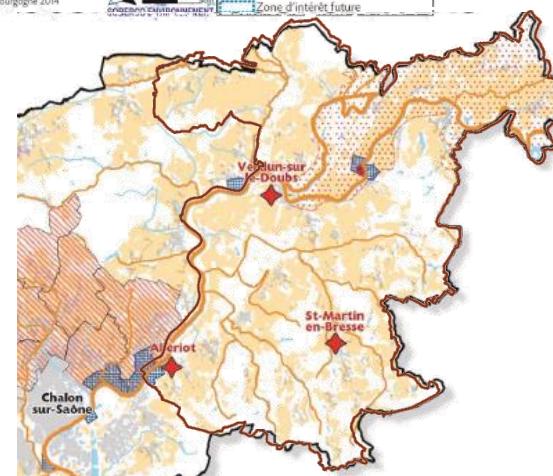
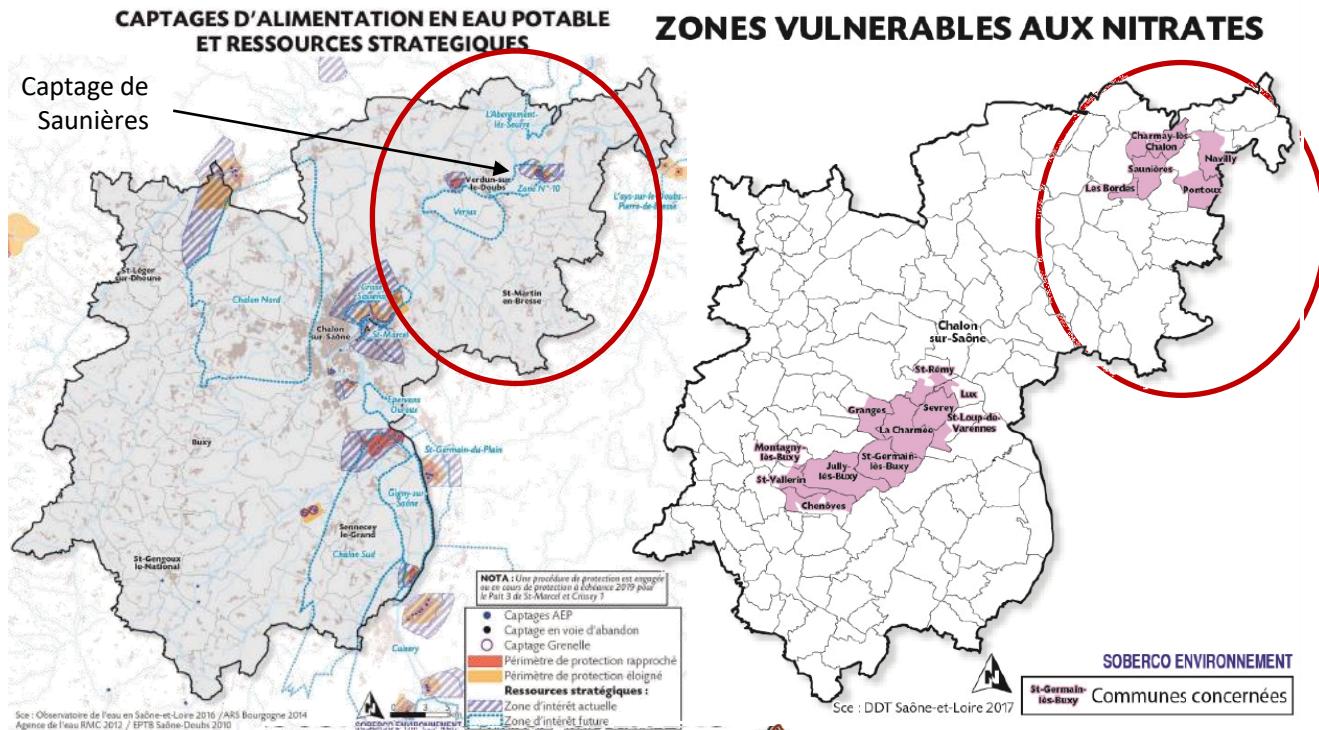
Des contraintes supplémentaires liées à la protection de la ressource en eau potable peuvent être demandées aux agriculteurs.

- ▶ Des mesures agro-environnementales (MAEC) ont été mises en place pour soutenir les efforts des agriculteurs → en lien avec Natura 2000 (PAEC Saône Grosne Seille)
- ▶ Conversion en AB

● Communes situées en zones vulnérables aux nitrates :

Charnay-lès-Chalon, Saunières, Les Bordes, Pontoux et Navilly. Plusieurs obligations pouvant impacter les activités d'élevage s'appliquent sur les parcelles concernées :

- ▶ prévoir un plan prévisionnel de fumure et un cahier d'épandage - utiliser une méthode de calcul précise pour la dose d'azote.
- ▶ justifier une éventuelle majoration des apports de solution azotée (grille d'évaluation)
- ▶ respecter un calendrier d'interdiction d'épandage et respecter les conditions d'épandage
- ▶ avoir des capacités de stockage d'effluents d'élevage suffisantes (synthèse stockage)
- ▶ mettre en place des cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN)



Zoom sur le captage de Saunières

- Le captage de Saunières est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Verdun-sur-le-Doubs, qui s'occupe de 16 des 27 communes de la CC SDB.
- L'aire d'alimentation occupe 176 ha dont 161 ha en zone agricole → 91% de la surface en culture, 11 exploitants agricoles sont concernés (céréaliers et éleveurs bovins). La zone d'actions prioritaire s'étend quant à elle sur 27,5 ha (en hachuré ci-contre).
- Le calendrier réglementaire est le suivant :
 - ▶ Mise en œuvre d'un programme d'actions d'application volontaire en 2014
 - ▶ Arrêté préfectoral en 2018 qui précise les actions agricoles régionales dans le cadre de la directive nitrates, obligatoires sur l'AAC de Saunières
- L'enquête menée en 2018 fait ressortir 2 axes stratégiques pour la protection de ce captage :
 - ▶ Engager une politique de maîtrise foncière
 - ▶ Identifier des débouchés économiques pérennes, compatibles avec les enjeux sanitaires : AB, fourrage, chanvre, lin...
- En 2019, le SIE a engagé la construction d'un nouveau programme d'actions :

Maintien d'un appui technique Suivi IFT, suivi écarts rendements, appui à la communication

Accompagnement agronomique REH / RSH sur 11 îlots + 7 zones sensibles

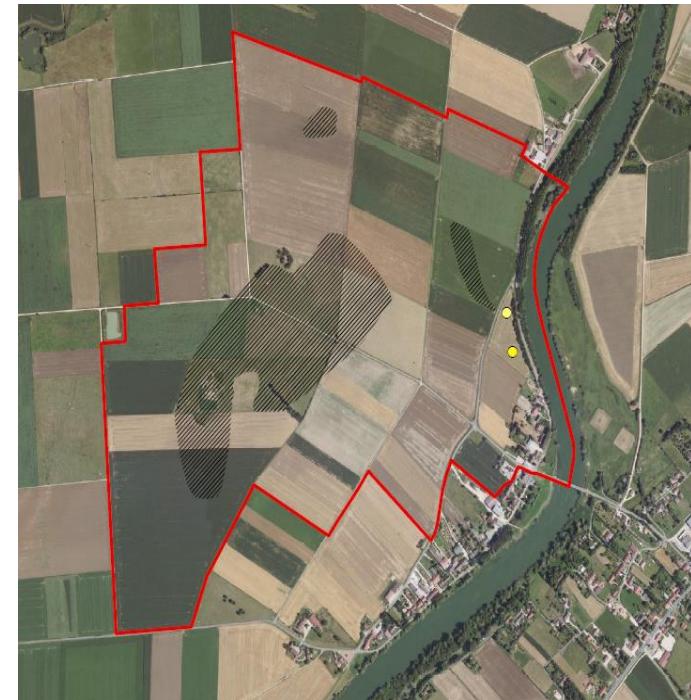
Stratégie foncière Convention SAFER (BRE), échanges fonciers, possibilité de préempter inscrite dans le PLUi (en cours)

Plan de communication Transmission semestrielle du suivi AEP aux exploitants, information sur les bulletins municipaux, COPIL réguliers

Organisation de formations techniques Agriculture Bio, filière chanvre/ lin, techniques de conservation du sol

Affirmer une équité de traitement des acteurs Organiser une collecte des produits phytos (particuliers) sur Saunières et Sermesse, ...

Actions agricoles Maintien surfaces en herbe avec limitation fertilisation, limitation chargement au pâturage, pas de stockage d'effluents au champ, privilégier cultures bas intrants, remise en herbe ou implantation de cultures AB ou sans intrants, couverture hivernale des sols, réduire de 30% la fertilisation azotée en zone sensible, utilisation d'outils de pilotage de la fertilisation azotée



Aire d'alimentation du captage de Saunières (en rouge) et zones de forte vulnérabilité (en hachuré) (source : SIERVD, 2019)

Budget du programme d'actions :

180 k€ sur 5 ans soit 36k€/an, avec une subvention de l'Agence de l'Eau de près de 120k€

Des normes environnementales perçues comme contraignantes

ENVIRONNEMENT

Pollution de l'eau : les agriculteurs doivent-ils payer ?

Un rapport de l'association de consommateurs UFC-Que Choisir révèle que la présence de pesticides reste massive dans les cours d'eau en France et demande aux agriculteurs de payer pour leur dépollution.

Vu 719 fois | Le 28/03/2019 à 12:15 | Mis à jour à 12:18 | Réagir (9)



Sécheresse : 87 départements concernés par des restrictions d'eau, du jamais vu en fin d'été

Jeudi 5 septembre 2019 à 7:18 - Par Pierre Emparan, France Bleu



La pluie de la première quinzaine d'août n'a pas empêché la sécheresse de s'accentuer. Désormais, ce sont 87 départements - du jamais vu à cette période de l'année - sont concernés par des restrictions d'eau. 14 000 exploitants agricoles ont déjà déclaré des sinistres liés à la sécheresse.



Sécheresse : restrictions d'eau dans 87 départements, pas d'amélioration en vue © Maxppp - HU XUEJUN

● Une lourde réglementation environnementale souvent vécue comme une contrainte administrative, financière et organisationnelle par les exploitants...

- ▶ « paperasse » = difficulté n°1 des agriculteurs
- ▶ Manque de coordination, parfois des contradictions entre les normes...
- ▶ Lenteur administrative
- ▶ ...

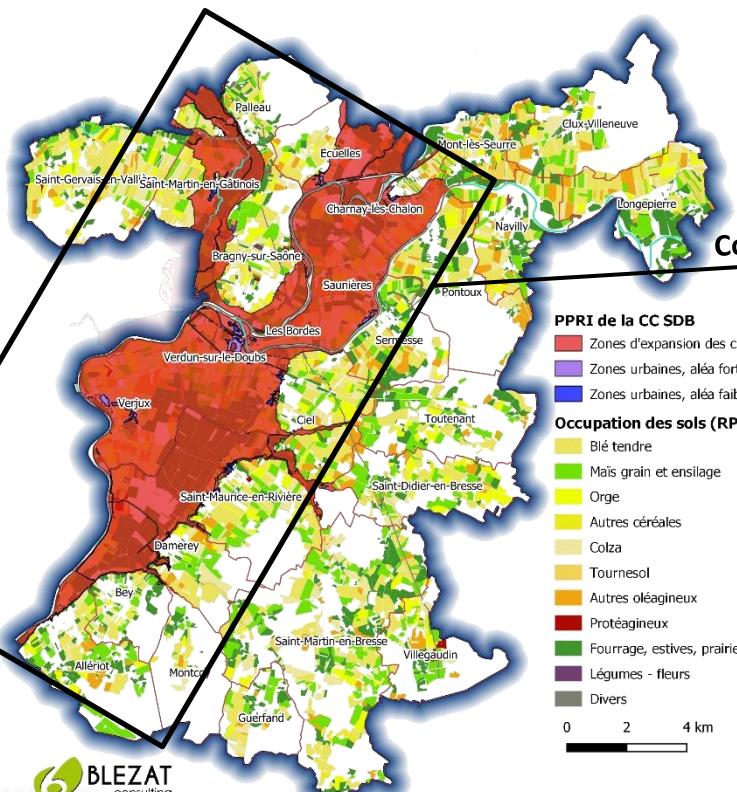
● ... Mais des signaux d'alerte qui justifient une prise de conscience croissante de l'environnement au sein des pratiques agricoles :

- ▶ Récurrence des aléas climatiques, sécheresses, inondations...
- ▶ Hausse de la pression parasitaire et fragilité des cultures les moins rustiques
- ▶ Des conséquences de l'usage de phytosanitaires désormais visibles sur la santé des agriculteurs
- ▶ Disparition des haies face à l'agrandissement des parcelles et engins
- ▶ + une forte pression sociétale

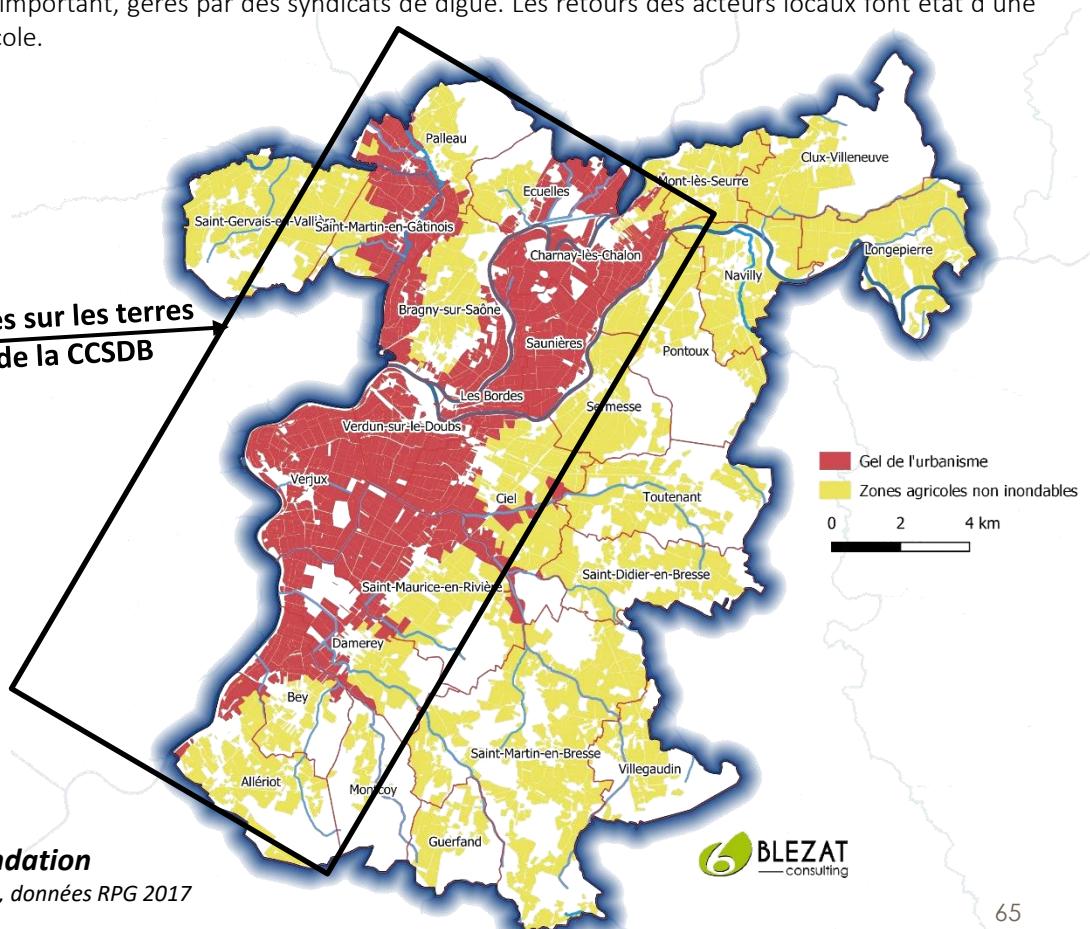
La durabilité du système dépendra de la capacité à conjuguer le développement économique et la facilitation de la mise en œuvre de la réglementation.

Un risque inondation très présent

- Le PPRI en application date de 2012. Il place 34% des terrains agricoles en zones inondables, ce qui les protège de fait du risque d'urbanisation. Un PPRI est en cours de définition pour les communes du nord-est de la CCSDB (Clux-Villeuneuve, Mont-lès-Seurre, Longepierre, Navilly, Pontoux et Sermesse) qui ne disposent aujourd'hui que de plans des surfaces submersibles approuvés dans les années 70.
- Aujourd'hui 1/3 de la SAU est classé en **zone inondable** (6 600 ha) sur le territoire de la CC SDB :
 - Les espaces agricoles de vallées ont un rôle préventif en tant que champs d'expansion de crues
 - Vulnérabilité importante aux inondations** en zone de confluence Saône-Doubs-Dheune (communes de Saunières, Les Bordes, Verdun-sur-le-Doubs, Verjux, Saint-Maurice-en-Rivière, Damerey).
 - Protection contre les inondations grâce à un linéaire de digues très important, gérés par des syndicats de digue. Les retours des acteurs locaux font état d'une gestion qui n'est pas toujours optimale pour préserver l'activité agricole.



Conséquences sur les terres agricoles de la CCSDB



De nombreuses démarches pour améliorer l'impact environnemental des pratiques agricoles



AGRICULTURE DE CONSERVATION

Quand le « sans-labour » gagne du terrain

jeu. 13 Juin 2019 à 17:36 • AFP



« À certains moments, la chimie ne marche plus. Qu'est-ce qu'on fait ? Il faut qu'on remette de l'agronomie dans notre système » : comme Stéphane Schoumacher, céréalier dans la Marne, de plus en plus d'agriculteurs tentent l'agriculture sans labour, pour réduire leurs charges et ramener de la vie dans les sols.



Depuis trois ans, le club Agrosol de Vivesca est passé de 100 membres à 350 dans le Grand Est.
(©Gilles VK)



Pratiques agricoles raisonnées développées sur le territoire:

- ▶ Blé : CRC / Culture Ressource Contrôlée
 - raisonnement des interventions, liste de produits de traitement autorisés, interdiction des boues de STEP,
 - stockage du grain sans traitement insecticide, volet biodiversité
- ▶ Évolution cahier des charges AOC pour valoriser les bonnes pratiques
- ▶ Diversification des rotations avec l'implantation du soja
- ▶ Filière animale sans OGM (soja local)
- ▶ Lavage des machines avec des procédures adaptées (cuve de rinçage, aires de lavage...)
- ▶ ...

Agriculture biologique :

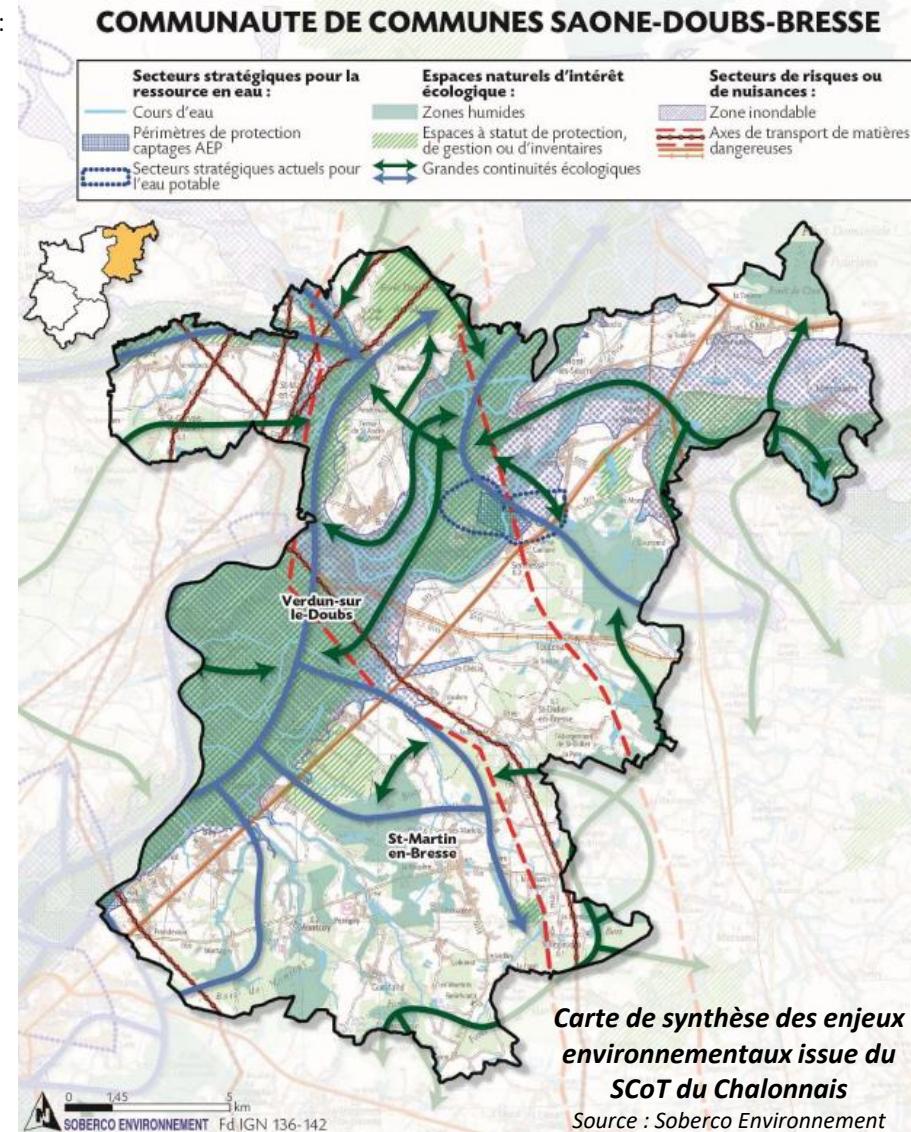
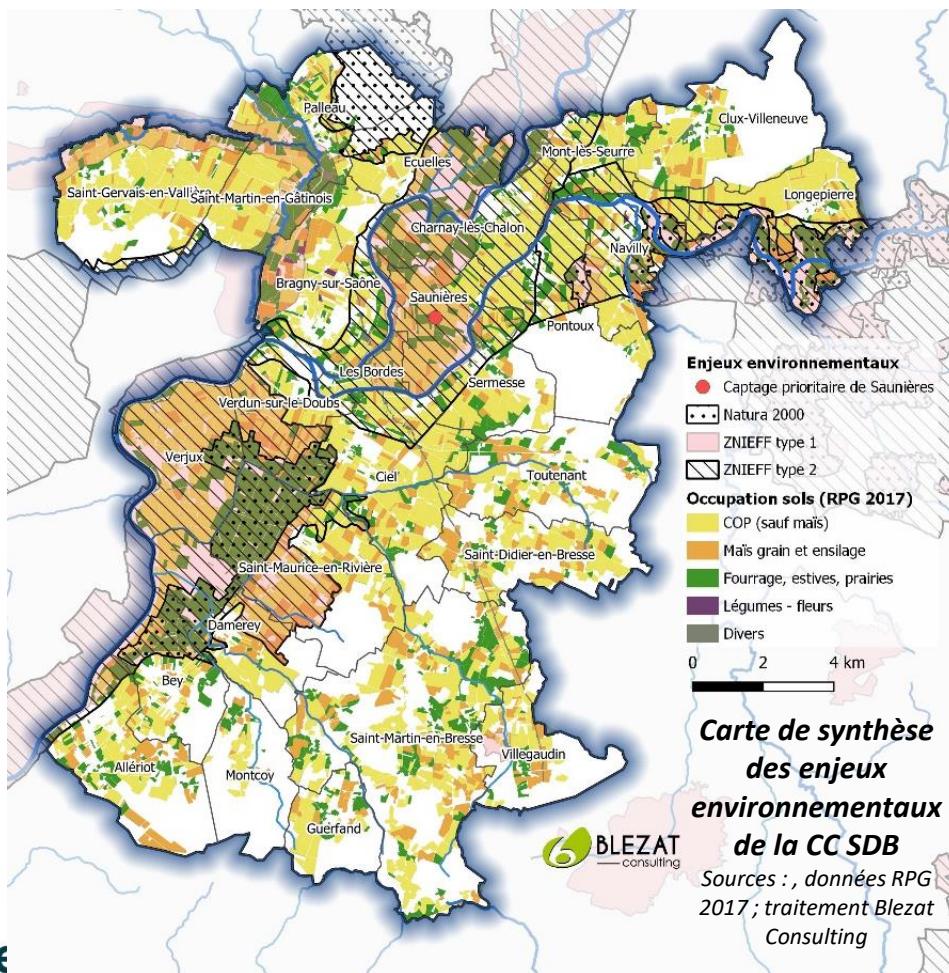
- ▶ Aucune exploitation bio sur le territoire mais un potentiel de développement au vue de la demande nationale
- ▶ Plusieurs filières AB lancées par les opérateurs économiques
- ▶ +17% des surfaces bio en France entre 2017 et 2018 → une bonne dynamique supra-territoriale

+ Communication sur les améliorations effectuées, lien avec la gestion des espaces verts publics...

Synthèse des enjeux environnementaux

- La synthèse issue du SCoT du Chalonnais fait ressortir les enjeux suivants sur la CC SDB :

- ▶ Protection de la ressource en eau potable associée aux alluvions du Doubs et de la Saône, entre Saunières et Verjux
- ▶ Sécurisation de l'approvisionnement en eau via une interconnexion
- ▶ Préservation des prairies alluviales et des éléments naturels linéaires (haies, ripisylves) entre les vallées et les plaines boisées



5. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : les enjeux

1. Introduction : intégration du PLUi Saône Doubs Bresse dans le SCoT du Chalonnais
2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures
3. Analyse socio-économique
 - Les filières
 - Les exploitations
4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles
5. L'agriculture et l'environnement
6. **Synthèse du diagnostic : les enjeux**
7. Scénarios d'évolution argumentés
8. Propositions d'actions

Matrice AFOM de l'agriculture sur la CCSDB

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un bon potentiel de production : bons rendements, blé de qualité • Des exploitations organisées et restructurées (échanges en culture, matériel en commun...) • Des outils de commercialisation efficaces sur la zone (coopératives) avec plate-forme logistique + support par le transport fluvial (au départ de Verdun sur le Doubs)/ ferré (à partir de Chalons sur Saône) • Une filière à haute valeur ajoutée (soja non OGM) en cours de développement avec plusieurs dynamiques de transformation : Extrusel (alimentation animale), Val Ciel (alimentation humaine) • Des initiatives de diversification qui se pérennissent • Une adaptation des exploitations aux contraintes du territoire (pluriactivité, ETA) • Des jeunes agriculteurs dynamiques conscients des problématiques périurbaines • Des dynamiques collectives portées localement : méthanisation à Ciel, CUMA Grain de Saveurs • Production de soja favorisant l'autonomie protéique des exploitations d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> • Un risque inondation assez présent, qui met en péril certaines zones de culture • Une forte capitalisation des exploitations, qui peut limiter les opportunités de transmission • Des difficultés économiques dans toutes les filières (grandes cultures et élevage) suite à la succession de mauvaises années climatiques et de mauvaises conjonctures du marché européen et mondial • Des exploitations tournées dans des filières longues mal adaptées à la demande urbaine (<i>Châlons-sur-Saône à 23 km de Verdun-sur-le-Doubs</i>) • Des bâtiments agricoles enclavés dans le tissus urbain dans certains secteurs (confluence, Longepierre...) • Des difficultés de circulation au nord de la CCSDB du fait de la forte présence de cours d'eau • Des difficultés de voisinage en lien avec l'activité d'élevage • Des enjeux environnementaux à intégrer fortement sur certains secteurs (Natura 2000, captage de Saunières...)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La proximité d'un bassin de consommation (Chalon-sur-Saône) + forte demande sociétale en produits de proximité → une opportunité pour des circuits courts en fruits et légumes + caissette de viande/ volailles • Quelques marchés de niche à exploiter : poules pondeuses, maraîchage, petits fruits • Le développement des ENR pour une diversification des revenus agricoles : méthanisation, photovoltaïque... • Préservation des continuités agricoles (territoire encore très rural) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de cérééalisation des terrains au dépend de l'élevage • Réforme PAC et incertitudes sur les évolutions de prix : impact direct sur les revenus • Un risque de disparition d'exploitations par manque de compétitivité (taille plafonnée, espace agricole disponible moins qualitatif,...) • L'arrivée d'investisseurs extérieurs au territoire, qui exploitent les terrains avec du travail à façon → perte de vitalité sur le territoire • Une poursuite de la dynamique de consommation foncière → formation de dents creuses, perte de fonctionnalité • Les difficultés de circulation peuvent menacer certains échanges

Les enjeux agricoles en lien avec le PLUi

1. La préservation du foncier agricole, potentiel de production du territoire

- En termes de **surfaces**
- En termes de **fonctionnalité** (préservation des parcelles de proximité pour les élevages...)
- Avec une attention particulière pour les espaces sous signe de qualité (AOC, IGP) et les zones à fort potentiel agronomique



2. Le maintien des conditions de viabilité des exploitations

- En limitant les **conflits d'usage** avec le voisinage et les conséquences sur les possibilités de traitement (éviter le mitage urbain)
- En accompagnant l'installation et le **développement** (nouvelles activités, transition agro-écologique...)



3. La valorisation du rôle de l'agriculture dans les services à la collectivité

- Amélioration continue des **pratiques environnementales** et communication
- **Services écosystémiques et paysagers** (haies, enherbement,...)
- **Diversification** et filières locales

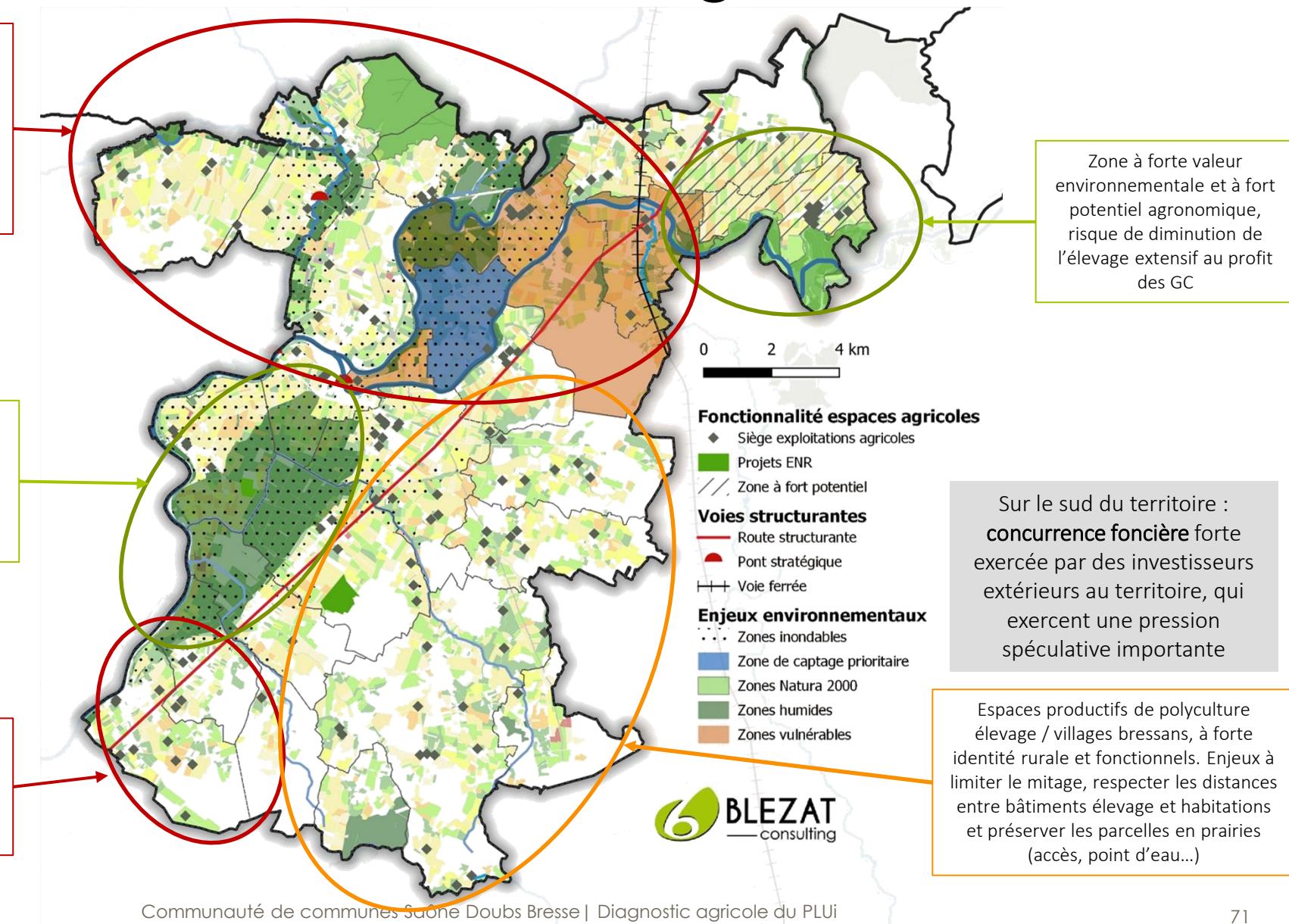


Schéma de synthèse des enjeux : fonctionnalité de l'agriculture

Espaces productifs avec difficultés de fonctionnalité : inondabilité aux abords des cours d'eau, zones à enjeux eau et zones vulnérables, circulation dépendante de quelques passages (ponts)

Zone inondable, préservée de l'urbanisation, avec de forts enjeux environnementaux (zones humides) qui nécessitent un maintien de l'élevage

Espaces productifs sur des villages soumis au développement urbain (et à la pression foncière)



Zone à forte valeur environnementale et à fort potentiel agronomique, risque de diminution de l'élevage extensif au profit des GC

Sur le sud du territoire : concurrence foncière forte exercée par des investisseurs extérieurs au territoire, qui exercent une pression spéculative importante

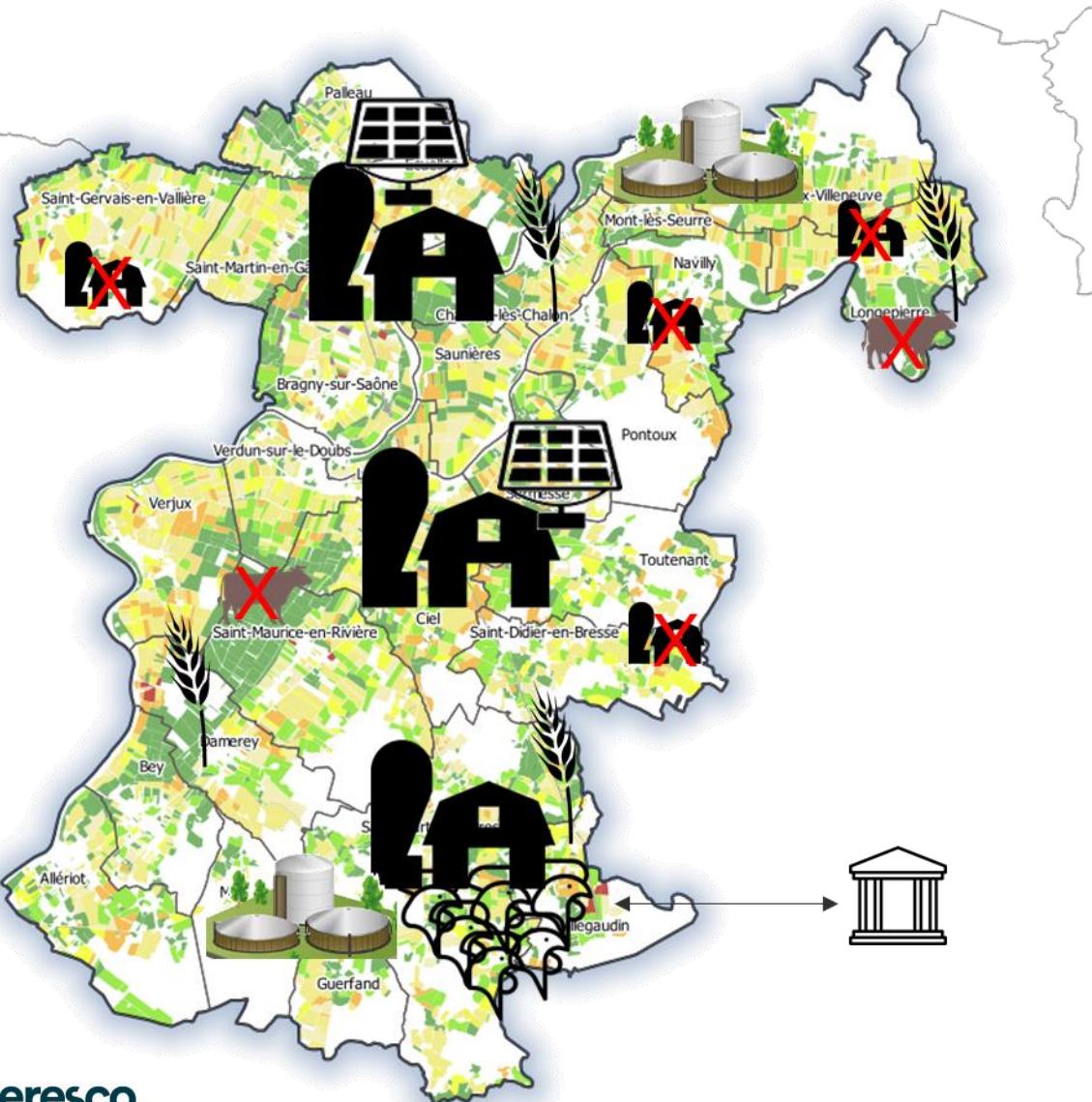
Espaces productifs de polyculture élevage / villages bressans, à forte identité rurale et fonctionnels. Enjeux à limiter le mitage, respecter les distances entre bâtiments élevage et habitations et préserver les parcelles en prairies (accès, point d'eau...)

Scénarii d'évolution argumentés

1. Introduction : intégration du PLUi Saône Doubs Bresse dans le SCoT du Chalonnais
2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures
3. Analyse socio-économique
 - Les filières
 - Les exploitations
4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles
5. L'agriculture et l'environnement
6. Synthèse du diagnostic : les enjeux
7. Scénarios d'évolution argumentés
8. Propositions d'actions

Scénario 1

L'agriculture aux mains de quelques investisseurs extérieurs au territoire



Les leviers d'évolution

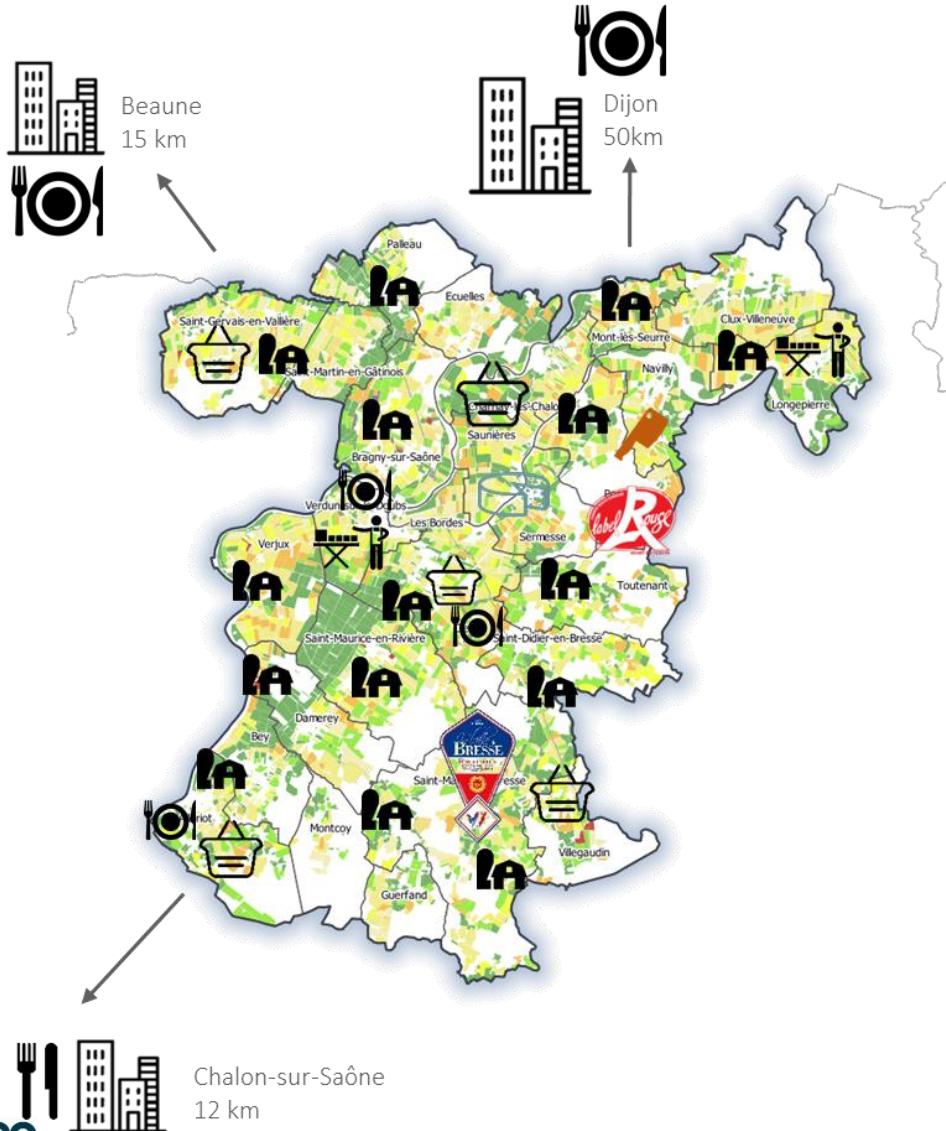
- Une intégration grandissante des filières de production
- Des investisseurs déjà présents sur le territoire, qui achète les terrains vacants, et prennent des parts dans des EA transmissibles. Evolution climatique qui impacte les rendements → besoin d'agrandir les EA pour conserver la marge
- Développement de l'énergie renouvelable pour diversifier les revenus agricoles
- Désengagement successifs des collecteurs laitiers

Les conséquences sur le territoire

- Agrandissement des exploitations
- Les filières d'élevage hors-sol (porcs, volailles) renforcent encore le mode intégré
- La propriété foncière agricole passe aux mains de quelques grands investisseurs
- L'élevage bovin se réduit et s'intensifie → les surfaces en herbe sont consacrées uniquement à la production céréalière (en majorité pour l'alimentation animale) ou énergétique
- Abandon des bâtiments d'élevage traditionnels pour construire de nouveaux bâtiments de taille plus importantes
- Abandon et enrichissement des prairies en zones inondables + retournement de certaines prairies sur terrains à potentiel en céréales
- Disparition de l'élevage laitier au profit des grandes cultures

Scénario 2

Une agriculture diversifiée, qui répond aux enjeux alimentaires et environnementaux



Les leviers d'évolution

- Objectifs nationaux : 500 PAT, 50% local ou SIQO en RHD en 2022
- Atténuation climatique (adaptation)
- Recherche des consommateurs : proximité, authenticité, produits durables
- Des SIQO (Sigles d'Identification de la Qualité et de l'Origine) qui mettent en valeur les avantages compétitifs des territoires agricoles : AOC Volailles, Label Rouge

Les conséquences sur le territoire

- Maintien du tissu d'exploitations existant
- Les collectivités jouent le jeu et s'approvisionnent essentiellement en local pour la RHD (Restauration Hors Domicile)
- Intégration des filières du PLUi dans les stratégies alimentaires des agglomérations proches (avantage concurrentiel du territoire avec diversité d'élevages et complémentarité de productions) : Chalon-sur-Saône, Dijon, Beaune
- Développement d'outils locaux de transformation pour la viande et les céréales notamment
- Développement des circuits courts : AMAP, marchés de producteurs, magasins de producteurs
- Diversification des débouchés pour réduire la dépendance aux cours mondiaux
- Augmentation des conflits d'usage (plus de logistique)

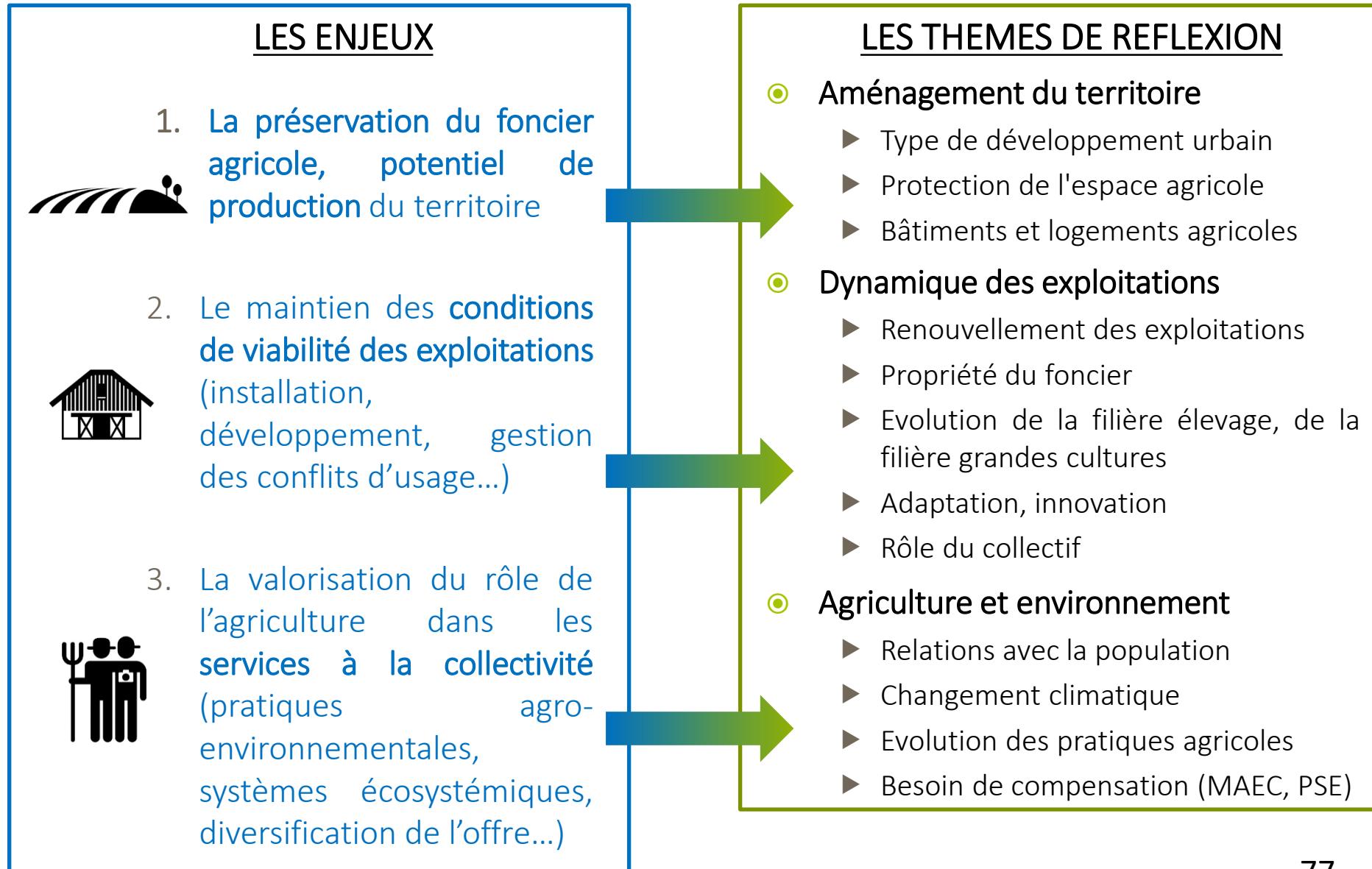
Retours des acteurs face aux scenarii

- Un atelier de restitution et de prospective s'est tenu le 1/12/2020 en visio, avec la présence de 25 acteurs du territoire (élus, agriculteurs, institutionnels...)
- Plusieurs remarques ont été formulées suite à la présentation des deux scenarii précédents :
 - ▶ **Le scénario d'avenir le plus souhaitable** pour l'agriculture du territoire serait un **mixte entre le scénario 1 et le scénario 2** : il est illusoire de penser que tous les exploitants pourront se tourner vers les circuits courts (la vente est un autre métier), et il n'est pas non plus souhaitable de voir passer tous les terrains agricoles aux mains d'investisseurs extérieurs au territoire. Il faut donc imaginer une **complémentarité entre filières longues et filières courtes**.
 - ▶ Les coopératives et outils implantés historiquement sur le territoire sont **une force à ne pas négliger** : il ne faut pas tourner le dos à l'existant, et profiter également du rayonnement que cette présence historique apporte à l'agriculture localement. De plus ils constituent des employeurs de main d'œuvre importants.
 - ▶ L'agriculture du territoire gardera dans tous les cas une **vocation exportatrice** puisqu'elle est largement excédentaire par rapport aux besoins locaux. Cet enjeu doit se traduire dans la structuration du territoire (voie ferrée, routes, voie fluviale) et être mis en parallèle des enjeux de **qualité de vie**
 - ▶ L'accaparement des terres agricoles par des sociétés étrangères/ extérieures est normalement freiné par la mise en place d'une commission spécifique au sein de la SAFER lors de la mise en vente d'exploitations. Néanmoins certains dispositifs permettent de les éviter (rachats de parts sociales etc.).
 - ▶ La **préservation de certains espaces à enjeux environnementaux**, aujourd'hui entretenus par de l'élevage extensif (prairies humides du Val de Saône notamment) représente un enjeu fort pour le territoire. Celui-ci pourra se traduire par la mise en œuvre de politiques publiques adaptées du type :
 - MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, qui visent à compenser la perte de revenus générées par un changement de pratiques et qui sont intégrées dans la PAC mais incertitudes par rapport à la nouvelle PAC, encore en cours d'élaboration
 - ou PSE : Paiements pour Services Environnementaux qui visent à rémunérer le service rendu par l'agriculture pour la gestion d'espaces naturels à forts enjeux environnementaux
 - ▶ La **commande publique**, poussée notamment par la récente loi EGALIM, peut favoriser le développement de nouveaux débouchés notamment à destination de la restauration scolaire. En revanche, ce dernier ne peut se réfléchir indépendamment d'autres alternatives car la demande est très saisonnalisée (8 mois seulement de cours dans l'année) : approvisionnement des maisons de retraite, offre touristique en période estivale, offre en restauration commerciale etc. A ce sujet, des initiatives sont déjà en cours :
 - le Groupement d'Actions Locale du Chalonnais pour offrir une offre complémentaire avec les autres formats de restauration collective (hôpitaux, ephad)
 - le collège des 3 rivières qui commence à s'approvisionner en local

Propositions d'actions

1. Introduction : intégration du PLUi Saône Doubs Bresse dans le SCoT du Chalonnais
2. L'agriculture du territoire : dominée par les grandes cultures
3. Analyse socio-économique
 - Les filières
 - Les exploitations
4. Analyse spatiale : qualités et contraintes des espaces agricoles
5. L'agriculture et l'environnement
6. Synthèse du diagnostic : les enjeux
7. Scénarios d'évolution argumentés
8. Propositions d'actions

Des enjeux aux actions : Les réflexions en atelier « prospective »





OBJECTIFS

Type de développement urbain

- Raisonner selon les **spécificités de chaque commune**
- Limiter l'urbanisation au **strict nécessaire** et privilégier le **renouvellement urbain**
- Permettre le développement économique de l'activité agricole ; respecter l'existant (tissu urbain, activités en place)

PISTES D'ACTIONS

Envisager la restructuration agricole à la suite d'un projet d'urbanisation

Intégrer les formes urbaines dans le bâti existant

Eviter le mitage urbain

Protection de l'espace agricole

- Raisonner le choix des zones à urbaniser et protéger les terres agricoles sur des critères de :
 - ▶ **potentialité agronomique** (pour l'élevage mais aussi pour les grandes cultures) : zonage AOC, caractéristiques pédologiques, autres critères...)
 - ▶ disponibilité en réseaux existants (eau, électricité...)

Distinguer plusieurs types de zones A au sein du PLUi (constructible ou non pour les bâtiments agricoles)

Mise en place de hameaux (zones d'activités) agricoles pour regrouper bâtiments/logements : limite les coûts en réseaux, évite le mitage

Bâtiments et logements agricoles

- Se baser sur la **législation en place** sans apporter de contraintes supplémentaires aux règles mises en place par l'Etat.

Préférer les logements au plus proche de l'exploitation, ce qui permettra la surveillance des bêtes, dans le respect de la réglementation.



ENJEU 2 : Renouvellement et viabilité des exploitations

Thème 2 : dynamiques des exploitations

OBJECTIFS

Renouvellement des exploitations

- Améliorer le taux de renouvellement des exploitations agricoles (*1 installation pour 2 départs à la retraite*)
- Conserver la maîtrise du foncier agricole
- Lutter contre la surenchère des prix (achat et location) qui fragilise les exploitants locataires

PISTES D'ACTIONS

Encourager l'installation hors cadre familial

Implication des opérateurs de l'aval (exemple : coopérative Bourgogne du Sud, FEDER, ULM) : mise en relation, portage...

Evolution des filières

- Conserver la vitalité économique des filières d'élevage
- Conserver une complémentarité des productions sur le territoire
- Favoriser l'entretien des espaces par l'élevage extensif
- Favoriser la diversification des filières : œufs fermiers, maraîchage...
- Développer l'offre en produits fermiers
- Soutenir le transfert de propriété agricole entre agriculteurs exploitants

Préservation de l'urbanisation de secteurs dédiés dans toutes les communes où le potentiel agronomique s'y prête

Eventuelle acquisition foncière pour appel à projet et location ou installation progressive si pas de repreneur

Envisager la mise en place de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) ou de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) sur zones à enjeu environnemental



ENJEU 3 : Réponse à la demande environnementale de la collectivité

Thème 3 : L'agriculture et l'environnement

OBJECTIFS

Protection de l'environnement

- Amélioration continue des pratiques agricoles en lien avec l'environnement
- Préserver la ressource en eau en terme quantitatif et qualitatif

PISTES D'ACTIONS

Améliorations des pratiques au sein des filières : adaptation du matériel, démonstration de matériel, tour de plaine, expérimentations sur de petites parcelles (nouvelles espèces ou variétés)...

Éventuellement : travailler avec la coopérative Bourgogne du Sud pour accompagner le développement de filières de légumineuses/ protéagineux, moins consommatrices d'intrants

Réfléchir la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux sur zones humides par exemple (valorisées par l'élevage extensif)

Relations avec la population du territoire

- Diminuer les risques /sources de conflit
- Améliorer la communication de la profession agricole sur son fonctionnement:
 - ▶ Instaurer / conserver un dialogue
 - ▶ Faire passer plus de messages positifs
- Amélioration des comportements citoyens sur le territoire : Notions de respect et d'efforts réciproques

Développement urbain adapté (cf. précédent)

Charte de « vivre-ensemble » : un outil pédagogique intéressant pour les nouveaux arrivants voire même pour les résidents actuels / Attention à ne pas « prendre les gens pour des imbéciles »

Réduction des nuisances :

Horaire et matériel adaptés / Mise en place d'espaces tampon entre espaces agricoles et habitation (exemple : orientation des maisons vers le bourg et des jardins vers les champs ; plantation d'arbres...)

Un rôle de relai de la part de la collectivité ? Exemple : Sensibilisation, information complète en mairie, réunions annuelles au sein des communes pour faire le point...